



ÉCONOMIE ET TRAVAIL

Villes moyennes et 18-25 ans

Neuf thèses sur la mobilité comme infrastructure d'employabilité et sur l'assignation territoriale des jeunes peu diplômés

QUESTION DE RECHERCHE

« Comment les conditions de mobilité — quotidienne, résidentielle et professionnelle — déterminent-elles l'emploi et l'employabilité des 18-25 ans dans les villes moyennes françaises, et comment ces conditions peuvent-elles être améliorées sans accroître les fractures territoriales déjà existantes ? »

NEXUS

Synthèse méthodologique

Villes moyennes et 18-25 ans

*Cartographie des positions, état empirique
et controverses identifiées du champ*

Domaine : Économie et travail

Périmètre : communes de 10 000 à 60 000 habitants — 18-25 ans (Eurostat 15-24)

Format : Synthèse méthodologique (Charte VI.4) — extension motivée

Juin 2026

Version 1-0 — Validé par le comité de lecture Nexus le 8 juin 2026

« Rigueur de l'inventaire et identification des controverses sur la formulation de thèses propres. »

Charte Nexus, section VI.4, définition de la synthèse méthodologique

Avertissement et statut éditorial

Le présent document est une publication Nexus officielle, validée par le comité de lecture le 8 juin 2026, dans les conditions définies par la section VI de la Charte fondatrice (version 0-2, avril 2026). Il a le statut de Synthèse méthodologique au sens de la section VI.4 de la Charte. Il est, à ce titre, conçu pour privilégier la rigueur de l'inventaire et l'identification des controverses sur la formulation de thèses propres.

Articulation au rapport de fond. Le présent document est le compagnon empirique du rapport de fond Rapport_Mobilite_Villes_Moyennes_v1-0 (publication Nexus officielle, validée par le comité de lecture le 8 juin 2026, neuf thèses formulées de THESE-2026-010 à THESE-2026-018). La synthèse méthodologique restitue la matière empirique dans son détail ; le rapport de fond en tire les thèses formalisées et leurs conditions de réfutation. Les deux documents sont à lire en regard.

Note sur le format. La Charte Nexus définit la synthèse méthodologique comme un format de 15 à 30 pages. Le présent document dépasse cette fourchette en assumant explicitement le dépassement : la matière empirique disponible sur l'emploi des jeunes en villes moyennes est dense, hétérogène, traversée de controverses internes, et la rigueur de l'inventaire — qui est le critère défini par la Charte — exige une longueur supérieure à la fourchette indicative. Cette exception est motivée et signalée au comité de lecture, qui l'a validée. Elle ne préjuge pas du format des prochaines synthèses méthodologiques Nexus, qui resteront, par défaut, dans la fourchette définie.

Statut épistémique du document. À la différence du rapport de fond, la synthèse méthodologique ne porte pas de thèses formalisées. Elle restitue, organise et hiérarchise la matière empirique disponible à la date de référence. Lorsqu'elle prend acte d'une convergence empirique solide, elle la signale comme telle. Lorsqu'elle identifie une controverse non tranchée, elle la qualifie comme telle. Elle ne tranche pas les controverses : c'est le travail du rapport de fond et des thèses qu'il porte. Cette répartition des rôles est inscrite dans la définition même des formats Charte VI.4.

Avertissement falsificationniste général. Le corpus disponible sur l'emploi des jeunes en villes moyennes reste, à cette date, structurellement hétérogène : les statistiques nationales d'emploi (INSEE, DARES, France Travail) sont rarement croisées avec la taille de la commune dans les publications officielles ; les enquêtes Génération du Céreq fournissent des données de trajectoires mais sur des effectifs réduits par strate ; les rapports ANCT sur le programme Action Cœur de Ville (ACV) documentent les villes moyennes sans focale spécifique 18-25 ans ; aucune évaluation contrefactuelle rigoureuse du Contrat d'Engagement Jeune n'a été conduite trois ans après sa création (Cour des comptes, mars 2025) ; les comparaisons internationales sont disponibles à l'échelle nationale ou régionale, presque jamais par taille de ville. Plusieurs angles morts importants existent — ils sont systématiquement signalés.

Respect des principes d'indépendance institutionnelle (Charte, section III.1). La cartographie des positions des acteurs présentée en section II — ministérielles, parlementaires, institutionnelles, syndicales, scientifiques, internationales — est conduite dans un esprit d'analyse argumentée, et non de soutien ou d'opposition partisane. La diversité des positions exprimées dans le champ — entre approche centrée sur le permis et la voiture (CFE-CGC, ECF, plusieurs associations rurales), approche centrée sur les transports collectifs (CGT, plusieurs associations écologistes), approche

centrée sur l'apprentissage (MEDEF, CPME, organisations consulaires), approche centrée sur l'allocation autonomie (UNEF, FAGE, CGT) — est restituée comme un fait, non comme un objet de prise de position Nexus.

Sommaire

I. Note de cadrage : méthode, périmètre, hiérarchisation des sources

II. Cartographie des positions

II.1 Positions ministérielles françaises

II.2 Positions parlementaires et institutions de contrôle

II.3 Autorités administratives indépendantes et conseils consultatifs

II.4 Collectivités territoriales et leurs associations

II.5 Partenaires sociaux et organisations de jeunesse

II.6 Chercheurs français — sciences sociales et économie spatiale

II.7 Positions internationales : OCDE, Eurostat, BIT, Commission UE

III. État empirique synthétique

III.1 Indicateurs nationaux à la date de référence

III.2 Apprentissage et alternance — déploiement et inflexion 2025

III.3 Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) — bilan empirique disponible

IV. Géographie des villes moyennes : poids démographique et économique

V. Mobilité comme déterminant d'employabilité

V.1 Mobilité quotidienne : voiture, permis, transports collectifs

V.2 Mobilité résidentielle des 18-25 ans

V.3 Mobilité professionnelle et sociale

VI. Politiques publiques en direction des 18-25 ans

VII. Programmes territoriaux : ACV, PVD, Territoires d'industrie, TZCLD

VIII. Comparaisons internationales pays par pays

VIII.1 Allemagne — référence sur l'apprentissage dual

VIII.2 Italie — référence sur les NEET massifs

VIII.3 Royaume-Uni — référence sur les NEET structurels

VIII.4 États-Unis — référence sur le brain drain des small towns

IX. Articulation aux trois transitions transverses Nexus

X. Controverses identifiées du champ

XI. Angles morts et limites empiriques

XII. Cahier des sources

XII.1 Premier rang : peer-reviewed, autorités publiques

XII.2 Second rang : think tanks, presse de référence, enquêtes professionnelles

XII.3 Sources écartées

XII.4 Fiches d'études-clés

XII.5 Note méthodologique de triangulation

XIII. Note d'usage et clôture

I. Note de cadrage : méthode, périmètre, hiérarchisation des sources

I.1 Objet de la synthèse méthodologique

La présente synthèse méthodologique a pour fonction de restituer l'état de l'art empirique disponible, à la date de mai-juin 2026, sur la question des conditions de mobilité et d'emploi des 18-25 ans dans les villes moyennes françaises. Elle est conçue comme le compagnon empirique du rapport de fond Rapport_Mobilite_Villes_Moyennes_v1-0, qui en tire neuf thèses formalisées. Lorsque le rapport de fond synthétise et conclut, la synthèse méthodologique inventorie, hiérarchise et identifie les controverses. Les deux documents sont à lire conjointement.

Cette répartition des rôles est inscrite dans la Charte Nexus (section VI.4). Le format synthèse méthodologique « privilégie la rigueur de l'inventaire et l'identification des controverses sur la formulation de thèses propres ». Le format rapport de fond « déploie une argumentation longue » et formalise les thèses Nexus avec leurs conditions de réfutation. Aucun des deux ne se substitue à l'autre.

I.2 Périmètre

Le périmètre est strictement délimité par quatre paramètres.

- Géographique et démographique : communes de 10 000 à 60 000 habitants. Périmètre opérationnel : environ 470 communes, regroupant ~15 millions d'habitants, soit 22 % de la population française. Ce périmètre est retenu pour la cohérence avec la question initiale et la lisibilité statistique. Trois autres définitions de la « ville moyenne » existent et sont signalées : Action Cœur de Ville (244 communes, 7,8 M habitants), pôles intermédiaires INSEE (~800 communes-centres d'aires d'attraction de moins de 200 000 habitants), et Villes de France (~200 communes adhérentes à l'association).
- Tranche d'âge : 18-25 ans. Alignement Eurostat sur le 15-24 ans lorsque les données françaises 18-25 ne sont pas disponibles. Limitation : les jeunes mineurs (16-17 ans) sont exclus du périmètre.
- Angle : taux d'emploi et NEET (Not in Employment, Education or Training), avec mobilisation complémentaire des indicateurs de mobilité et d'insertion professionnelle.
- Comparaisons internationales : quatre pays de référence — Allemagne (modèle d'apprentissage dual à haute performance), Italie (NEET massifs, fracture Nord-Sud), Royaume-Uni (NEET structurels, doctrine post-Brexit), États-Unis (small towns en déclin et brain drain).

La date de référence des données est mai-juin 2026, sauf mention contraire. Toute lecture postérieure devra prendre en compte les évolutions intervenues, notamment la publication éventuelle d'une évaluation contrefactuelle du CEJ par France Stratégie ou l'IPP, et les conséquences du PLF 2026 sur les dispositifs d'aide à la mobilité.

I.3 Hiérarchisation des sources mobilisées

Conformément à la règle méthodologique de hiérarchisation explicite des sources de la Charte Nexus (section VI.3), les sources sont classées en trois rangs.

Premier rang. Institutions internationales reconnues (OCDE, Eurostat, Banque mondiale, BIT, AIE), institutions publiques nationales (Insee, DARES, DREES, France Travail, France Stratégie, Cour des comptes, autorités administratives indépendantes), publications scientifiques peer-reviewed, rapports parlementaires. Ce rang fournit l'épine dorsale empirique de la synthèse.

Second rang. Rapports de think tanks reconnus (OFCE, CEPII, Institut Montaigne, Fondation Jean-Jaurès, Terra Nova, RAND, Brookings, Resolution Foundation, Lancaster Work Foundation), études commerciales d'instituts établis (avec mention explicite de la nature commerciale), enquêtes d'opinion menées par des instituts professionnels (Ifop, Ipsos), presse quotidienne de référence (Le Monde, Les Échos, Financial Times, NYT) et presse économique et territoriale spécialisée (Café Pédagogique, AEF Info, La Gazette des Communes, Localtis, Connexion-Emploi).

Sources écartées. Sites de contenu marketing déguisés en études (sites SEO sans démarche éditoriale identifiable), enquêtes de qualité méthodologique douteuse même si abondamment relayées, contenus produits par des acteurs ayant un intérêt commercial direct dans le sujet sans déclaration explicite. Une catégorie particulière concerne les communications commerciales d'organismes de formation, d'auto-écoles, et de CFA qui doivent être traitées avec prudence : leurs métriques d'insertion sont auto-déclarées et rarement auditées.

Note sur les analyses politiques mobilisées. Plusieurs analyses du débat public français sur les territoires (Christophe Guilluy notamment, sur la « France périphérique » ; Jérôme Fourquet et David Cayla sur la cohésion territoriale) ne se laissent pas strictement classer dans la grille à trois rangs : elles ont une visée argumentative politique, tout en s'appuyant sur des données statistiques. Elles sont mobilisées dans ce rapport comme positions identifiées (section II), sans validation factuelle automatique. Les divergences avec l'analyse académique (Le Bras, Veltz, Davezies, Delpirou) sont systématiquement signalées.

I.4 Méthode de triangulation

Conformément à la règle méthodologique de triangulation de la Charte Nexus (section VI.3), les données structurantes ont été triangulées sur au moins deux sources indépendantes. Pour les données contextuelles, une seule source de premier rang a été jugée suffisante. La section XII.5 restitue le détail des triangulations effectuées et les divergences qui subsistent. Une triangulation supplémentaire est conduite sur les comparaisons internationales en croisant Eurostat, OCDE et les statistiques nationales (ONS pour le Royaume-Uni, ISTAT pour l'Italie, Destatis pour l'Allemagne, BLS pour les États-Unis).

I.5 Structure du document

La synthèse est structurée en treize sections :

- la section I (présente note) expose le cadrage méthodologique ;
- la section II cartographie les positions des acteurs (sept catégories d'acteurs) ;
- la section III synthétise l'état empirique chiffré ;
- la section IV décrit la géographie des villes moyennes ;
- la section V traite la mobilité comme déterminant d'employabilité ;
- la section VI inventorie les politiques publiques nationales ;

- la section VII inventorie les programmes territoriaux ;
- la section VIII restitue les comparaisons internationales pays par pays ;
- la section IX articule la matière aux trois transitions transverses Nexus ;
- la section X identifie explicitement les controverses du champ ;
- la section XI signale les angles morts et limites empiriques ;
- la section XII propose un cahier des sources hiérarchisé et commenté ;
- la section XIII clôt par une note d'usage.

II. Cartographie des positions

La cartographie qui suit restitue les positions publiquement exprimées par les principaux acteurs du champ français et international, à la date de référence. Elle est conduite, conformément à la section III.1 de la Charte Nexus, dans un esprit d'analyse argumentée et non de soutien ou d'opposition partisane. La diversité des positions exprimées dans le champ est restituée comme un fait, sans qualification militante.

II.1 Positions ministérielles françaises

Le gouvernement, à travers le ministère du Travail, de la Santé, de la Solidarité et de la Famille, et le ministère de l'Économie, a posé depuis 2022 une doctrine d'« accompagnement renforcé des jeunes » centrée sur trois dispositifs structurants. Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), créé en mars 2022 en remplacement de la Garantie Jeunes, est le pivot du dispositif : 158 200 bénéficiaires fin octobre 2025, allocation 561,68 € par mois. Le plan France Travail (2024) restructure le service public de l'emploi en réseau intégré combinant ex-Pôle Emploi, Missions locales, et acteurs spécialisés. Le développement de l'apprentissage, soutenu par les aides aux employeurs depuis 2018 (loi Avenir professionnel), a porté les effectifs à plus d'un million en 2024.

Le ministère de la Cohésion des territoires pilote, à travers l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), les programmes territoriaux structurants pour les villes moyennes : Action Cœur de Ville (244 villes, 7,8 millions d'habitants, 11,5 milliards d'euros mobilisés depuis 2018) et Petites Villes de Demain (1 600 communes, depuis 2020). Le partenariat ANCT-Apec signé en 2024 constitue, à la date de référence, le seul dispositif explicitement orienté emploi-jeunes dans le périmètre ACV / PVD.

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur partagent la compétence sur l'orientation scolaire et l'enseignement supérieur. Les antennes universitaires en ville moyenne, les IUT, les lycées avec sections BTS, constituent l'offre de formation supérieure courte de proximité, dont la cartographie révèle des inégalités territoriales fortes. La doctrine ministérielle sur l'enseignement supérieur en ville moyenne est, à la date de référence, fragmentée entre logique de concentration (excellence métropolitaine) et logique de territorialisation (présence de proximité).

Le projet de loi de finances pour 2026 marque un tournant restrictif sur la mobilité des jeunes : suppression de l'aide de 500 € au permis de conduire pour les apprentis (380 000 personnes potentiellement concernées), restrictions sur plusieurs dispositifs d'aide à la mobilité. Cette inflexion budgétaire est diversement appréciée selon les acteurs : justifiée par la nécessité de maîtrise budgétaire pour les uns, critiquée comme « fracture territoriale aggravée » par d'autres (ECF, associations rurales, plusieurs syndicats).

II.2 Positions parlementaires et institutions de contrôle

La Cour des comptes a publié en mars 2025 un rapport public annuel dont le volume 1 est consacré à L'emploi des jeunes. Le constat est sévère : multiplicité des dispositifs (apprentissage, CEJ, Service civique, contrats aidés, EPIDE, E2C, Garantie Jeunes résiduelle), absence de pilotage consolidé, difficulté à évaluer l'efficacité comparée des dispositifs. Le rapport critique en particulier l'absence

d'évaluation contrefactuelle sur le CEJ trois ans après sa création. Cette critique fonde directement la thèse THESE-2026-013 du rapport de fond.

Le rapport sénatorial Belrhiti / Houlegatte (Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, 2024) sur Les villes moyennes face à la transition pointe la sous-dotation en services publics, la fragilité du tissu économique post-COVID, et le départ continu des jeunes diplômés. Il défend l'idée d'une politique nationale dédiée, et critique la fragmentation entre ACV, PVD et Territoires d'industrie. Il appelle à une articulation explicite entre les programmes territoriaux et les politiques d'emploi des jeunes — une recommandation reprise dans la thèse THESE-2026-015.

Le rapport IGAS sur les Missions locales (publié en 2024) documente la pression budgétaire croissante sur les missions locales, dont la file active augmente sous l'effet du CEJ sans que les financements suivent au même rythme. Le ratio jeune accompagné / conseiller est en hausse depuis 2022 — au détriment de l'intensité d'accompagnement initialement prévue par le dispositif CEJ (15-20 heures par semaine).

Les rapports successifs de l'Assemblée nationale (Commission des Affaires sociales, Délégation à la prospective) sur la jeunesse et l'emploi croisent ces constats sans pour autant déboucher, à la date de référence, sur une refonte législative structurante. Le débat parlementaire reste, en 2025-2026, dominé par les questions budgétaires (aide à l'apprentissage, financement des Missions locales) plutôt que par une discussion doctrinale sur la place des villes moyennes.

II.3 Autorités administratives indépendantes et conseils consultatifs

France Stratégie (devenue Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan en 2024) a publié en octobre 2025 une Note Flash n° 4 sur la jeunesse, qui prolonge le rapport de 2023 sur les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes. Le constat structurant est que « l'origine socioéconomique des jeunes français pèse fortement sur leurs trajectoires scolaires et professionnelles » et que les politiques publiques restent « fragmentées et majoritairement curatives » — peu de politiques préventives à l'échelle territoriale. France Stratégie milite pour une approche préventive et territorialisée des politiques de jeunesse, recommandation directement convergente avec les thèses Nexus.

Le Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE) et le Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ) ont chacun produit, entre 2023 et 2025, plusieurs avis sur l'emploi des jeunes, sur la formation professionnelle, et sur l'articulation entre dispositifs nationaux et politiques locales. Le COE a notamment publié en 2024 un avis sur la mesure des NEET, recommandant de sortir d'une approche purement statistique pour adopter une approche typologique (NEET en bonne santé en transition, NEET en mauvaise santé, NEET en errance, NEET parents au foyer). Cette typologie est reprise dans la section X sur les angles morts du présent document.

La Défenseure des droits a publié en 2024 plusieurs avis sur l'accès au droit des jeunes en territoires fragiles, signalant la difficulté d'accès à France Travail, aux Missions locales, et aux services publics dématérialisés pour les jeunes en errance ou en situation précaire. Cette dimension

d'accessibilité est traitée dans la matière empirique sans constituer un axe central du rapport de fond.

II.4 Collectivités territoriales et leurs associations

Villes de France (anciennement Fédération des Villes Moyennes), association d'élus représentant les villes moyennes, défend depuis 2017 une politique nationale dédiée aux villes moyennes. Position constante : la France, contrairement à l'Allemagne (Mittelstadt) ou à l'Italie (città medie), ne dispose pas d'une doctrine ni d'une politique cohérente sur les villes intermédiaires. Le programme ACV est jugé positif mais insuffisamment doté à mesure des besoins identifiés. Cette position fonde directement la thèse THESE-2026-017 du rapport de fond.

Régions de France a publié en 2024 un livre blanc sur l'apprentissage régional, qui défend le pilotage régional des politiques d'orientation, de formation initiale et continue, et de mobilité des jeunes. Les conseils régionaux disposent en effet de compétences importantes sur l'apprentissage (depuis 2014), la formation professionnelle, les transports régionaux (TER) et l'aide aux mobilités (chèque permis, logement des apprentis). La position de Régions de France est convergente avec la thèse THESE-2026-014 sur l'harmonisation des politiques d'aide.

L'Association des Maires de France (AMF) et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF, devenue Intercommunalités de France) signalent la difficulté croissante des collectivités à financer des politiques jeunesse, en raison de la contrainte budgétaire et de la complexité institutionnelle (qui paie quoi entre commune, EPCI, département, région, État). Position commune : nécessité d'une clarification des compétences et d'une stabilisation des financements pluriannuels.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) défend le rôle des départements sur l'action sociale, les transports scolaires, et certaines aides à l'insertion. Position critique récurrente : les départements ont vu leurs compétences sociales s'alourdir (RSA notamment) sans transfert de ressources proportionné. La capacité des départements à financer des politiques de mobilité des jeunes est, à la date de référence, contrainte.

L'Association nationale des Missions locales (UNML) constitue le porte-parole des 440 Missions locales françaises. Position centrale : les missions locales sont sous-financées au regard de leurs missions élargies par le CEJ, et leur capacité d'accompagnement intensif est en tension structurelle. L'UNML défend la consolidation budgétaire des missions locales et la reconnaissance de leur rôle de proximité territoriale, particulièrement crucial en ville moyenne.

II.5 Partenaires sociaux et organisations de jeunesse

Le paysage est multiple et clivé.

Organisations patronales.

MEDEF, CPME, U2P défendent la consolidation de l'apprentissage et signalent la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs (BTP, hôtellerie-restauration, agriculture, industrie, soins).

Position commune : maintien des aides à l'embauche d'apprentis, simplification administrative, alignement entre offre de formation et besoins des entreprises. Position spécifique CPME et U2P :

importance du maillage CFA en ville moyenne, dont les PME-TPE locales dépendent pour leur recrutement.

Organisations syndicales.

Les positions divergent sur les modalités de soutien aux jeunes. La CFDT et la CFE-CGC sont favorables au CEJ et à l'apprentissage, tout en demandant des garanties statutaires renforcées pour les apprentis. La CGT est plus critique sur la précarisation, dénonce les effets d'aubaine de l'apprentissage supérieur (alignement avec la critique Cour des comptes), et défend l'allocation autonomie pour tous les jeunes de 18 à 25 ans. FO insiste sur la protection statutaire et la conventionnalisation des aides aux jeunes. La CFTC porte une approche plus consensuelle, attachée à la concertation sociale sur la formation continue.

Organisations de jeunesse.

L'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF), la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), le Forum Français de la Jeunesse (FFJ), l'Union Nationale Lycéenne (UNL) défendent des positions globalement convergentes sur l'allocation autonomie, l'accès au logement, et la mobilité. La FAGE et l'UNEF sont particulièrement attentives aux conditions d'études en métropole et au coût de la vie étudiante. Le FFJ produit régulièrement des avis sur les politiques de jeunesse, lus en interministériel, qui plaident pour une approche transversale (formation + logement + santé + mobilité).

Plusieurs syndicats étudiants régionaux ou sectoriels (par exemple : Solidaires Étudiant·e·s, Génération Climat) portent des positions plus engagées sur la transition écologique et la justice sociale, dans une articulation directe avec les questions territoriales et de mobilité.

Associations de parents.

À la date de référence, ni la FCPE ni la PEEP n'ont publié de position structurée publique sur l'emploi des jeunes en ville moyenne. Cette absence est, en soi, un fait à signaler : les deux principales associations de parents d'élèves ne se sont pas saisies du sujet, alors qu'il concerne directement les familles. Cet angle mort de la cartographie des positions est commun avec le dossier IA-école et signale une difficulté plus large à mobiliser les associations parentales sur les enjeux d'employabilité et de territoires.

II.6 Chercheurs français — sciences sociales et économie spatiale

Sur la jeunesse et l'emploi.

Le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) est la référence française. L'enquête Génération 2017, enquêtée en 2020, suit 25 000 jeunes sortis de formation en 2017 sur leurs sept premières années de vie active. Travaux récents : effets de territoire (Achille Warnant en collaboration avec le Céreq), mobilité géographique, accès à l'emploi durable. Auteurs représentatifs : Florence Lefresne, Olivia Chambard, Camille Stéphanus, Boris Ménard. Position centrale : la mobilité géographique des jeunes est fortement corrélée au diplôme — 20 % en

moyenne changent de région dans les 3 ans suivant la fin de leurs études, mais 44 % pour les diplômés de niveau Bac+3 et plus.

Sur les villes moyennes.

Achille Warnant (Sciences Po Bordeaux, doctorat 2024 sur les jeunes des villes moyennes) a documenté empiriquement la diversité des trajectoires de jeunesse en ville moyenne, contestant la thèse simplifiée du « déclin universel » et identifiant trois sous-populations : les jeunes qui partent (mobilité forcée), les jeunes qui restent par choix (parfois en télétravail), les jeunes qui restent par défaut (immobilité subie). Cette typologie est intégrée à l'analyse Nexus.

Aurélien Delpirou (École d'urbanisme de Paris) a publié plusieurs travaux sur la géographie sociale des villes moyennes et la critique de la thèse « France périphérique ». Olivier Bouba-Olga (Université de Poitiers) défend une analyse fondée sur la diversité des trajectoires économiques territoriales, et critique vivement les généralisations sur le « déclin » des villes moyennes.

Sur la mobilité et les territoires.

Hervé Le Bras (EHESS) produit une analyse démographique fine des fractures territoriales, avec une focale sur la diversité des évolutions plutôt que sur une fracture binaire métropole/périphérie. Pierre Veltz (École des Ponts) est la référence française sur la métropolisation et l'économie des territoires : il défend l'idée que la concentration métropolitaine est un fait structurel, et que la politique des villes moyennes doit s'inscrire dans une logique de complémentarité plutôt que d'opposition à la métropole. Laurent Davezies (CNAM) documente l'économie résidentielle des villes moyennes et l'importance des transferts (retraites, services publics, dépenses des résidents) dans leur dynamique économique.

Christophe Guilluy, à l'inverse, défend depuis 2014 la thèse de la « France périphérique » abandonnée par les classes dominantes. Cette thèse est mobilisée comme position identifiée dans le débat public, sans validation factuelle automatique. Les divergences entre l'analyse académique (Le Bras, Veltz, Davezies, Delpirou, Warnant) et l'analyse plus politique de Guilluy sont signalées à la section X (controverses).

Sur les NEET.

Marie-Cécile Naves (Fondation Jean-Jaurès), Tom Chevalier (CNRS, Sciences Po), Cécile Van de Velde (Université de Montréal) sont les références françaises pour la sociologie des jeunes en marge des institutions de formation et d'emploi. Position commune : la catégorie NEET est trop hétérogène pour fonder une politique publique unique ; un sous-typage est nécessaire. Le COE a repris cette recommandation en 2024.

Sur l'économie spatiale internationale.

Edward Glaeser (Harvard) et Enrico Moretti (UC Berkeley) sont les références internationales sur la polarisation métropolitaine, le brain drain des small towns, et les mécanismes d'agglomération économique. Leurs travaux fondent l'analyse comparée avec les États-Unis (section VIII.4) et la thèse THESE-2026-018 sur la politique du retour.

II.7 Positions internationales : OCDE, Eurostat, BIT, Commission UE

OCDE. Publications successives sur l'emploi des jeunes (Going for Growth, Employment Outlook), avec un constat récurrent : la France et plusieurs pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Grèce) sont en sous-performance structurelle sur l'emploi des 15-24 ans par rapport à l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas. La distinction « pays à apprentissage dual fortement développé » vs « pays à apprentissage faible » structure une grande partie de l'analyse OCDE. Le rapport OCDE 2024 Investing in Youth: France publie un benchmark complet sur les dispositifs français comparés aux meilleurs standards internationaux.

Eurostat. Source de référence pour la comparabilité européenne. Indicateurs harmonisés : taux d'emploi 15-24, taux de chômage 15-24, NEET 15-24 et 15-29. Données par pays et par région NUTS-2 (régions françaises). Pas de données par taille de ville à l'échelle européenne. Eurostat publie également les indicateurs « Active labour market policies », qui permettent une comparaison fine des politiques actives de l'emploi en faveur des jeunes.

Banque mondiale et BIT (Bureau International du Travail). Approches plus globales, comparaisons à l'échelle mondiale. Le BIT formalise depuis 2010 la notion de NEET comme indicateur complémentaire au taux de chômage des jeunes, particulièrement utile dans les contextes où l'inactivité (non-recherche d'emploi) est significative. Le BIT recommande, depuis 2024, de croiser systématiquement NEET et indicateurs de qualité de l'emploi (sous-emploi, précarité, formes atypiques) pour caractériser la situation des jeunes.

Commission européenne. La Garantie pour la Jeunesse, lancée en 2013 et renforcée en 2020, est le cadre européen des politiques actives de l'emploi des jeunes. Elle a inspiré la Garantie Jeunes française (2013) et indirectement le CEJ (2022). L'évaluation européenne 2023 de la Garantie pour la Jeunesse documente des résultats hétérogènes selon les États membres, avec un effet positif modéré en moyenne.

OFCE. L'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (Sciences Po) produit régulièrement des analyses sur le marché du travail français, dont plusieurs publications récentes sur les jeunes. Position centrale OFCE : la dégradation conjoncturelle du chômage des jeunes en 2025 s'inscrit sur un fond structurel persistant, dont les causes débordent largement la conjoncture.

CEPII. Le Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales a publié plusieurs analyses comparatives France-Allemagne sur le chômage des jeunes et le modèle d'apprentissage dual allemand. Position centrale : le modèle dual allemand n'est pas transposable mécaniquement en France, mais ses principes (alternance forte, intégration formation-entreprise, rôle des PME industrielles) peuvent inspirer des évolutions du système français.

III. État empirique synthétique

III.1 Indicateurs nationaux à la date de référence

Les données INSEE et Eurostat les plus récentes établissent à la date de mai-juin 2026 le panorama suivant pour la France.

- Taux de chômage global : 7,9 % au quatrième trimestre 2025 ; 8,1 % au premier trimestre 2026 (en hausse de 0,2 point sur le trimestre, +0,6 point sur un an).
- Taux de chômage des 15-24 ans : 21,5 % au quatrième trimestre 2025 (en hausse de 2,4 points sur le trimestre, +2,8 points sur un an) ; 21,1 % au premier trimestre 2026 (en baisse de 0,4 point).
- Taux de chômage des 25-49 ans : 6,9 % en 2025.
- Taux de chômage des 50 ans et plus : 5,0 % en 2025.
- Part des NEET (15-29 ans) : 12,9 % au quatrième trimestre 2025 ; 13,1 % au premier trimestre 2026.
- Taux de chômage moyen 15-24 ans en 2025 : 19,8 % en moyenne annuelle.
- Différentiel France vs UE-27 : le chômage 15-24 français est environ 7 points supérieur à la moyenne UE.

Lecture. Sur un an, le différentiel entre le chômage des jeunes et celui des autres âges actifs s'est creusé : la hausse du chômage des 15-24 ans (+2,8 points) est près de cinq fois supérieure à la hausse du chômage moyen (+0,6 point). La part des NEET, qui regroupe à la fois jeunes au chômage et jeunes inactifs (ni en emploi, ni en études, ni en formation), augmente continûment depuis le troisième trimestre 2024. Le ratio chômage jeunes / chômage actifs en France est, à la date de référence, supérieur à 2,5 — l'un des plus élevés de l'OCDE.

Distinction NEET vs chômage. Le concept de NEET, formalisé par le BIT, inclut deux populations : les jeunes au chômage (cherchant activement un emploi) et les jeunes inactifs (n'en cherchant pas, pour des raisons variées : décrochage, problème de santé, garde d'enfant, isolement, attente d'un projet). En France, le NEET inclut environ 40 % de jeunes au chômage et 60 % de jeunes inactifs en 2025, des proportions proches de celles observées au Royaume-Uni (43 / 57). L'inactivité subie est, à la date de référence, la composante principale du NEET en France.

Comparaison par âge fin. Au sein des 15-24 ans, des disparités importantes existent. Les 18-21 ans sont, par construction, sur-représentés dans les études (~80 % en formation, beaucoup en alternance). Les 22-25 ans, plus proches de la sortie de formation initiale, ont le taux de chômage le plus élevé : pic à environ 16 % pour les 22-24 ans en 2025, contre ~10 % pour les 25-29 ans. Les NEET 22-25 ans représentent la population la plus à risque de désinsertion durable.

Distinction sexe. Taux de chômage féminin des 15-24 ans légèrement inférieur au taux masculin (effet de structure : les filles restent plus longtemps en formation), mais NEET féminin légèrement supérieur sur certaines tranches d'âge (effet du retrait pour parentalité, surtout en zones de fécondité plus élevée). Cette dimension sexuée recoupe partiellement la dimension territoriale : les

viles moyennes ont des taux de NEET féminins parfois plus élevés, en raison de la fécondité plus précoce documentée en milieu non-métropolitain.

III.2 Apprentissage et alternance — déploiement et inflexion 2025

L'apprentissage français a connu une forte croissance entre 2018 et 2023, sous l'effet de la loi Avenir professionnel de 2018, des primes exceptionnelles COVID, puis de l'aide unique. Chiffres clés :

- 879 000 nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2024 (+3,2 % par rapport à 2023).
- Plus d'un million d'apprentis en cours de contrat fin 2024.
- 1 013 500 apprentis fin novembre 2025, en baisse de 2,6 % sur un an — premier infléchissement après cinq années de hausse continue.
- Cumul annuel à fin juin 2025 : -1,4 %. Le secondaire progresse (+7,4 %), le supérieur recule (-10,5 %).
- 77 % des apprentis relèvent du secteur privé.
- En licence professionnelle : 61 % des étudiants en alternance en 2024 (contre 49 % en 2021).
- En école de commerce : 34 % en alternance (vs 20 % en 2021). En IUT : 25 % (vs 9 % en 2021).

Lecture. L'apprentissage s'est massivement tertiarisé et supérieurisé sur 2018-2023. La baisse 2025 témoigne d'un essoufflement du modèle de financement par aide unique (l'aide a été revue à la baisse au PLF 2024). Le secondaire (CAP, Bac pro) reprend de la part, ce qui rapproche le modèle français de la cible historique de l'apprentissage (qualification professionnelle initiale plutôt que diplôme supérieur). Cette inflexion est une donnée d'entrée importante pour la thèse THESE-2026-011.

L'apprentissage dans les villes moyennes. Données non publiées au niveau de granularité communal, mais les centres de formation des apprentis (CFA) sont historiquement répartis selon une logique métropolitaine pour le supérieur, et un maillage de proximité pour le secondaire. Les villes moyennes accueillent souvent des sections d'apprentissage de proximité (CFA inter-entreprises, CFA agricoles, CFA des chambres consulaires) qui maillent le territoire mais offrent une diversité d'offres réduite. Cette articulation maillage / spécialité est un point structurant pour la thèse THESE-2026-011.

Effet d'aubaine. Plusieurs travaux (IPP 2023, Cour des comptes 2024) documentent un effet d'aubaine significatif sur les aides à l'apprentissage supérieur — c'est-à-dire des entreprises qui auraient embauché de toute façon des jeunes diplômés et qui profitent de l'aide sans création d'emploi nette. L'estimation de cet effet d'aubaine varie entre 40 % et 70 % selon les méthodes. Au niveau secondaire, l'effet d'aubaine est plus faible (estimé 20-40 %), ce qui plaide pour le redéploiement vers le secondaire.

III.3 Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) — bilan empirique disponible

Successeur de la Garantie Jeunes depuis mars 2022, le CEJ est aujourd'hui le principal dispositif national d'accompagnement des jeunes en situation de précarité.

- Public cible : 16-25 ans (jusqu'à 30 ans pour bénéficiaires d'une RQTH) en situation de précarité.
- Allocation mensuelle : 561,68 € (du 1er avril 2025 au 31 mars 2026) pour un jeune non imposable.
- Entrées 2025 (jan-oct) : 249 900 (hors renouvellements), en baisse de 1,5 % sur un an.
- Stock fin octobre 2025 : 158 200 bénéficiaires (44 100 à France Travail, 114 100 en Mission locale).
- Répartition des entrées : France Travail ~30 %, Missions locales ~70 %.
- Coût budgétaire annuel : >1,5 Md € en cumul (entre allocation versée et frais d'accompagnement).

Critique méthodologique majeure (Cour des comptes, mars 2025) : le CEJ n'a pas fait l'objet d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse trois ans après sa création. On ne sait pas, à la date de référence, si l'effet d'accès à l'emploi durable des bénéficiaires diffère significativement de celui qu'aurait produit le dispositif antérieur (Garantie Jeunes), ni de celui qu'aurait produit l'absence de dispositif. Cette lacune méthodologique est analogue à celle signalée pour MIA Seconde dans le dossier IA-école, et fonde directement la thèse THESE-2026-013.

Évaluations disponibles. Une évaluation DARES 2023 sur l'effet à 6 mois de l'entrée en CEJ documente un taux de sortie vers l'emploi de l'ordre de 40 % (CDI, CDD long, apprentissage, alternance). Cette évaluation est cependant non contrefactuelle (pas de groupe de contrôle), donc inapte à isoler l'effet propre du dispositif. L'IPP et France Stratégie ont annoncé une évaluation contrefactuelle en cours, dont les résultats sont attendus pour 2026-2027.

IV. Géographie des villes moyennes : poids démographique et économique

IV.1 Définitions et périmètres

Le terme « ville moyenne » n'a pas, en France, de définition statistique officielle unique. Trois définitions opérationnelles coexistent à la date de référence.

- Définition démographique stricte (retenue pour ce rapport) : communes de 10 000 à 60 000 habitants. Périmètre : ~470 communes, ~15 millions d'habitants — environ 22 % de la population française.
- Définition fonctionnelle ANCT : périmètre du programme Action Cœur de Ville (ACV), 244 communes lauréates, 7,8 millions d'habitants. La sélection ACV combine démographie et fonction de centralité.
- Définition INSEE « pôles intermédiaires » : communes-centres d'aires d'attraction de moins de 200 000 habitants. Périmètre plus large (~800 communes-centres).

Ces définitions se recouvrent partiellement sans se superposer. La présente synthèse utilise la définition démographique stricte (10-60k habitants) pour les analyses statistiques fines, mais mobilise les analyses ANCT lorsqu'elles offrent un éclairage spécifique. Les divergences entre périmètres sont signalées au cas par cas. C'est l'un des angles morts structurels du sujet, repris à la section XI.

IV.2 Poids démographique et économique

Les ~470 communes de 10-60k habitants concentrent environ 15 millions d'habitants (22 % de la population française), 13 % des emplois métropolitains, et 10 % du PIB national. Elles sont sous-représentées en emploi par rapport à la population — indice d'une plus faible densité d'emploi qu'en grande métropole et que dans les couronnes périurbaines.

Les villes moyennes sont, en moyenne, plus âgées que la moyenne française : ~22 % de population de 60 ans et plus, contre 20 % nationalement. La part des 18-25 ans est, à l'inverse, légèrement inférieure (~9 % contre 10 % nationalement), avec une accélération de l'écart entre 2010 et 2020.

Le solde migratoire des villes moyennes est globalement négatif depuis vingt ans, mais avec une forte hétérogénéité. Certaines villes moyennes attractives (Bayonne, La Rochelle, Annecy, Annemasse, Pau, Vannes, Quimper) connaissent un solde positif ; d'autres (Saint-Étienne, Roubaix, Tourcoing, Charleville-Mézières, Maubeuge, Châteauroux, Vierzon) un solde fortement négatif. Le solde migratoire des 18-25 ans, lui, est négatif quasi-universellement.

IV.3 Tissu économique des villes moyennes

Le tissu économique des villes moyennes se caractérise par cinq traits structurels documentés (synthèse de travaux ANCT, France Stratégie, Banque des Territoires, Bouba-Olga, Davezies) :

- Une part plus élevée d'emplois publics et de services à la personne que la moyenne nationale (santé, action sociale, éducation, administration), liée au rôle de pôle de services de proximité. Sur certains territoires, l'emploi public représente jusqu'à 35 % des emplois locaux.

- Une présence industrielle hétérogène : certaines villes moyennes conservent des bassins industriels actifs (mécanique, agroalimentaire, plasturgie, métallurgie) ; d'autres ont perdu l'essentiel de leur industrie depuis les années 1990. La carte de l'industrie française est aujourd'hui une carte de villes moyennes.
- Une faible présence de tertiaire supérieur (sièges sociaux, fonctions de conception, services aux entreprises haut de gamme), concentré dans les grandes métropoles. Les emplois cadres sont sous-représentés en ville moyenne, ce qui explique la mobilité forcée des diplômés du supérieur long.
- Un commerce de centre-ville en grande difficulté depuis vingt ans, sous l'effet conjugué du commerce de périphérie, du e-commerce, et de la vacance commerciale. Le programme ACV a partiellement répondu à ce défi (518 commerces restructurés en 2018-2025).
- Une économie résidentielle (commerce, services, BTP, restauration) sensible à la dynamique démographique locale et au revenu disponible des ménages. Cette économie résidentielle absorbe une part importante des emplois disponibles pour les 18-25 ans en ville moyenne.

IV.4 Hétérogénéité des trajectoires de villes moyennes

Une convergence empirique récente est que les villes moyennes ne déclinent pas en bloc : on observe au moins trois trajectoires distinctes.

- Villes moyennes en croissance attractive : littoral atlantique, sud-est, frontière suisse. Solde démographique positif, économie résidentielle dynamique, marché de l'emploi tendu sur certains métiers. Exemples : Bayonne, La Rochelle, Annecy, Annemasse, Pau, La Roche-sur-Yon. Le solde 18-25 reste négatif mais compensé par les classes d'âge plus âgées (40-65 ans, retraités).
- Villes moyennes en transition : régions industrielles en reconversion, métropolisation en cours. Solde démographique modeste ou nul, transformations économiques en cours. Exemples : Le Havre, Saint-Nazaire, Beauvais, Niort, Limoges. Ces villes connaissent des dynamiques contrastées selon les bassins d'emploi local.
- Villes moyennes en décroissance : régions à industries anciennes en déclin, faible attractivité. Solde démographique négatif, vieillissement accéléré, vacance commerciale élevée. Exemples : Charleville-Mézières, Vierzon, Saint-Dizier, Maubeuge, Châlons-en-Champagne, Forbach. Ces villes sont, par construction, les plus exposées au double mouvement de mobilité forcée des jeunes et d'immobilité subie des moins mobiles.

Cette hétérogénéité a une implication importante pour l'analyse de l'emploi des jeunes : la généralisation « les villes moyennes ne créent pas d'emplois pour les jeunes » est trop grossière. La géographie fine est nécessaire. La thèse THESE-2026-015 (articulation ACV/PVD à un volet emploi-jeunes) doit s'adapter à cette hétérogénéité — les besoins ne sont pas les mêmes selon la trajectoire de la ville.

V. Mobilité comme déterminant d'employabilité

V.1 Mobilité quotidienne : voiture, permis, transports collectifs

Dans les villes moyennes, la voiture personnelle reste, à la date de référence, le principal moyen de mobilité quotidienne. Les réseaux de transport collectif (bus urbains, navettes interurbaines, TER) y sont généralement moins denses et moins fréquents que dans les métropoles. Une fraction non négligeable des emplois — notamment dans le BTP, l'agriculture, l'industrie, la logistique, les services à la personne, l'hôtellerie-restauration — exige une mobilité véhiculée en raison des horaires décalés ou des localisations périphériques.

Le permis B comme déterminant d'employabilité. Les données disponibles (étude Auto-école Réseau 2024, enquêtes Ipsos, ONISR) :

- Taux de détention du permis B chez les 18-25 ans : environ 80 % en zone urbaine dense, 60-65 % en zone rurale, 70-75 % en villes moyennes (estimation triangulée à partir de plusieurs sources).
- Coût moyen du permis B en 2025 : ~1 800-2 000 € (en hausse de ~10 % en 5 ans).
- Délai moyen entre inscription et obtention : 6-10 mois selon les zones (plus long en zones rurales et villes moyennes en raison de la pénurie d'examineurs).
- Permis à 17 ans (entré en vigueur le 1er janvier 2024) : impact documenté positif sur les zones rurales, où la voiture est souvent le seul moyen de transport viable. Les chiffres consolidés sur l'effet emploi du permis à 17 ans seront publiés en 2026-2027.

Réforme PLF 2026 et controverse. La loi de finances pour 2026 a supprimé l'aide de 500 € destinée aux apprentis pour financer leur permis. 380 000 personnes pourraient être concernées par une restriction d'accès au permis. Selon l'École de Conduite Française (ECF) et plusieurs associations, cette réforme « crée une fracture territoriale plus profonde » dans les zones rurales. Position défensive du gouvernement : nécessité budgétaire, dispositifs régionaux et locaux subsistent. Cette controverse fonde directement la thèse THESE-2026-010.

Les 458 dispositifs d'aide au permis recensés (35 nationaux, 214 régionaux/départementaux, 209 locaux) constituent un maillage dense mais fragmenté. Le programme 1Jeune1Permis (info.gouv.fr) tente de référencer l'ensemble de ces dispositifs. La région Île-de-France finance 1 000 € le permis B des 18-25 ans en insertion (financement FSE+) ; la Nouvelle-Aquitaine cible prioritairement les jeunes ruraux en recherche d'emploi ; la Bretagne propose la Karta Bretagne, chéquier multi-usages 15-25 ans ; les Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes ont des dispositifs équivalents.

Les transports collectifs locaux. Hors voiture, les transports collectifs offrent une alternative variable selon les territoires. Les villes moyennes disposent typiquement d'un réseau urbain (bus, parfois tramway dans les plus grandes) et d'une desserte ferroviaire régionale (TER). Cinq constats structurants :

- Densité de l'offre TC urbaine plus faible qu'en métropole, fréquence moindre, amplitude horaire plus réduite (souvent pas de service tard le soir ni le dimanche).

- Desserte des zones d'activité (souvent en périphérie) faible : la mobilité domicile-travail des jeunes employés en zones d'activité requiert souvent une voiture.
- Tarification jeune souvent accessible (50-80 €/mois pour un abonnement étudiant en moyenne) mais conditionnée à la résidence dans le ressort de l'autorité organisatrice.
- L'intermodalité reste un point faible (cf. rapport Cour des comptes sur les transports régionaux 2023).
- Le vélo et les mobilités douces progressent mais restent marginaux pour les déplacements domicile-travail au-delà de 5-7 km.

Le rapport Cour des comptes 2023 sur les transports régionaux documente l'état dégradé de 30 % du réseau ferré français, avec des conséquences directes sur la desserte des villes moyennes. Plusieurs « petites lignes » (entre 20 et 100 km, irriguant les villes moyennes) sont en débat de renouvellement ou d'abandon.

V.2 Mobilité résidentielle des 18-25 ans

La mobilité résidentielle des 18-25 ans est centrale à la question. Trois sous-mécanismes sont à distinguer.

Logement étudiant.

Pour les 18-21 ans en études supérieures, l'accès au logement étudiant en grande ville (où sont concentrées les formations supérieures) est un déterminant majeur. Les villes moyennes ont peu d'offres de formation supérieure longue ; les jeunes partent étudier en grande ville. Le logement étudiant (CROUS, résidences privées) est un goulot d'étranglement national : offre insuffisante (~6 % des étudiants en logement CROUS, vs un objectif de 10 %), prix en hausse de 20-30 % sur 5 ans dans les métropoles tendues. La pression sur le logement étudiant en métropole est aujourd'hui un frein structurel à l'accès aux études supérieures pour les jeunes des villes moyennes issus de familles modestes.

Logement professionnel des jeunes actifs.

Pour les 22-25 ans en emploi, l'accès au logement reste contraint : 30 % du revenu en moyenne, jusqu'à 50 % dans les métropoles tendues. Les villes moyennes offrent un avantage prix (15-25 % du revenu en moyenne pour le logement) mais demandent une mobilité retour (du lieu d'études vers le lieu d'emploi) que la plupart des jeunes diplômés ne font pas. Ce différentiel de coût du logement est un levier potentiel d'attractivité des villes moyennes — mais conditionné à la disponibilité d'emplois qualifiés correspondants.

Internats et logement d'apprentis.

Pour les apprentis du secondaire, l'internat reste un dispositif clé. Les apprentis du supérieur recourent davantage à la colocation et au logement privé. Le statut juridique du logement apprenti reste fragile (peu de garanties spécifiques, dépôts de garantie élevés). Action Logement propose plusieurs aides ciblées (Mobili-Jeune, garantie Visale) qui restent sous-utilisées.

V.3 Mobilité professionnelle et sociale

La mobilité professionnelle des jeunes en France est, à la date de référence, en évolution. Selon les enquêtes Génération du Céreq (G2017, enquête 2020) :

- 30 % des jeunes ont un accès immédiat et durable au CDI dans les 7 ans suivant la sortie de formation.
- 15 % ont un accès retardé au CDI (après une période de précarité).
- Le reste connaît des trajectoires durablement précaires ou inactives.
- Sur le plan géographique, 20 % des jeunes en moyenne changent de région dans les 3 ans suivant la fin de leurs études. Cette proportion monte à 44 % pour les diplômés de niveau Bac+3 et plus.

Lecture. La mobilité professionnelle et géographique est, en France, fortement corrélée au diplôme. Les jeunes des villes moyennes sortis de formation à un niveau intermédiaire (CAP, Bac, Bac+2) sont, plus souvent que les diplômés du supérieur long, en situation d'« assignation à territoire » — restés dans le bassin d'emploi local, dont les opportunités sont structurellement plus limitées qu'en grande métropole. Cette assignation est documentée par le Céreq comme un facteur de plafonnement des trajectoires professionnelles.

Le retour des 28-35 ans. Une fraction des jeunes diplômés revient en ville moyenne, mais à des âges plus tardifs (typiquement 28-35 ans), souvent au moment de la fondation d'une famille. Ce « retour » bénéficie davantage aux villes moyennes attractives par cadre de vie qu'aux villes moyennes en décroissance industrielle. La thèse THESE-2026-018 propose de prendre acte de ce mécanisme et d'en faire un levier de politique publique.

Le télétravail post-COVID a, sur 2020-2024, brièvement modifié l'équilibre en faveur des villes moyennes (effet « néo-ruraux » documenté par la Banque des Territoires et l'ANCT). À la date de référence, le mouvement s'est largement stabilisé : le télétravail élargit le bassin de résidence accessible depuis une métropole (typiquement 50-100 km en rayon), ce qui bénéficie aux villes moyennes les plus proches des métropoles, sans modifier substantiellement la trajectoire des villes moyennes plus éloignées.

VI. Politiques publiques en direction des 18-25 ans

VI.1 Architecture institutionnelle

Le système français de politiques de la jeunesse 18-25 ans articule cinq niveaux institutionnels qui se recouvrent.

- État central : ministère du Travail, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur, ministère délégué à la Jeunesse, ANCT, France Travail (ex Pôle emploi).
- Régions : compétence pleine sur l'apprentissage (depuis 2014), la formation professionnelle, l'orientation scolaire, les TER, les aides régionales aux jeunes (chèques permis, aides logement étudiant).
- Départements : compétence sur l'action sociale (RSA, aide sociale à l'enfance), les transports scolaires, les collèges, et certaines aides à l'insertion.
- Communes et intercommunalités : équipements jeunesse, soutien aux Missions locales (cofinancement), politique du logement, transports urbains.
- Acteurs intermédiaires : 440 Missions locales, 35 Écoles de la 2e Chance (E2C), 18 centres EPIDE, 4 000 organismes de formation continue.

Cette architecture est régulièrement qualifiée d'« empilement » ou de « millefeuille » par les rapports de la Cour des comptes, du Conseil d'État, et de l'IGAS. La Cour des comptes (mars 2025) signale la difficulté d'évaluer l'efficacité comparée des dispositifs en raison de leur multiplicité et du faible partage des données.

VI.2 Principaux dispositifs nationaux

Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

Voir section III.3 supra. Dispositif central depuis 2022, 158 200 bénéficiaires fin octobre 2025, allocation 561,68 €/mois, accompagnement intensif 15-20 h/sem en Mission locale ou France Travail.

Apprentissage.

Voir section III.2 supra. 879 000 nouveaux contrats en 2024, 1 013 500 apprentis fin novembre 2025. Aide unique aux employeurs (anciennement portée à 8 000 €, ramenée à 6 000 € en 2024). Régionalement piloté pour le secondaire ; cadre national avec opérateurs de compétences (OPCO) pour le supérieur.

Service Civique.

Créé en 2010. Volontariat de 6-12 mois, indemnité 619,83 € (2025). ~150 000 entrées par an. Public 16-25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap). Articulation avec autres dispositifs en construction.

Plan 1 Jeune 1 Solution (2020-2022, prolongé partiellement).

Lancé pendant la crise COVID (juillet 2020). Cumul d'aides : embauche, formation, accompagnement. Évaluation IPP/DARES 2023 : effet positif sur l'emploi des jeunes pendant la crise, mais difficulté à isoler l'effet propre des aides par rapport à la reprise économique. Plusieurs dispositifs prolongés au-delà de 2022, d'autres absorbés dans le CEJ.

Écoles de la 2e Chance (E2C) et EPIDE.

Pour les NEET les plus éloignés de l'emploi. ~15 000 entrées par an en E2C, ~3 500 en EPIDE. Effets positifs documentés mais sur publics auto-sélectionnés (biais d'évaluation). L'E2C couvre un maillage territorial significatif des villes moyennes ; l'EPIDE est plus concentré.

Programme 1Jeune1Permis.

Portail national de référencement des aides au permis. 458 dispositifs recensés. La logique du programme est informationnelle (faciliter l'identification des aides existantes) plutôt qu'opérationnelle (créer un nouveau dispositif).

VI.3 Dispositifs régionaux et locaux

Toutes les régions ont mis en place des dispositifs d'aide à la mobilité, à la formation, et au logement des jeunes. Exemples emblématiques :

- Île-de-France : Chèque permis de conduire 1 000 € (FSE+), Aide au logement étudiant.
- Nouvelle-Aquitaine : Aide au permis pour jeunes ruraux, Pass métiers.
- Hauts-de-France : Pass Génération, soutien à l'apprentissage.
- Bretagne : Karta Bretagne (chéquier multi-usages 15-25 ans), aide à la mobilité internationale.
- Auvergne-Rhône-Alpes : Pass'Région, programme apprentissage régional.
- Grand Est : Jeunes mobiles, aides à la formation professionnelle.

Cette diversité régionale crée des inégalités de prestations selon la région de résidence du jeune. Aucune harmonisation nationale n'est, à la date de référence, planifiée. La thèse THESE-2026-014 propose un socle minimal national pour résorber cette inégalité de traitement.

VI.4 Le rôle des Missions locales

Les 440 Missions locales constituent l'opérateur de proximité majeur pour l'accompagnement des 16-25 ans. Elles assurent :

- 70 % des entrées en CEJ (24 000 par mois en 2025).
- L'accompagnement social et professionnel des jeunes en difficulté.
- L'interface avec les autres acteurs (France Travail, Conseil départemental, organismes de formation, employeurs locaux).
- Une présence territoriale fine, particulièrement déterminante en ville moyenne et en zone rurale.

Position UNML (Union Nationale des Missions Locales) : les missions locales sont sous-financées au regard de leurs missions élargies par le CEJ. Le ratio jeune accompagné / conseiller est, en 2025, en hausse significative par rapport à 2020 — au détriment de l'intensité d'accompagnement

initialement prévue par le dispositif CEJ (15-20 h/sem). En conséquence, l'efficacité réelle du CEJ pourrait être inférieure à celle initialement projetée — point central pour l'évaluation contrefactuelle attendue (THESE-2026-013).

VII. Programmes territoriaux : ACV, PVD, Territoires d'industrie, TZCLD

VII.1 Action Cœur de Ville (ACV)

Programme lancé en mars 2018, pour une durée initiale de 6 ans, prolongé pour une nouvelle phase 2024-2027. Pilotage : ANCT, avec partenariat Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), Action Logement, Anah (Agence Nationale de l'Habitat).

Périmètre 2026.

- 244 communes lauréates (dont une dizaine en outre-mer).
- 7,8 millions d'habitants couverts.
- 11,5 Mds € mobilisés depuis 2018 au bénéfice des collectivités.

Bilan d'étape (2018-2025) sur les axes structurants :

- Habitat : 33 000 logements créés ou produits, 287 000 logements rénovés ou en transition.
- Commerce : restructuration de 518 commerces, dispositifs anti-vacance commerciale.
- Mobilités douces : aménagements piétons-cyclables dans la quasi-totalité des villes ACV.
- Équipements et services : modernisation de gares, médiathèques, équipements sportifs, France Services.

Critique. Le bilan emploi-jeunes du programme ACV est peu documenté à la date de référence. Les axes structurants (habitat, commerce, mobilité) sont des leviers indirects d'employabilité des jeunes, mais l'évaluation explicite (« combien de jeunes ont trouvé un emploi grâce au programme ? ») n'est pas conduite. C'est un angle mort signalé à la section XI et fondant la thèse THESE-2026-015.

Le partenariat ANCT-Apec (lancé 2024) « pour mutualiser les services pour l'emploi et le développement économique local » est un des rares dispositifs explicitement orientés emploi. Il finance des chefs de projet dans les villes ACV et PVD. Son extension à l'ensemble des 244 + 1 600 communes serait, selon Nexus, le levier principal d'opérationnalisation de la thèse THESE-2026-015.

VII.2 Petites Villes de Demain (PVD)

Programme lancé en octobre 2020, à destination des communes de moins de 20 000 habitants ayant une fonction de centralité.

- 1 600 communes lauréates.
- 3 milliards d'euros engagés sur 2020-2026.
- Cibles : revitalisation des centres-bourgs, transition écologique, accès aux services.

La superposition partielle ACV-PVD-Villes de France (association) génère une complexité de gouvernance. Les communes lauréates ACV ne sont pas éligibles à PVD ; les communes lauréates PVD bénéficient d'une enveloppe réduite et d'un accompagnement moins intensif. Plusieurs maires

de PVD ont, en 2025, demandé une convergence ACV-PVD pour simplifier la gouvernance — demande restée sans réponse opérationnelle à la date de référence.

VII.3 Territoires d'industrie

Programme lancé 2018, 183 territoires labellisés (dont la majorité contient ou est centrée sur une ville moyenne). Cible : maintien et développement de l'industrie en France. Le programme finance des actions ciblées : formation aux métiers industriels, foncier économique, attractivité des sites, transition écologique.

Articulation avec l'emploi des jeunes en ville moyenne : forte théoriquement, peu documentée pratiquement. Les Territoires d'industrie sont souvent les bassins d'emploi où l'apprentissage secondaire (CAP, Bac pro industriel) est le plus structuré. La thèse THESE-2026-011 (priorité au secondaire) bénéficierait d'une articulation explicite avec Territoires d'industrie.

VII.4 Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

Expérimentation menée depuis 2017 dans 10 territoires initiaux, élargie à 60 territoires en 2024. Modèle : création d'entreprises à but d'emploi (EBE) pour embaucher les chômeurs de longue durée du territoire. Évaluation IPP, France Stratégie, et Comité scientifique : effets emploi positifs mesurés, soutenabilité budgétaire débattue.

TZCLD constitue une rare exception au principe d'évaluation absente du paysage des politiques publiques d'emploi : le dispositif a été évalué de manière contrefactuelle, ce qui en fait une référence méthodologique pour l'évaluation du CEJ recommandée par la thèse THESE-2026-013.

VII.5 France Services

2 700 maisons France Services au déploiement (objectif 2 700 atteint fin 2024). Accès aux services publics dématérialisés. Pertinence pour les jeunes : limitée (les jeunes utilisent majoritairement les démarches en ligne directement), mais utile dans certains cas (CAF, France Travail, CARSAT). Le maillage France Services couvre l'essentiel des villes moyennes — c'est l'une des rares politiques territoriales récentes à avoir atteint son objectif quantitatif.

VIII. Comparaisons internationales pays par pays

Quatre pays de référence sont mobilisés pour situer la France : Allemagne (modèle d'apprentissage dual à très haute performance), Italie (NEET massifs, fracture Nord-Sud), Royaume-Uni (NEET importants, doctrine post-Brexit en construction), États-Unis (small towns en déclin et brain drain). Les comparaisons par taille de ville ne sont disponibles dans aucun des quatre pays au niveau de granularité communal — elles seront restituées au niveau national ou régional, en signalant la limite.

VIII.1 Allemagne — référence sur l'apprentissage dual

L'Allemagne présente, à la date de référence, l'un des taux de chômage des jeunes les plus bas de l'Union européenne.

- Taux de chômage 15-24 ans : 5,8 % en 2025-2026 (le plus bas de l'UE).
- Taux d'emploi 15-24 ans : ~51 % (vs ~30 % en France).
- Effectifs en apprentissage : ~1,5 million d'apprentis (vs ~1,0 M en France ; mais l'Allemagne a 84 M d'habitants vs 68 M en France, soit un ratio apprentis/population presque double).
- Taux d'embauche post-apprentissage : 67 % des apprentis sont embauchés par l'entreprise d'accueil (vs 33 % en France).
- Taux NEET 15-24 ans : 9,2 % en 2021 (selon données comparées) ; estimé ~9 % en 2025.

Le modèle dual allemand combine formation théorique en Berufsschule (école professionnelle, financée par les Länder) et formation pratique en entreprise (financée par l'employeur, qui rémunère l'apprenti). La quasi-totalité des métiers qualifiés non-académiques exige le passage par ce système. La transition école-emploi y est, en moyenne, plus rapide et plus fluide qu'en France.

Géographie. Les Mittelstadt (villes moyennes allemandes, 20-100k habitants) abritent une part substantielle des PME industrielles, le fameux Mittelstand. Cette articulation territoriale ville moyenne / industrie / apprentissage / emploi des jeunes est, en Allemagne, un système intégré. La France a peu développé cette intégration : c'est précisément l'écart structurel que la thèse THESE-2026-011 (apprentissage secondaire) vise à réduire.

Limites du modèle allemand. Le système est performant mais critique en cas de transition économique forte : la disparition de certains secteurs (industrie lourde, charbon) y a produit des « régions perdues » (Ostdeutschland post-réunification, Saarland post-sidérurgie). Le modèle suppose aussi un tissu de PME stable et engagé dans la formation initiale — ce qui n'est pas reproductible à volonté. Plusieurs travaux CEPII et Dares ont documenté ces limites, en soulignant que le modèle dual n'est pas mécaniquement transposable, mais que certains principes (alternance forte, intégration formation-entreprise) peuvent inspirer la France.

VIII.2 Italie — référence sur les NEET massifs

L'Italie présente la situation la plus dégradée des grands pays de l'Union européenne.

- Taux de chômage 15-24 ans : 20,50 % en décembre 2025.
- Taux d'emploi 15-24 ans : 23,1 % en 2023 (le plus bas de l'UE, à égalité avec la Grèce).

- NEET : plus de 2 millions de jeunes Italiens (15-24 et 15-29 confondus, selon ISTAT).
- Taux NEET 15-29 ans estimé : 19-21 % en 2025 (plus du double du taux français).

Fracture Nord-Sud. Les disparités régionales sont fortes : Mezzogiorno (Sud) à taux de chômage des jeunes parfois supérieur à 30 % ; Nord industriel (Lombardie, Vénétie, Émilie-Romagne) à taux inférieur à 15 %. Cette fracture, structurelle depuis l'unification italienne, structure largement les flux migratoires internes : Sud vers Nord, puis émigration extérieure (vers l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suisse). Le mécanisme italien est, à plus grande échelle, comparable à celui qui s'esquisse en France entre villes moyennes en décroissance et métropoles attractives.

Politiques en réponse. Le programme Garanzia Giovani (Garantie Jeunes italienne) existe depuis 2014 dans le cadre du dispositif européen. Effets jugés modestes (rapports de l'ANPAL). Le PNRR (Plan National de Relance et de Résilience) italien a inclus une enveloppe pour la formation des jeunes (~5 Mds €), mais avec une exécution lente. La stratégie nationale italienne pour les zones intérieures (« Strategia Nazionale per le Aree Interne »), mise en œuvre depuis 2014, constitue un dispositif analogue à ACV/PVD mais avec une focale plus rurale.

Lecture comparative. L'Italie illustre l'effet auto-entretenu de la fracture territoriale : le départ des jeunes diplômés du Sud vers le Nord aggrave la situation économique du Sud, qui devient encore moins attractif. La France n'est pas à ce niveau de dégradation, mais certaines régions françaises (Hauts-de-France, Grand Est sidérurgique, Centre-Val de Loire) présentent des tendances analogues à plus petite échelle. L'Italie est, à ce titre, le pays-avertissement pour la France.

VIII.3 Royaume-Uni — référence sur les NEET structurels

Le Royaume-Uni présente une situation intermédiaire mais structurellement préoccupante.

- NEET 16-24 ans : 957 000 personnes au quatrième trimestre 2025, soit 12,8 % de la classe d'âge.
- Composition : 43 % au chômage, 57 % inactifs.
- Causes d'inactivité : maladie / handicap = 28 % des NEET en 2025 (en très forte hausse depuis 2019).
- Tendance : la difficulté est qualifiée par la Resolution Foundation de « moins cyclique, plus structurelle » que dans les années 2010.

Programme « Youth Guarantee » lancé en 2025 pour 55 000 jeunes 18-21 ans ayant passé au moins 18 mois en Universal Credit. Placements garantis 25 h/sem au salaire minimum. Pilotes « youth unemployment trailblazers » dans 8 régions anglaises en 2025.

Géographie : « left behind towns ». Le débat public britannique est structuré depuis le référendum Brexit de 2016 par la notion de « left behind towns » — anciennes villes industrielles et minières, à population vieillissante et à perspectives économiques limitées. La problématique recoupe partiellement celle des villes moyennes françaises en décroissance. Plusieurs travaux de la Resolution Foundation et de Lancaster Work Foundation ont documenté la concentration des NEET dans ces territoires.

Lecture comparative. L'augmentation de la part des NEET pour cause de maladie ou handicap au Royaume-Uni (28 %) est un signal d'alerte qui mérite d'être surveillé en France, où une dynamique analogue est documentée par la DREES sur les arrêts maladie longue durée des jeunes adultes. Le rapport entre santé mentale des jeunes (rapport Nexus S12 prévu en août 2026) et NEET est, à la date de référence, sous-documenté en France.

VIII.4 États-Unis — référence sur le brain drain des small towns

Le contexte américain est, par construction, peu comparable à la France : taille du territoire, fédéralisme, absence de système national de formation professionnelle, marché du travail très flexible.

- Taux de chômage des 16-24 ans : environ 9-10 % en 2025-2026, en hausse depuis 2024.
- Taux NEET 15-24 ans : ~10-12 % (méthodologie de calcul différente, non strictement comparable Eurostat).
- Apprentissage : effectifs réduits (~600 000 apprentis en 2024), modèle de formation professionnelle moins structuré qu'en Europe continentale.

La problématique pertinente pour la comparaison est celle des small towns en déclin : anciennes villes industrielles du Midwest, du Rust Belt et des Appalaches, à brain drain documenté depuis trente ans. La littérature économique (Glaeser, Moretti, Autor) documente une polarisation territoriale forte : les jeunes diplômés se concentrent dans une vingtaine de métropoles à forte densité d'emploi qualifié, tandis que les small towns vieillissent et se vident des jeunes actifs.

Le programme fédéral Workforce Innovation and Opportunity Act (WIOA) finance les politiques de l'emploi à travers les États ; les small towns en bénéficient indirectement. Les community colleges (universités courtes professionnalisantes) jouent un rôle d'ancrage territorial important, sans équivalent direct en France — bien que les IUT et BTS de proximité s'en rapprochent fonctionnellement. La thèse THESE-2026-012 (formations supérieures courtes de proximité) tire parti de cette comparaison.

Lecture comparative. Le brain drain américain des small towns est un avertissement sur ce que pourrait devenir une France où la fuite des jeunes diplômés vers les métropoles s'accentuerait. Les écarts territoriaux français sont, à la date de référence, moins extrêmes qu'aux États-Unis, mais la tendance est de même direction. Le travail d'Edward Glaeser, *Triumph of the City* (2011), reste la référence pour la compréhension des mécanismes d'agglomération métropolitaine.

VIII.5 Synthèse comparative

Pays	Chômage 15-24	NEET 15-24/29	Taux emploi 15-24	Caractéristique structurelle
France	21,1 % (Q1 2026)	13,1 % (15-29, Q1 2026)	~30 %	Apprentissage en croissance mais qui plafonne ; fragmentation des dispositifs ; assignation

				territoriale en villes moyennes
Allemagne	5,8 %	~9 %	~51 %	Apprentissage dual à grande échelle, intégration ville moyenne/PME industrielle (Mittelstand)
Italie	20,5 % (déc 2025)	~20 % (15-29)	23,1 %	Fracture Nord-Sud massive, exode des jeunes du Mezzogiorno
Royaume-Uni	~14 %	12,8 % (16-24)	~50 %	NEET structurel en hausse, dont 28 % pour maladie/handicap ; « left behind towns »
États-Unis	~9-10 %	~10-12 %	~50 %	Polarisation métropolitaine très forte ; brain drain des small towns documenté

Note méthodologique. Les indicateurs ne sont pas strictement comparables entre pays : les méthodes BIT, Eurostat et nationales diffèrent. Les ordres de grandeur sont robustes ; les valeurs précises doivent être traitées avec prudence.

IX. Articulation aux trois transitions transverses Nexus

Conformément à la section V de la Charte Nexus, ce document intègre la prise en compte des trois transitions transverses. La transition mobilité est le cœur du sujet ; les transitions cognitive et énergétique sont mobilisées à leurs places respectives.

IX.1 Transition mobilité (cœur du sujet)

La transition mobilité, telle que définie à la section V.3 de la Charte Nexus, intègre quatre échelles : mobilité quotidienne, résidentielle, professionnelle et sociale, numérique. Toutes les quatre sont mobilisées dans ce sujet.

- Mobilité quotidienne : voiture personnelle comme prérequis d'emploi, transports collectifs moins denses, réforme PLF 2026 sur l'aide au permis.
- Mobilité résidentielle : exode 18-25 ans des villes moyennes vers les métropoles ; effet de retour décalé.
- Mobilité professionnelle et sociale : assignation territoriale des jeunes non-diplômés du supérieur long ; effet bouclier du diplôme sur la mobilité géographique professionnelle.
- Mobilité numérique : potentiel du télétravail comme levier de redéploiement en ville moyenne, mobilité conditionnée à l'infrastructure haut débit (zones blanches résiduelles).

Le postulat Nexus sur la mobilité (« mobilité forcée et immobilité subie sont les deux faces d'un même problème de fond ») est directement éclairé par la matière empirique de ce rapport. Les jeunes des villes moyennes peuvent être en situation soit de mobilité forcée (départ vers la métropole pour études ou emploi), soit d'immobilité subie (assignation territoriale faute de moyens, de qualification, ou d'opportunités locales). Les deux situations relèvent du même problème structurel — la capacité réelle d'accès aux opportunités.

IX.2 Transition cognitive

La transition cognitive intervient sur deux registres dans ce sujet.

Formation initiale. La qualité de la formation supérieure courte de proximité (BTS, BUT, antennes universitaires) en ville moyenne est un déterminant majeur de l'employabilité locale des jeunes. Le déficit d'offre supérieure de proximité est un facteur d'exode étudiant. La thèse THESE-2026-012 traite cette dimension.

IA et marché du travail. Les transformations en cours du travail tertiaire sous l'effet de l'IA générative — traitées dans le rapport S15 (planifié 21 septembre 2026) — auront un impact différencié sur les emplois disponibles en ville moyenne. Hypothèse à explorer : les emplois de back-office, administratifs, et de support, plus présents en proportion en ville moyenne qu'en métropole, sont les plus exposés à la substitution IA. Cette hypothèse, si elle se vérifie, aggraverait la situation des villes moyennes — point qui devra être réexaminé lors de la publication du rapport S15.

IX.3 Transition énergétique

La transition énergétique intervient à deux titres.

Mobilité décarbonée. La dépendance à la voiture personnelle en ville moyenne est en tension avec les objectifs de décarbonation des transports. La transition vers le véhicule électrique exige un coût d'achat plus élevé (~25-35 000 € pour un modèle standard en 2025, peu accessible aux jeunes en début d'activité), une infrastructure de recharge dense (peu déployée hors métropoles), et une fiabilité d'usage rural à confirmer. La thèse THESE-2026-016 propose un dispositif intégré.

Tissu industriel. Les villes moyennes hôtes d'industries énergétiquement intensives (sidérurgie, ciment, chimie, papier) sont à risque de délocalisation ou de fermeture sous l'effet conjugué du CBAM, des prix de l'électricité, et des transitions techniques. L'emploi des jeunes y est, en cascade, fragilisé. Cette dimension est traitée incidemment ; le rapport S35 (février 2027) sur Énergie et compétitivité industrielle la traitera de manière approfondie.

X. Controverses identifiées du champ

Une fonction propre à la synthèse méthodologique, au sens Charte VI.4, est d'identifier explicitement les controverses non tranchées du champ. La présente section les inventorie. La synthèse ne prend pas position dans ces controverses : c'est le travail du rapport de fond (Rapport_Mobilite_Villes_Moyennes_v1-0), lorsqu'il s'estime à même de trancher au regard de la matière empirique disponible.

X.1 Controverse sur la « France périphérique »

Position 1 (Christophe Guilluy, plusieurs commentateurs politiques et médiatiques) : les territoires non-métropolitains forment une « France périphérique » abandonnée par les classes dominantes ; la fracture territoriale est massive et politiquement structurante ; les villes moyennes en décroissance sont les principales victimes de ce mouvement. Cette thèse a été largement reprise dans le débat public depuis 2014.

Position 2 (Hervé Le Bras, Pierre Veltz, Laurent Davezies, Aurélien Delpirou, Achille Warnant, Olivier Bouba-Olga) : la France n'est pas binaire métropole/périphérie ; les villes moyennes présentent une diversité de trajectoires (en croissance attractive, en transition, en décroissance) ; l'analyse en termes d'« abandon » est politiquement chargée et empiriquement faible. Les transferts publics et l'économie résidentielle assurent une redistribution territoriale substantielle. Cette position est portée par la grande majorité de la communauté académique.

La synthèse retient la position 2 comme mieux étayée empiriquement, tout en signalant que la position 1 a un écho politique réel qu'aucune politique publique ne peut ignorer. Cette controverse fonde la thèse THESE-2026-017 sur la doctrine nationale dédiée — qui suppose précisément de sortir de la simple opposition métropole/périphérie pour reconnaître la diversité des villes moyennes.

X.2 Controverse sur l'effet propre du CEJ

Position 1 (ministère du Travail, UNML pour partie, plusieurs commentateurs favorables) : le CEJ est un succès, comme en témoignent les 158 200 bénéficiaires, les taux de sortie vers l'emploi mesurés à 6 mois (~40 %, source DARES 2023), et les déclarations de satisfaction des Missions locales. Le dispositif est plus intensif et plus rémunérateur que la Garantie Jeunes qu'il a remplacée.

Position 2 (Cour des comptes, France Stratégie, IGAS pour partie, plusieurs économistes) : sans évaluation contrefactuelle rigoureuse, on ne peut conclure à l'effet propre du CEJ. Les taux de sortie mesurés peuvent refléter l'auto-sélection des bénéficiaires plutôt que l'effet du dispositif. Le rapport Cour des comptes mars 2025 conclut explicitement à l'insuffisance de l'évaluation actuelle.

La synthèse retient la position 2 et fonde sur cette controverse la thèse THESE-2026-013. La controverse est tranchable empiriquement, à condition que l'évaluation contrefactuelle attendue (annoncée pour 2026-2027 par France Stratégie / IPP) soit effectivement publiée. Sa publication sera un déclencheur de révision du présent rapport et de la thèse THESE-2026-013.

X.3 Controverse sur l'apprentissage supérieur

Position 1 (employeurs, organismes de formation supérieure, certains économistes de la formation) : la croissance de l'apprentissage supérieur 2018-2023 a démocratisé l'accès aux études supérieures, amélioré l'insertion professionnelle des diplômés, et permis le financement d'organismes de formation privés en complément de l'offre publique. Le succès quantitatif (+ 400 000 contrats en 5 ans) est en soi un indicateur positif.

Position 2 (Cour des comptes 2024, IPP 2023, plusieurs économistes critiques) : l'effet d'aubaine sur l'apprentissage supérieur est élevé (40-70 % selon les estimations), et le coût budgétaire est non soutenable (>12 Mds € cumulés 2018-2023). Les entreprises auraient embauché de toute façon des diplômés du supérieur ; l'aide a essentiellement financé une externalisation des coûts de formation initiale vers l'État.

La synthèse retient la position 2 et fonde sur cette controverse la thèse THESE-2026-011 sur le recentrage de l'apprentissage vers le secondaire. Cette controverse est partiellement tranchée empiriquement par la convergence des évaluations IPP/Cour des comptes, mais reste politiquement vive.

X.4 Controverse sur la décarbonation de la mobilité

Position 1 (décarbonation accélérée, certains partis écologistes, plusieurs économistes de l'environnement) : la transition vers le véhicule électrique doit être imposée par des normes restrictives et fiscales fortes (ZFE généralisées, taxes carbone sur les carburants, fin programmée du thermique). La transition est urgente et ne peut être différée par des considérations sociales.

Position 2 (transition juste, plusieurs syndicats et associations sociales) : la décarbonation ne peut être socialement excluante ; les leçons de la crise des gilets jaunes 2018 doivent être tirées. Toute politique de décarbonation des transports doit être assortie de dispositifs d'accompagnement pour les ménages modestes, et particulièrement pour les jeunes en début d'activité dont la voiture est un prérequis d'emploi.

La synthèse retient la position 2 sans rejeter la position 1, et fonde sur cette articulation la thèse THESE-2026-016. Les deux positions ne sont pas, à proprement parler, exclusives : il s'agit de calibrer le rythme et les modalités de la décarbonation pour qu'elle n'aggrave pas les inégalités sociales et territoriales.

X.5 Controverse sur la rétention versus le retour

Position 1 (rétention 18-25) : il faut empêcher le départ des jeunes diplômés vers la métropole, par des dispositifs incitatifs (bourses régionales, primes d'installation, dispositifs locaux). Cette position est portée par certaines collectivités territoriales et plusieurs commentateurs politiques.

Position 2 (retour 28-35) : la mobilité forcée 18-25 est rationnelle individuellement et n'est pas négociable à court terme ; mieux vaut concentrer la politique sur l'attractivité 28-35 ans, c'est-à-dire au moment de la fondation d'une famille, lorsque les jeunes diplômés sont à la recherche d'un cadre de vie différent de la métropole. Cette position est portée par plusieurs économistes spatiaux (Veltz, Davezies, Glaeser, Moretti).

La synthèse retient la position 2 comme orientation d'opinion assumée (THESE-2026-018), sans rejeter la position 1. Les deux positions ne sont pas strictement exclusives : la politique du retour 28-35 ne signifie pas l'abandon de toute politique 18-25, mais une priorisation différente. La controverse est, à la date de référence, ouverte, et son tranchage dépend largement d'études longitudinales qui n'existent pas encore en France.

X.6 Controverse sur la place des associations de parents dans le débat

Position 1 (cf. débat public mainstream) : les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) sont, par construction, davantage tournées vers l'école et la vie scolaire que vers l'emploi et l'insertion des jeunes adultes. Leur absence du débat sur l'emploi des 18-25 ans est explicable et acceptable.

Position 2 (plusieurs sociologues de l'éducation, plusieurs travaux du COJ) : la transition école-emploi est une question qui concerne directement les familles, et l'absence des associations de parents du débat appauvrit la formation des politiques publiques. Les familles, comme groupe social, n'ont pas de porte-parole structuré sur les questions d'emploi des jeunes.

La synthèse retient la position 2 comme observation empirique sans en faire un objet de prise de position Nexus. Elle est signalée comme angle mort des positions citoyennes documentées (commun avec le dossier IA-école).

Les six controverses identifiées dans cette section ne sont pas exhaustives. D'autres controverses moins centrales existent (sur l'évaluation du Service Civique, sur le bilan des contrats aidés, sur le rôle des plateformes de mise en relation employeurs-jeunes). Elles sont mobilisées incidemment dans le rapport sans constituer un axe propre.

XI. Angles morts et limites empiriques

Cette section systématise les limites empiriques signalées au fil de la synthèse. Elle joue, pour la synthèse méthodologique, le rôle que la Charte (section VI.3) appelle « signalement des angles morts ».

XI.1 Pas de statistiques nationales par taille de commune

Le principal point aveugle de la statistique publique française est l'absence de production systématique d'indicateurs d'emploi des jeunes croisés avec la taille de la commune. Les Notes d'Information de l'INSEE et de la DARES sont publiées à l'échelle nationale, régionale et départementale ; quelques Insee Analyses régionales croisent ponctuellement les indicateurs d'emploi avec l'aire d'attraction ou la commune, mais sans systématisme. Cette lacune empêche une lecture rigoureuse des écarts d'employabilité par taille de ville et fonde l'angle mort le plus structurant du sujet.

XI.2 Périmètre flou des villes moyennes

Trois définitions opérationnelles concurrentes (démographique 10-60k, ACV à 244 communes, pôles intermédiaires INSEE). Aucune n'a, à la date de référence, le statut de définition officielle française. Les comparaisons inter-études sont rendues fragiles par cette indétermination, et les statistiques nationales par « ville moyenne » ne sont produites par aucun acteur public.

XI.3 Absence d'évaluation contrefactuelle du CEJ

Documentée par la Cour des comptes (mars 2025). Sans évaluation contrefactuelle, l'effet propre du CEJ sur l'accès à l'emploi durable ne peut être isolé. Cette lacune est analogue à celle signalée pour MIA Seconde dans le dossier IA-école et fonde la thèse THESE-2026-013.

XI.4 Granularité commune indisponible sur l'apprentissage

Les statistiques de l'apprentissage sont disponibles par région, parfois par académie, rarement par bassin d'emploi ou commune. Le poids relatif de l'apprentissage en ville moyenne et sa contribution à l'emploi des jeunes des villes moyennes sont peu documentés.

XI.5 Données mobilité quotidienne fragmentaires

Les enquêtes EMD (Enquête Ménages Déplacements) sont conduites par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), de manière variable selon les territoires. Les comparaisons inter-villes moyennes sont difficiles. La donnée nationale est l'Enquête Mobilité des Personnes 2018-2019 (CGDD/Ministère de la Transition écologique), trop ancienne et trop large pour les granularités utiles. La prochaine enquête EMP est attendue pour 2027-2028.

XI.6 Données permis de conduire par âge × territoire imprécises

Les statistiques de détention du permis B par âge et par territoire sont produites par l'ONISR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière) et la Sécurité Routière, mais avec des granularités hétérogènes. Les estimations de taux de détention par taille de ville sont indicatives.

XI.7 Comparaisons internationales par taille de ville inaccessibles

Aucun des quatre pays comparés (DE, IT, UK, US) ne publie de statistiques d'emploi des jeunes par taille de ville à un niveau de granularité communal et de manière standardisée. Les comparaisons restent à l'échelle nationale ou régionale (NUTS-2 pour les pays européens).

XI.8 Effets de cohorte non mesurés

Aucune étude longitudinale ne sépare effet d'âge et effet de cohorte (génération née en 2000-2005 vs génération née en 1990-1995) sur les indicateurs d'emploi. Les baisses observées en 2025 sont attribuées tantôt à des causes conjoncturelles (ralentissement économique), tantôt à des causes structurelles (changement de comportement des jeunes vis-à-vis du travail, hausse des arrêts maladie longue durée, conséquences de la crise COVID sur les apprentissages). Le tranchage n'est pas, à la date de référence, possible.

XI.9 NEET sous-typé

La catégorie NEET, telle que définie par le BIT et Eurostat, est extrêmement hétérogène : elle inclut des jeunes en mauvaise santé (28 % au Royaume-Uni en 2025), des jeunes parents au foyer, des jeunes en transition entre formations, des jeunes en errance, des décrocheurs. Sans sous-typage, les analyses NEET restent globalement orientantes mais peu actionnables. Le COE a recommandé en 2024 un sous-typage à quatre catégories (NEET en transition, NEET en mauvaise santé, NEET parents au foyer, NEET en errance) ; cette typologie n'est pas, à la date de référence, opérationnellement produite par les statistiques publiques.

XI.10 Position FCPE et associations de parents non identifiées

Comme pour le dossier IA-école, aucune position publique structurée d'associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) n'a été identifiée sur la question de l'emploi des jeunes en ville moyenne. C'est un angle mort des positions citoyennes documentées.

XI.11 Évaluations d'impact emploi-jeunes des programmes territoriaux absentes

Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain n'ont pas, à la date de référence, fait l'objet d'évaluations d'impact emploi-jeunes (volet emploi, par opposition aux bilans habitat/commerce). Cette absence est un angle mort qui empêche la consolidation empirique de la thèse THESE-2026-015. Une évaluation prospective serait nécessaire pour mesurer l'effet du partenariat ANCT-Apec lancé en 2024.

XI.12 Données mobilité internationale qualifiée des jeunes français

La mobilité internationale des jeunes français (Erasmus, expatriation, émigration durable) est partiellement documentée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, mais les données ne sont pas systématiquement croisées avec le territoire d'origine en France. La part des jeunes des villes moyennes qui s'expatrient à l'étranger plutôt qu'en métropole française est, à la date de référence, sous-documentée.

XII. Cahier des sources

Le cahier des sources qui suit hiérarchise les sources mobilisées selon la grille à trois rangs de la Charte Nexus (section VI.3). Les sources sont, dans la mesure du possible, annotées d'une note méthodologique courte (statut, taille d'échantillon, limites principales). Une dernière sous-section présente cinq fiches d'études-clés permettant un accès rapide aux références centrales du champ.

XII.1 Premier rang — peer-reviewed et autorités publiques

Statistiques publiques françaises

- INSEE — Enquête Emploi en continu, Informations rapides trimestrielles. Sources mobilisées : n° 113 (Q1 2026), n° 34 (Q4 2025), n° 279 (Q3 2025), n° 198 (Q2 2025), n° 120 (Q1 2025). Référence centrale pour les indicateurs nationaux de chômage et d'emploi par âge.
- INSEE — Insee Focus n° 229 (NEET 15-24, par sexe). Référence pour la distinction sexuée des NEET français.
- INSEE — Emploi, chômage, revenus du travail (édition 2025). Publication annuelle de référence sur le marché du travail français.
- INSEE — Emploi et chômage des jeunes, comparaisons européennes (2025). Publication transversale combinant données françaises et européennes.
- INSEE Analyses régionales — études sur les migrations résidentielles des jeunes par région. Sources mobilisées : Île-de-France n° 59 (60 % des arrivants Grand Paris ont 15-29 ans), PACA n° 77 (échange équilibré de jeunes diplômés), Hauts-de-France n° 88 (concentration autour de Lille et Amiens), Bretagne n° 62 (Rennes Métropole).
- DARES — Tableau de bord des politiques de l'emploi (poem.travail-emploi.gouv.fr). Études sur l'apprentissage, le CEJ, les NEET.
- DREES — Études et résultats sur le CEJ, les politiques jeunesse, les Missions locales. Fiche 31 du Minimum Social (2025) sur le CEJ.
- France Travail (ex Pôle emploi) — statistiques mensuelles, étude des bassins d'emploi.
- Direction générale du Trésor — L'apprentissage en France : quel bilan pour quels objectifs ? (novembre 2025). Analyse économique de référence sur l'apprentissage français.
- L'Observatoire des Territoires (ANCT) — Part des 15-24 ans non insérés (NEET), Atlas Action Cœur de Ville T2 2025. Référence pour les statistiques territoriales NEET et le bilan ACV.
- ARCEP — couverture haut débit et mobile, zones blanches résiduelles.
- ONISR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière) — statistiques de détention du permis B par âge, par territoire.

Rapports parlementaires et institutionnels

- Cour des comptes — Rapport public annuel 2025, volume 1 : L'emploi des jeunes (mars 2025). Référence critique sur la fragmentation et l'absence d'évaluation du CEJ.
- Cour des comptes — Rapport sur les transports régionaux (2023). Référence sur l'état du réseau ferré et les transports collectifs locaux.
- Cour des comptes — Rapport sur l'apprentissage (2024). Référence sur le coût budgétaire de l'aide unique et l'effet d'aubaine.

- France Stratégie / Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan — Note Flash n° 4 sur la jeunesse (octobre 2025). Rapport sur les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes (2023). Référence pour la dimension territoriale et préventive des politiques jeunesse.
- Sénat — Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, Rapport d'information Belrhiti / Houllégatte 2024 sur Les villes moyennes face à la transition.
- Sénat — Rapport Chaize/Houllégatte 2019-2020 sur Pour une transition numérique écologique (n° 555). Référence partielle sur la sobriété numérique territoriale.
- Assemblée nationale — Mission d'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes (CEC, présentation rapport France Stratégie 2023).
- Assemblée nationale — Commission des Affaires sociales, Délégation à la prospective : rapports successifs sur la jeunesse 2023-2025.
- IGAS — Plusieurs rapports sur les Missions locales et les dispositifs d'insertion (2023-2024).
- Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ) — avis successifs 2023-2025.
- Défenseure des droits — avis 2024 sur l'accès au droit des jeunes en territoires fragiles.
- ANCT — Bilan ACV pour la relance territoriale et écologique ; Atlas ACV T2 2025 ; études Petites Villes de Demain ; études Territoires d'industrie.
- Banque des Territoires — Localtis, publications sur ACV, PVD, économie territoriale.

Publications du Céreq

- Céreq — Enquête Génération 2017, enquêtée en 2020. Quand l'école est finie (2023, 2024). Référence française de premier plan sur les trajectoires de jeunes.
- Céreq — Point sur : la mobilité géographique des jeunes, 20 ans d'études (2024). Référence sur les mouvements résidentiels des jeunes.
- Céreq — Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ? (juin 2020). Référence sur les effets de territoire.
- Céreq — 20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions (Boris Ménard et al.).

Institutions européennes et internationales

- Eurostat — Statistics on young people neither in employment nor in education or training (NEET), Statistics Explained. Données harmonisées chômage et emploi 15-24, par pays et par région NUTS-2.
- OCDE — Investing in Youth: France (2024). Bilan transversal des politiques jeunesse françaises comparées aux meilleurs standards.
- OCDE — Employment Outlook 2024-2025, Going for Growth 2025.
- Bureau International du Travail (BIT) / ILO — Measuring what matters: NEET vs youth unemployment. Référence méthodologique.
- Banque mondiale — études sur les jeunes et le marché du travail.
- Office for National Statistics (ONS, Royaume-Uni) — Young people not in education, employment or training, bulletin de février 2026.
- ISTAT (Italie) — données NEET par région, fracture Nord-Sud.
- Statistisches Bundesamt (Destatis, Allemagne) — données apprentissage et emploi 15-24.

- Bureau of Labor Statistics (BLS, États-Unis) — données employment situation des jeunes.
- Commission européenne — évaluation de la Garantie pour la Jeunesse (2023), Code de bonnes pratiques sur l'emploi des jeunes.

XII.2 Second rang — think tanks, presse de référence, organismes professionnels

Think tanks et observatoires

- OFCE (Sciences Po) — publications sur l'emploi et les jeunes, analyses conjoncturelles.
- CEPII — analyses comparatives France-Allemagne, modèle d'apprentissage dual.
- Institut Montaigne — études sur l'emploi des jeunes et l'apprentissage.
- Fondation Jean-Jaurès — travaux Marie-Cécile Naves sur la jeunesse.
- Terra Nova — études sur le marché du travail.
- Resolution Foundation (Royaume-Uni) — analyses NEET, sickness benefits, références sur la composition structurelle des NEET britanniques.
- Lancaster University Work Foundation — Beyond the youth unemployment headlines (2025).
- Brookings (États-Unis) — études sur les small towns et le brain drain.
- RAND (États-Unis) — études sur les workforce policies.
- Sciences Po LIEPP — Tom Chevalier, Bernard Gazier sur les NEET français.
- IPP (Institut des Politiques Publiques) — évaluations de l'apprentissage, du Plan 1 Jeune 1 Solution, et (annoncée) du CEJ.
- IBA-OIE — données NEET et marché du travail européen.

Travaux académiques mobilisés

- Achille Warnant — thèse Sciences Po Bordeaux 2024 sur les jeunes des villes moyennes. Référence française la plus récente sur le sujet.
- Aurélien Delpirou — École d'urbanisme de Paris, publications sur les territoires français.
- Olivier Bouba-Olga — Université de Poitiers, économie territoriale et critique des récits de déclin universel.
- Pierre Veltz — École des Ponts, Mondialisation, villes et territoires (1996, rééd. 2014).
- Laurent Davezies — CNAM, La République et ses territoires (2008), L'âge d'or des métropoles est-il fini ? (2021).
- Hervé Le Bras — EHESS, démographie territoriale française.
- Edward Glaeser — Harvard, Triumph of the City (2011), références sur la polarisation métropolitaine.
- Enrico Moretti — UC Berkeley, The New Geography of Jobs (2012), références sur les écarts territoriaux et le brain drain.
- David Autor — MIT, références sur la polarisation du marché du travail.
- Marie-Cécile Naves, Tom Chevalier, Cécile Van de Velde — sociologie des NEET.
- Christophe Guilluy — Fractures françaises (2010), La France périphérique (2014). Mobilisé comme position identifiée, sans validation factuelle automatique.

Presse et organismes professionnels

- Le Monde, Les Échos, Café Pédagogique, AEF Info, La Croix, Slate FR, Localtis, Toute la France.

- Financial Times, New York Times, The Guardian, Education Week, EdSurge, NPR.
- Connexion-Emploi — Marché du travail en Allemagne, comparaisons France-Allemagne jeunes.
- La Gazette des Communes — articles sur les politiques territoriales et l'apprentissage en région.
- Villes de France (association) — publications et plaidoyers sur les villes moyennes.
- Régions de France — Livre blanc apprentissage régional 2024.
- École de Conduite Française (ECF) — publications sur la mobilité des jeunes et le permis de conduire.
- Trading Economics, Indexmundi — séries longues taux de chômage des jeunes par pays.

Enquêtes professionnelles françaises

- Heaven Born AI (juin 2024) — usage IA des 18-21 ans.
- Inria Flowers Nouvelle-Aquitaine (septembre 2024) — usage IA des élèves de seconde.
- Ifop / Jedha (octobre 2025), Ifop / Talan (mars 2024 et 2025), Ifop / Pôle Léonard de Vinci (avril 2024), Ipsos / Sopra Steria (décembre 2023) — données déclaratives sur l'usage et les attitudes.
- Limites : déclaratif, échantillons variables, biais d'optimisme et marketing-vendor possibles.

XII.3 Sources écartées

- Sites SEO et contenu marketing déguisé en études — exclus systématiquement.
- Communications commerciales d'organismes de formation et d'auto-écoles sans démarche éditoriale identifiable — exclues.
- Métriques auto-déclarées par les CFA et les organismes de formation sans audit indépendant — signalées comme telles lorsqu'elles sont mobilisées, sinon écartées.
- Blogs sans appareil critique — exclus.
- Études commerciales sectorielles produites par des cabinets de recrutement ou des sites d'emploi (LinkedIn, Indeed, Welcome to the Jungle) à des fins de visibilité commerciale — utilisées avec prudence et signalées.
- Analyses politiques partisans (« France périphérique » de Christophe Guilluy notamment) — mobilisées comme positions identifiées, sans validation factuelle automatique. Les divergences avec l'analyse académique (Le Bras, Veltz, Davezies, Delpirou) sont signalées.

XII.4 Fiches d'études-clés

Cinq fiches synthétiques permettent au lecteur d'accéder rapidement aux études-clés du champ.

Fiche 1 — Cour des comptes, L'emploi des jeunes (RPA 2025 volume 1)

- Date : mars 2025.
- Périmètre : ensemble des politiques publiques françaises d'emploi des jeunes.
- Méthode : audit et analyse documentaire, auditions, comparaisons internationales.
- Résultat principal : multiplicité des dispositifs, absence de pilotage consolidé, lacune évaluative majeure sur le CEJ.
- Statut : autorité publique indépendante. Référence centrale du présent rapport.
- Limites : pas d'évaluation contrefactuelle propre, analyse globale plutôt que par dispositif détaillé.

Fiche 2 — Céreq, Enquête Génération 2017 (enquêtée 2020)

- Population : 25 000 jeunes sortis de formation initiale en 2017, suivis sur leurs 3 premières années de vie active.
- Dispositif : enquête de cohorte avec un rappel téléphonique et un suivi mensuel des activités.
- Résultats : 30 % d'accès immédiat et durable au CDI ; 15 % d'accès retardé ; 20 % de changement de région en 3 ans (44 % pour les Bac+3 et plus).
- Statut : centre d'études public reconnu, peer-reviewed pour les publications académiques associées.
- Limites : effectifs réduits par strate territoriale fine ; données antérieures à la crise COVID.

Fiche 3 — France Stratégie, Note Flash n° 4 sur la jeunesse (octobre 2025)

- Date : octobre 2025.
- Périmètre : politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes.
- Méthode : analyse documentaire, indicateurs statistiques, recommandations.
- Résultat principal : politiques fragmentées et majoritairement curatives ; recommandation d'une approche préventive et territorialisée.
- Statut : autorité administrative indépendante (HCSP depuis 2024).
- Limites : note flash de format court ; détails dans le rapport antérieur de 2023.

Fiche 4 — De Simone et al. (Banque mondiale, Policy Research WP 11125, 2025) — mobilisée par analogie

- Population : 800 élèves senior secondary, Edo State Nigeria.
- Dispositif : RCT, 6 semaines, programme post-scolaire avec MS Copilot et encadrement enseignant.
- Résultat principal : +0,31 SD ($\approx 1,5$ -2 ans de scolarité business as usual).
- Statut : working paper Banque mondiale.
- Limites : pas de bras « même temps additionnel sans IA » ; conflit d'intérêts (partenariat MS Copilot) à signaler.
- Pertinence pour le sujet : référence sur la méthode des évaluations contrefactuelles d'impact dans les politiques d'emploi/formation des jeunes. Sert de standard méthodologique pour l'évaluation du CEJ recommandée par THESE-2026-013.

Fiche 5 — Wang et al. (Tutor CoPilot, Stanford 2024) — mobilisée par analogie

- Population : K-12 maths, États-Unis.
- Dispositif : RCT préenregistré OSF.
- Résultat : +4 p.p. en moyenne, +9 p.p. pour tuteurs faibles.
- Statut : préprint arXiv:2410.03017.
- Limites : préprint, contexte US.
- Pertinence pour le sujet : démonstration empirique que des dispositifs d'accompagnement humain assisté par outil peuvent réduire les inégalités. Pertinent pour l'analyse des dispositifs d'accompagnement Mission locale + outils numériques.

XII.5 Note méthodologique de triangulation

Conformément à la règle de triangulation de la Charte Nexus (section VI.3), les chiffres structurants ont été triangulés sur au moins deux sources indépendantes.

- Taux de chômage 15-24 ans Q1 2026 : INSEE Informations rapides n° 113 ; tableau de bord du COE ; observations DARES — convergence sur 21,1 %.
- NEET 15-29 Q1 2026 : INSEE ; Eurostat ; Observatoire des Territoires ANCT — convergence sur 13,1 %.
- Entrées CEJ : DARES (poem.travail-emploi.gouv.fr) ; DREES Fiche 31 ; rapports France Travail — convergence sur 249 900 en cumul jan-oct 2025.
- Apprentissage 2024 : DARES ; Centre Inffo ; Direction générale du Trésor ; Walt Asso — convergence sur 879 000 entrées.
- Programme ACV : ANCT (Atlas T2 2025 ; bilan officiel) ; Banque des Territoires ; Cour des comptes — convergence sur 244 villes, 11,5 Mds €.
- Comparaison Allemagne-France apprentissage : DARES (modèle dual allemand) ; CEPII ; Sénat 2014-2015 ; Connexion-Emploi — convergence sur 67 % d'embauche post-apprentissage en Allemagne vs 33 % en France.
- NEET UK : ONS bulletin février 2026 ; House of Commons Library briefing ; Resolution Foundation — convergence sur 12,8 % et 957 000 personnes.
- NEET Italie : ISTAT ; Trading Economics ; lepetitjournal Milan — convergence sur >2 M de NEET et chômage 15-24 à 20,5 %.

Divergences identifiées et signalées en cours de raisonnement : amplitudes des estimations de l'effet d'aubaine sur l'apprentissage supérieur (40-70 % selon les méthodes IPP / Cour des comptes) ; estimation du taux de détention du permis B en ville moyenne (60-75 % selon les sources) ; ordres de grandeur du coût budgétaire du CEJ (>1,5 Mds € en cumul, variable selon les méthodes de calcul).

XIII. Note d'usage et clôture

XIII.1 Statut éditorial

La présente synthèse méthodologique est une publication Nexus officielle, validée par le comité de lecture le 8 juin 2026. Elle a le statut de « synthèse méthodologique » au sens de la section VI.4 de la Charte. Elle est publiée sur le site internet Nexus dans sa version courante (1-0), accompagnée de l'historique de ses révisions, conformément au protocole de révision de la section IV.3.

XIII.2 Articulation aux autres publications Nexus du dossier S2

La présente synthèse méthodologique est l'un des cinq livrables du dossier Villes moyennes et 18-25 ans, deuxième dossier complet du programme éditorial Nexus 2026-2027.

- Rapport_Mobilite_Villes_Moyennes_v1-0 — rapport de fond, neuf thèses formalisées de THESE-2026-010 à THESE-2026-018.
- Synthese_Methodologique_Mobilite_Villes_Moyennes_v1-0 — présent document, cartographie complète et controverses.
- Note_Courte_Mobilite_Villes_Moyennes_v1-0 — synthèse publique de 4-5 pages.
- Resume_Executif_Mobilite_Villes_Moyennes_v1-0 — résumé autoporté de 2 pages.
- Tableau_Bord_Theses_Mobilite_Villes_Moyennes_v1-0 — outil opérationnel de suivi du protocole de révision.

Le dossier S2 s'articule par ailleurs à plusieurs autres rapports du programme éditorial Nexus : S9 (mobilité dans les campagnes, juillet 2026), S15 (IA et marché du travail, septembre 2026), S19 (mobilité villes moyennes / tissu économique, octobre 2026), S20 (ruralité, octobre 2026), S22 (transports collectifs, novembre 2026), S35 (énergie et compétitivité industrielle, février 2027).

XIII.3 Protocole de révision applicable

Conformément à la section IV.3 de la Charte Nexus, la présente synthèse est soumise au protocole de révision. La version courante porte la mention v1-0. Toute révision substantielle donnera lieu à une nouvelle version, avec mention de la date, de la nature et du motif de la révision. Les versions antérieures resteront consultables dans l'historique.

Les déclencheurs prioritaires de révision identifiés à ce stade — partagés avec le rapport de fond — sont :

- Publication par France Stratégie / IPP / DARES d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse du CEJ (annoncée pour 2026-2027).
- Publication par l'INSEE d'une enquête dédiée croisant taux d'emploi 18-25 et taille de commune.
- Évolution structurelle du marché du travail (déploiement massif de l'IA générative, accélération de la transition énergétique).

S'y ajoutent, pour la synthèse méthodologique spécifiquement, deux déclencheurs propres : la parution de la prochaine enquête EMP (Enquête Mobilité des Personnes 2027-2028), qui pourrait

modifier la cartographie des mobilités quotidiennes ; la formalisation d'une position publique structurée par la FCPE et/ou la PEEP, qui compléterait la cartographie des positions citoyennes.

XIII.4 Déclarations des contributeurs

Conformément à la section VII.1 de la Charte Nexus, l'ensemble des contributeurs Nexus ayant participé à la rédaction, à la relecture et à la validation de cette synthèse ont déclaré leurs engagements professionnels, associatifs et politiques significatifs dans les fiches contributeurs consultables depuis la page de la publication sur le site Nexus. Le comité de lecture n'a identifié aucun intérêt direct susceptible d'affecter substantiellement l'analyse. Les conflits d'intérêts secondaires des sources mobilisées sont signalés en cours de raisonnement et au cahier des sources (section XII).

XIII.5 Clôture

Cette synthèse méthodologique a une fonction propre dans le dispositif de publication Nexus : elle restitue, organise et hiérarchise la matière empirique disponible à la date de référence sur la question des conditions de mobilité et d'emploi des 18-25 ans dans les villes moyennes françaises. Elle ne porte pas de thèses formalisées — c'est le travail du rapport de fond — mais elle assure la traçabilité empirique sans laquelle les thèses ne seraient pas vérifiables.

Cette traçabilité empirique est, dans la grille épistémologique de la Charte Nexus, la condition même de la révisabilité des thèses. Si un lecteur souhaite contester l'une des neuf thèses du rapport de fond (THESE-2026-010 à 018), c'est dans la matière empirique exposée ici qu'il pourra puiser pour formuler une objection sérieuse argumentée. C'est dans cette matière empirique également que le comité de lecture pourra puiser pour conduire l'auto-saisine périodique prévue par le protocole de révision.

La rigueur de l'inventaire est, selon les termes mêmes de la Charte, le critère du format synthèse méthodologique. C'est à cette aune que la présente publication doit être jugée et, en temps voulu, révisée.

— *Fin de la synthèse méthodologique* —

PARTIE II

Rapport de fond et thèses Nexus

NEXUS

Rapport de fond

Villes moyennes et 18-25 ans

*Neuf thèses sur la mobilité comme infrastructure d'employabilité
et sur l'assignation territoriale des jeunes peu diplômés*

Domaine : Économie et travail

Périmètre : communes 10 000 à 60 000 habitants — jeunes 18-25 ans (Eurostat 15-24)

Transition transverse principale : mobilité

Comparaisons internationales : Allemagne, Italie, Royaume-Uni, États-Unis

Mai 2026

Version 2-0 — Refonte densifiée, juillet 2026

Version 1-0 validée par le comité de lecture Nexus le 8 juin 2026

« Une thèse n'a de valeur que tant qu'elle peut être réfutée. »

Charte Nexus, v0-2, avril 2026

Avertissement et statut éditorial

Le présent rapport est une refonte densifiée (version 2-0) du rapport Mobilité villes moyennes et 18-25 ans validé par le comité de lecture Nexus le 8 juin 2026. La refonte vise à porter le rapport au standard de profondeur établi par le premier rapport Nexus (IA à l'école, mai 2026) : étayage empirique détaillé, conditions de réfutation explicitement étendues, cadrage méthodologique substantiel, articulation triple aux transitions transverses Nexus avec démonstration sur chacune. Les neuf thèses formalisées (THESE-2026-010 à 018) restent identiques sur le fond — quatre consolidées (010 à 013) et cinq hypothèses de travail (014 à 018) — mais leur formulation est précisée, leur étayage approfondi, et leurs conditions de réfutation étendues.

Périmètre. Le périmètre opérationnel est celui des communes françaises de 10 000 à 60 000 habitants — soit environ 470 communes regroupant approximativement 15 millions d'habitants, ce qui représente 22 % de la population française. Ce périmètre est retenu pour la cohérence statistique avec les sources mobilisées et pour la lisibilité de l'analyse. Il ne correspond pas, et c'est un point méthodologique important, au périmètre du programme Action Cœur de Ville (244 communes, 7,8 millions d'habitants) ni à la définition INSEE des « pôles intermédiaires » (~800 communes-centres). Les divergences entre ces trois périmètres opérationnels — démographique strict, programmatique ACV, fonctionnel INSEE — sont signalées systématiquement dans le rapport.

La tranche d'âge retenue est 18-25 ans, alignée sur la définition Eurostat 15-24 lorsque les statistiques françaises ne permettent pas la granularité fine. Les mineurs (16-17 ans, encore largement en formation initiale) et les jeunes adultes au-delà de 25 ans (statistiquement et sociologiquement intégrés à la population active générale) sont écartés. Cette tranche d'âge concentre les transitions structurelles de la trajectoire individuelle : sortie de formation initiale, entrée sur le marché du travail, première décohabitation parentale, premier accès à un logement autonome, premier engagement résidentiel adulte.

Quatre pays de référence sont mobilisés pour les comparaisons internationales : Allemagne (modèle d'apprentissage dual à très haute performance, intégration Mittelstand-PME-apprentissage), Italie (NEET massifs, fracture Nord-Sud, exode des jeunes du Mezzogiorno), Royaume-Uni (NEET structurels post-Brexit, programme Youth Guarantee, débat public sur les « left behind towns »), États-Unis (small towns en déclin et brain drain documenté). La sélection est délibérée et raisonnée : ces quatre pays encadrent les principales configurations européennes et nord-américaines des dynamiques territoriales de jeunesse, avec une variance suffisante pour faire émerger les invariants structurels et les spécificités françaises.

Conformément au protocole de la Charte Nexus (section IV.3), chaque thèse reçoit dans ce document un identifiant unique (THESE-2026-010 à THESE-2026-018), un statut épistémique explicite (thèse consolidée pour les quatre thèses de robustesse forte ; hypothèse de travail pour les cinq autres), un niveau de robustesse empirique gradué selon trois échelons (forte / moyenne / opinion assumée), et des conditions de réfutation publiquement formulées en nombre suffisant pour engager le protocole de révision en cas d'apparition de données nouvelles. Pour la présente

refonte v2-0, les conditions de réfutation sont étendues à quatre à six items par thèse, contre trois en moyenne dans la v1-0.

Avertissement falsificationniste général. Le corpus disponible sur l'emploi des jeunes en villes moyennes reste, à la date de référence, structurellement hétérogène et inégalement granulaire. Les statistiques nationales d'emploi (INSEE Enquête Emploi en continu, DARES, France Travail) sont rarement croisées avec la taille de la commune dans les publications officielles ; la statistique publique française produit des indicateurs par région, département, voire EPCI, mais l'agrégation par taille démographique de commune n'est pas une variable de production statistique systématique. Les enquêtes Génération du Céreq fournissent des données de trajectoires individuelles riches, mais sur des effectifs réduits par strate territoriale fine, ce qui limite la robustesse des analyses par taille de ville. Les rapports ANCT sur le programme Action Cœur de Ville documentent les villes moyennes du périmètre ACV (244 communes), sans focale spécifique 18-25 ans et avec une couverture qui ne se confond pas avec le périmètre démographique strict 10-60k. Les comparaisons internationales sont disponibles à l'échelle nationale ou régionale (NUTS-2 pour l'UE), presque jamais par taille de ville à l'échelle européenne. Ces limitations structurelles imposent une posture épistémologique prudente : les ordres de grandeur sont robustes, les valeurs précises doivent être traitées avec une marge d'incertitude, et les généralisations doivent être assorties de leurs conditions de validité.

Une critique méthodologique majeure, signalée par la Cour des comptes dans son rapport public annuel 2025 (volume 1 consacré à L'emploi des jeunes), porte spécifiquement sur le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : créé en mars 2022 en remplacement de la Garantie Jeunes, il concerne fin octobre 2025 environ 158 200 bénéficiaires actifs, et a généré entre janvier et octobre 2025 environ 249 900 entrées hors renouvellements ; or, quatre ans après sa création, ce dispositif n'a pas fait l'objet d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse permettant d'isoler son effet propre sur l'accès à l'emploi durable des bénéficiaires. Cette lacune méthodologique est analogue à celle signalée pour le dispositif MIA Seconde dans le rapport S1 IA-école (où elle a fondé THESE-2026-008 sur la transparence évaluative) ; elle fonde dans le présent rapport directement la thèse THESE-2026-013.

Sommaire

Résumé exécutif

I. Cadrage, question de recherche et articulation aux transitions Nexus

- I.1 La question, telle qu'elle est posée
- I.2 Périmètre démographique, géographique et thématique
- I.3 Articulation aux trois transitions transverses Nexus
- I.4 Posture épistémologique et statut des thèses
- I.5 Méthode de triangulation

II. État empirique de référence

- II.1 Indicateurs nationaux d'emploi des jeunes à la date de référence
- II.2 La donnée manquante : pas de statistique nationale par taille de commune
- II.3 Apprentissage et alternance — déploiement et inflexion 2025
- II.4 Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) — bilan empirique disponible
- II.5 Trois trajectoires de villes moyennes
- II.6 Distinction libéral / salarié et transformation des modes d'exercice
- II.7 Effet COVID et trajectoire post-2020

III. La distinction structurante : mobilité forcée versus immobilité subie

- III.1 Énoncé de la distinction et fondements théoriques
- III.2 Articulation au postulat Nexus sur la transition mobilité
- III.3 Variables modératrices documentées
- III.4 Mécanismes économiques et sociologiques sous-jacents
- III.5 Approche historique de la dynamique villes moyennes

IV. Les neuf thèses Nexus

- THESE-2026-010 — Le permis B comme infrastructure d'employabilité prioritaire
- THESE-2026-011 — Concentrer l'apprentissage sur le secondaire et la filière professionnelle
- THESE-2026-012 — Investir dans les formations supérieures courtes de proximité
- THESE-2026-013 — Évaluation contrefactuelle rigoureuse du CEJ avant toute reconduction
- THESE-2026-014 — Harmoniser les politiques d'aide à la mobilité entre échelons
- THESE-2026-015 — Articuler les programmes ACV/PVD à un volet emploi-jeunes piloté
- THESE-2026-016 — Soutenir la mobilité décarbonée des jeunes en villes moyennes
- THESE-2026-017 — Adopter une doctrine nationale dédiée aux villes moyennes
- THESE-2026-018 — Considérer la politique du retour des 28-35 ans

V. Articulation aux trois transitions transverses Nexus

- V.1 Transition mobilité (cœur du sujet)

V.2 Transition cognitive

V.3 Transition énergétique

VI. Cadre des politiques publiques et conséquences opérationnelles

VI.1 Architecture institutionnelle française

VI.2 Principaux dispositifs nationaux

VI.3 Programmes territoriaux

VI.4 Réformes en cours et points de vigilance

VI.5 Conséquences opérationnelles des neuf thèses

VII. Ce que ce travail ne traite pas et pourquoi

VIII. Bibliographie hiérarchisée

IX. Note d'usage et clôture

Résumé exécutif

Question structurante. Comment les conditions de mobilité — quotidienne, résidentielle et professionnelle — déterminent-elles l'emploi et l'employabilité des 18-25 ans dans les villes moyennes françaises, et comment ces conditions peuvent-elles être améliorées sans accroître les fractures territoriales déjà existantes ?

Réponse cardinale. L'employabilité des 18-25 ans en ville moyenne n'est pas déterminée principalement par l'offre d'emploi locale en valeur absolue, mais par la capacité réelle des jeunes à se déplacer — vers le poste, vers la formation, vers la métropole pour les études supérieures longues — et par la qualité de l'articulation entre territoire, formation et emploi. La voiture et le permis B sont, à la date de référence et pour une part substantielle des emplois accessibles aux 18-25 ans peu diplômés en ville moyenne, des prérequis structurels d'accès à l'emploi ; les traiter comme variable de second ordre dans les politiques publiques de jeunesse est, sur le plan empirique, une erreur de cadrage. La suppression de l'aide 500 € au permis pour les apprentis dans la loi de finances pour 2026 (qui aurait concerné environ 380 000 personnes) va, à ce titre, à contre-courant de la convergence empirique documentée par l'ensemble des sources mobilisées.

Architecture argumentative. La variable structurante du sujet n'est ni la quantité d'emplois disponibles localement, ni le niveau de diplôme moyen des sortants de formation, ni l'attractivité résidentielle de la ville pour les ménages adultes en âge familial : c'est la distinction entre mobilité forcée (les jeunes qui partent en métropole faute d'opportunités locales adéquates, au prix d'un déracinement territorial qui leur coûte capital social et appartenance, et qui appauvrit symétriquement les territoires d'origine) et immobilité subie (les jeunes assignés à un territoire dont les opportunités sont structurellement limitées, faute de capacité de mobilité quotidienne, résidentielle ou professionnelle suffisante). Cette distinction est explicitement alignée avec le postulat Nexus sur la transition mobilité formulé à la section V.3 de la Charte fondatrice v0-2 d'avril 2026 : « mobilité forcée et immobilité subie sont les deux faces d'un même problème de fond ». Toute la suite du rapport est une opérationnalisation analytique et opérationnelle de cette distinction.

Les neuf thèses Nexus. Identifiées de THESE-2026-010 à THESE-2026-018. Quatre sont graduées à robustesse forte et statut consolidé (THESE-2026-010 sur le permis B comme infrastructure d'employabilité ; THESE-2026-011 sur le recentrage de l'apprentissage vers le secondaire ; THESE-2026-012 sur les formations supérieures courtes de proximité ; THESE-2026-013 sur l'évaluation contrefactuelle du CEJ). Trois sont à robustesse moyenne et au statut d'hypothèse de travail (THESE-2026-014 sur l'harmonisation des aides à la mobilité ; THESE-2026-015 sur l'articulation ACV/PVD-emploi ; THESE-2026-016 sur la mobilité décarbonée). Deux relèvent assumément de l'opinion argumentée (THESE-2026-017 sur la doctrine nationale dédiée aux villes moyennes ; THESE-2026-018 sur la politique du retour 28-35 ans). Toutes sont assorties de conditions explicites de réfutation, dont le nombre est étendu dans la présente refonte v2-0 à quatre à six par thèse.

Trois priorités stratégiques. Premièrement, la mobilité quotidienne comme infrastructure d'employabilité — la voiture et le permis B ne sont pas un confort, ce sont des prérequis ; la

politique publique doit le reconnaître explicitement et y consacrer des ressources stables et prévisibles, articulées à la transition énergétique. Deuxièmement, le triangle apprentissage secondaire + supérieur court de proximité + dispositifs d'accompagnement évalués — c'est, à la date de référence, la voie la plus prometteuse empiriquement pour ancrer territorialement la formation et l'emploi des jeunes peu diplômés. Troisièmement, une doctrine nationale dédiée aux villes moyennes, distincte de la métropole et de la ruralité — comme l'Allemagne en a une avec le Mittelstand et l'Italie avec ses città medie, comme la France n'en a pas. Ces trois priorités ne sont pas concurrentes mais articulées.

Cadre des politiques publiques. Le sujet s'inscrit dans une architecture institutionnelle française dense, parfois qualifiée d'« empilement » : 458 dispositifs d'aide au permis recensés par le programme 1Jeune1Permis (35 nationaux, 214 régionaux ou départementaux, 209 locaux ou territoriaux) ; 244 villes du programme Action Cœur de Ville mobilisant 11,5 milliards d'euros depuis 2018 ; 1 600 communes du programme Petites Villes de Demain ; 440 Missions locales fédérées par l'UNML ; Contrat d'Engagement Jeune à 158 200 bénéficiaires actifs ; environ 1 million d'apprentis en cours de contrat à fin novembre 2025 ; 35 Écoles de la 2e Chance, 18 centres EPIDE. La fragmentation et l'empilement de cette architecture sont critiqués par la Cour des comptes dans son rapport public annuel 2025 et par France Stratégie dans sa Note Flash n° 4 d'octobre 2025. La réforme du projet de loi de finances pour 2026, supprimant l'aide 500 € au permis pour les apprentis, est, à la date de référence, un signal politique en contre-courant de la convergence empirique sur la mobilité quotidienne comme déterminant d'employabilité.

Comparaisons internationales. Les quatre pays de référence encadrent les configurations principales. L'Allemagne présente le ratio le plus performant : taux de chômage 15-24 à 5,8 % seulement (le plus bas de l'Union européenne), taux d'emploi 15-24 à environ 51 %, environ 1,5 million d'apprentis (vs 1,0 million en France pour une population 20 % plus faible), taux d'embauche post-apprentissage de 67 % (vs 33 % en France), intégration historique du Mittelstand industriel et des Mittelstadt qui forme un système territorialisé et reconnu par une politique fédérale dédiée. L'Italie présente la situation la plus dégradée des grands pays de l'UE : taux de chômage 15-24 à 20,5 % en décembre 2025, taux d'emploi 15-24 à seulement 23,1 % en 2023 (le plus bas de l'UE, à égalité avec la Grèce), plus de 2 millions de jeunes Italiens NEET, fracture Nord-Sud massive (chômage des jeunes au Mezzogiorno parfois supérieur à 30 %, contre moins de 15 % dans le Nord industriel). Le Royaume-Uni présente une situation intermédiaire structurellement préoccupante : 957 000 NEET 16-24 au quatrième trimestre 2025 (12,8 % de la classe d'âge), composés de 43 % de jeunes au chômage et 57 % de jeunes inactifs, dont 28 % pour cause de maladie ou handicap. Les États-Unis offrent un avertissement sur le brain drain des small towns documenté par la littérature économique (Glaeser, Moretti, Autor) : polarisation métropolitaine très forte, vingtaine de métropoles concentrant les emplois qualifiés tertiaires, small towns du Midwest, du Rust Belt et des Appalaches en déclin démographique et économique. La France, à 21,1 % de taux de chômage des 15-24 ans au Q1 2026 et 13,1 % de NEET 15-29, est, à la date de référence, structurellement plus proche de la trajectoire italienne que du modèle allemand.

Angles morts assumés. Le corpus disponible présente plusieurs lacunes que ce rapport refuse de combler par extrapolation et qu'il signale systématiquement. Pas de statistique nationale par taille

de commune sur le taux d'emploi 18-25 et le NEET (angle mort le plus structurant du sujet) ; périmètre flou des villes moyennes (trois définitions opérationnelles concurrentes : démographique stricte, ACV, pôles intermédiaires INSEE) ; absence d'évaluation contrefactuelle rigoureuse du Contrat d'Engagement Jeune trois ans après sa création ; granularité communal indisponible sur l'apprentissage ; données mobilité quotidienne fragmentaires (enquêtes EMD conduites par les AOM de manière variable) ; comparaisons internationales par taille de ville inaccessibles dans les quatre pays comparés ; effets de cohorte non séparables des effets d'âge (impossible de distinguer ce qui revient au vieillissement de la classe d'âge et ce qui revient à la transformation générationnelle) ; catégorie NEET très hétérogène (43 % de jeunes au chômage actif, 57 % d'inactifs avec causes multiples).

Conditions globales de réfutation. Trois familles d'événements pourraient entraîner une révision substantielle de l'ensemble du raisonnement du rapport, à l'horizon des 12 prochains mois. Premièrement, la publication par l'INSEE d'une enquête dédiée croisant taux d'emploi 18-25 et taille de commune avec une granularité fine, qui pourrait modifier substantiellement la cartographie des fractures territoriales que le rapport tient pour acquise. Deuxièmement, la publication par France Stratégie, l'IPP ou la DARES d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse du CEJ avec des résultats inversant les hypothèses actuelles sur l'effet propre du dispositif (par exemple : démonstration d'un effet propre supérieur à 5 points de pourcentage sur l'accès au CDI à 3 ans, qui invaliderait la thèse THESE-2026-013 sur l'absence d'évaluation comme problème). Troisièmement, une évolution structurelle du marché du travail (déploiement massif de l'IA générative dans les emplois tertiaires de back-office, accélération de la transition énergétique avec ses conséquences industrielles) qui modifierait substantiellement la lecture des opportunités d'emploi en ville moyenne.

I. Cadrage, question de recherche et articulation aux transitions Nexus

I.1 La question, telle qu'elle est posée

La question structurante de ce rapport, telle qu'elle a été instruite aux étapes 1 et 3 du pipeline éditorial Nexus (Recherche_Mobilite_Villes_Moyennes_v0-1, mai 2026 ; Synthese_Actionnable_Villes_Moyennes_v0-1, mai 2026), est la suivante : « Comment les conditions de mobilité — quotidienne, résidentielle et professionnelle — déterminent-elles l'emploi et l'employabilité des 18-25 ans dans les villes moyennes françaises, et comment ces conditions peuvent-elles être améliorées sans accroître les fractures territoriales déjà existantes ? ».

Cette formulation est volontairement étroite et précisément calibrée. Elle écarte plusieurs questions adjacentes que la matière empirique disponible permettrait également de traiter, mais qu'une économie cognitive saine impose de différer à des travaux ultérieurs : l'emploi des jeunes en métropole et en grande ville de plus de 100 000 habitants, traité dans un autre rapport du programme éditorial Nexus (S31 prévu en janvier 2027) ; l'emploi des jeunes en zone rurale stricte de moins de 10 000 habitants, hors périmètre, à traiter dans un futur rapport sur la ruralité (S20, octobre 2026) ; les questions d'orientation scolaire et de Parcoursup, hors périmètre, à traiter dans le rapport sur l'enseignement supérieur (S29, janvier 2027) ; les questions de logement étudiant en métropole, hors périmètre, à traiter dans un futur rapport sur le logement social (S18, octobre 2026) ; les enjeux militants ou politiques internes aux organisations de jeunesse, hors périmètre par cohérence avec la posture d'indépendance institutionnelle de la Charte Nexus (section III.1).

La question est par ailleurs posée à un niveau d'abstraction modéré et délibérément choisi. Elle ne porte pas sur tel ou tel dispositif particulier (Contrat d'Engagement Jeune, apprentissage, Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain), mais sur la mobilité comme variable structurante des trajectoires individuelles et des dynamiques territoriales. Cette focale est essentielle : la matière empirique disponible — particulièrement les travaux du Céreq sur l'enquête Génération 2017 enquêtée en 2020, les analyses de Pierre Veltz et Laurent Davezies sur l'économie résidentielle, la thèse d'Achille Warnant 2024 sur les jeunesses des villes moyennes — converge pour montrer que la variable décisive de l'emploi des jeunes en ville moyenne n'est pas la quantité d'opportunités locales en valeur absolue, mais l'articulation entre ces opportunités et la capacité réelle des jeunes à y accéder physiquement, résidentiellement, professionnellement, et symboliquement. Cette articulation est ce que nous appelons « mobilité » dans le sens étendu de la Charte Nexus.

La période de référence empirique est 2024-2026, avec une focale particulière sur les données disponibles au premier trimestre 2026 (Bilan démographique INSEE 2025 publié en janvier 2026, Note Flash France Stratégie n° 4 d'octobre 2025, Rapport public annuel 2025 de la Cour des comptes consacré à L'emploi des jeunes). L'horizon prospectif implicite du rapport est de cinq à dix ans : les conséquences des politiques publiques formulées dans les thèses Nexus se déploient typiquement sur cet horizon, et c'est dans cette fenêtre temporelle que les conditions de réfutation associées à chaque thèse pourront être empiriquement testées.

I.2 Périmètre démographique, géographique et thématique

Le périmètre démographique est strictement délimité par les communes françaises de 10 000 à 60 000 habitants. Ce périmètre représente environ 470 communes regroupant approximativement 15 millions d'habitants, soit 22 % de la population française métropolitaine. Le choix de cette borne inférieure (10 000 habitants) écarte les petites communes périurbaines et rurales qui relèvent d'une dynamique territoriale différente ; la borne supérieure (60 000 habitants) écarte les grandes villes et les chefs-lieux régionaux qui présentent des configurations économiques et urbaines distinctes des villes moyennes au sens fonctionnel.

Le choix de ce périmètre n'est pas neutre méthodologiquement. Trois définitions opérationnelles concurrentes de la « ville moyenne » coexistent dans la statistique et le débat publics français, sans qu'aucune fasse consensus. La première est la définition démographique stricte (10-60k habitants) retenue dans ce rapport, qui présente l'avantage de la simplicité, de la lisibilité, et de la cohérence avec plusieurs séries statistiques INSEE. La deuxième est la définition fonctionnelle de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : périmètre du programme Action Cœur de Ville (ACV), 244 communes lauréates couvrant 7,8 millions d'habitants, sélectionnées selon une combinaison de critères démographiques et de centralité fonctionnelle (présence d'équipements publics, services, commerces, fonction de centralité pour le bassin de vie). La troisième est la définition INSEE des « pôles intermédiaires » : communes-centres des aires d'attraction de moins de 200 000 habitants, soit environ 800 communes-centres, périmètre plus large que les deux précédents.

Ces trois définitions se recouvrent partiellement mais ne se superposent pas. Une ville comme Bayonne (50 000 habitants, en croissance attractive sur le littoral atlantique) appartient aux trois définitions. Une ville comme Vierzon (25 000 habitants, en décroissance industrielle) appartient à la définition démographique stricte et au périmètre ACV, mais pas nécessairement à la catégorie INSEE des pôles intermédiaires (selon la délimitation de son aire d'attraction). Le présent rapport utilise systématiquement la définition démographique stricte pour les analyses statistiques fines, mais mobilise les analyses ANCT (notamment les Atlas trimestriels Action Cœur de Ville et le Bilan ACV pour la relance territoriale et écologique) lorsqu'elles offrent un éclairage spécifique sur des dimensions opérationnelles. Les divergences entre périmètres sont signalées au cas par cas dans la suite du rapport. Cette indétermination définitoire est, en soi, un angle mort méthodologique du sujet ; il est repris à la section VII (Ce que ce travail ne traite pas et pourquoi).

Le périmètre géographique principal est la France métropolitaine. L'Outre-mer est délibérément écarté du périmètre principal pour deux raisons. Premièrement, la situation économique, démographique et institutionnelle des départements et régions d'Outre-mer est suffisamment spécifique pour mériter un traitement séparé (rapport S24 prévu en novembre 2026 dans le programme éditorial Nexus). Deuxièmement, la catégorie « ville moyenne » au sens du présent rapport n'est pas directement transposable à l'Outre-mer, où la hiérarchie urbaine est structurellement différente (peu de villes intermédiaires, polarisation entre chefs-lieux et zones rurales, dynamiques migratoires spécifiques).

Le périmètre thématique est celui de l'emploi et de l'employabilité des 18-25 ans, avec un focus particulier sur les conditions de mobilité (quotidienne, résidentielle, professionnelle) qui les déterminent. Sont écartés du périmètre principal : la formation continue des adultes (renvoyée à un futur rapport, dimension Charte V.2 sur la formation des actifs en emploi) ; l'enseignement supérieur long en métropole (Master, Doctorat — traité incidemment lorsque pertinent, mais hors périmètre principal) ; les jeunes en situation de handicap (traités dans le rapport S3 sur les infrastructures du public handicapé) ; les jeunes mineurs 16-17 ans dont la situation institutionnelle est trop spécifique pour être agrégée aux 18-25 ans (encadrement scolaire obligatoire, statut juridique de mineur, protections particulières du droit du travail des moins de 18 ans).

La tranche d'âge 18-25 ans est, sur le plan sociologique et économique, particulièrement structurante. Elle concentre les transitions individuelles fondatrices : sortie de formation initiale (typiquement entre 18 et 22 ans selon le diplôme préparé), entrée sur le marché du travail (premier emploi, premiers contrats précaires, premier accès au CDI dans une fraction des cas), première décohabitation parentale (typiquement entre 19 et 23 ans selon les configurations socio-économiques), premier accès au logement autonome (location indépendante, colocation, foyer jeunes travailleurs), premier engagement résidentiel adulte. C'est aussi la tranche d'âge à laquelle les arbitrages biographiques se cristallisent : choix de métier, choix de territoire, choix de mode de vie. Pour les jeunes peu diplômés en ville moyenne, ces arbitrages sont contraints par les conditions matérielles d'accès aux opportunités — c'est-à-dire, dans la grille analytique du présent rapport, par les conditions de mobilité.

I.3 Articulation aux trois transitions transverses Nexus

Conformément à l'architecture à deux dimensions de la Charte Nexus formulée à la section V de la Charte fondatrice v0-2 (avril 2026) — domaines structurants verticaux et transitions transverses horizontales —, ce rapport relève du domaine structurant « Économie et travail » (Charte V.2, Domaine 2). Il mobilise comme transition transverse principale la transition mobilité (Charte V.3, transition transverse 2). Les deux autres transitions transverses Nexus (cognitive et énergétique) sont également mobilisées, à des degrés variables et à des places clairement identifiées dans la suite du rapport.

La transition mobilité est au cœur du rapport. La question même de l'emploi des 18-25 ans en ville moyenne est, dans la grille analytique Nexus, une question de transition mobilité appliquée au domaine économique. Tout le rapport est, à ce titre, une opérationnalisation du postulat Nexus sur la mobilité tel qu'il a été formulé à la section V.3 de la Charte fondatrice : « mobilité forcée et immobilité subie sont les deux faces d'un même problème de fond : les uns vivent une mobilité quotidienne usante et coûteuse pour atteindre leur emploi et les services dont ils ont besoin ; les autres sont privés des opportunités parce qu'ils ne peuvent pas se déplacer ». Cette formulation du postulat, qui présente l'avantage de capturer la double dimension empirique du sujet (mobilité subie comme contrainte ET immobilité subie comme privation), est directement et explicitement appliquée à la situation des 18-25 ans en ville moyenne dans toute la section III du présent rapport. Le présent rapport apporte par ailleurs une matière empirique substantielle qui conforte ce postulat dans le cas spécifique étudié, sans encore en justifier la consolidation en thèse Nexus

consolidée — le postulat reste à ce stade un postulat de travail, susceptible de révision à l'occasion du réexamen périodique prévu par la Charte.

La transition cognitive intervient sur deux registres dans ce sujet. Premièrement, la qualité de la formation supérieure courte de proximité (BTS, BUT, antennes universitaires, licences professionnelles) en ville moyenne est un déterminant majeur de l'employabilité locale des 18-25 ans. Le déficit d'offre supérieure courte de proximité dans certaines villes moyennes est un facteur structurel d'exode étudiant : les jeunes partent en métropole non par préférence symbolique mais par contrainte d'accès à la formation. La thèse THESE-2026-012 traite directement cette dimension. Deuxièmement, les transformations en cours du travail tertiaire sous l'effet de l'intelligence artificielle générative — traitées dans un autre rapport du programme éditorial Nexus (S15 « IA et marché du travail », planifié 21 septembre 2026) — auront un impact différencié sur les emplois disponibles en ville moyenne. L'hypothèse à explorer dans ce rapport ultérieur est que les emplois de back-office tertiaire, administratifs et de support, plus présents en proportion dans les villes moyennes qu'en métropole, sont les plus exposés à la substitution par l'IA générative. Cette hypothèse, si elle se vérifie, aggraverait substantiellement la situation des villes moyennes en décroissance — un point qui devra être réexaminé lors de la publication du rapport S15 et qui peut, en cas de confirmation, déclencher une révision du présent rapport conformément au protocole de la Charte IV.3.

La transition énergétique est mobilisée comme contrainte de soutenabilité. La dépendance de la mobilité quotidienne en ville moyenne à la voiture personnelle — documentée tout au long de ce rapport comme un fait empirique structurel — est en tension explicite avec les objectifs nationaux et européens de décarbonation des transports. La transition vers le véhicule électrique exige un coût d'achat substantiellement plus élevé (environ 25 000 à 35 000 euros pour un modèle standard neuf en 2025, peu accessible aux jeunes en début d'activité dont le revenu mensuel net moyen se situe entre 1 200 et 1 600 euros en début de carrière), une infrastructure de recharge dense (peu déployée hors métropoles, particulièrement absente dans les zones rurales périphériques aux villes moyennes), et une fiabilité d'usage rural à confirmer (autonomie réelle, conditions hivernales, temps de recharge). Sans intervention publique spécifique, la transition énergétique des transports risque de produire une fracture supplémentaire — économique et générationnelle — qui aggrave les inégalités déjà documentées plutôt que les résoudre. Cette tension est traitée explicitement à la section V du rapport et fonde la thèse THESE-2026-016. C'est par ailleurs une dimension où Nexus apporte une valeur ajoutée analytique différenciante par rapport au débat public habituel, qui tend à traiter transition énergétique et transition mobilité dans des registres séparés.

I.4 Posture épistémologique et statut des thèses

Conformément à la section IV de la Charte Nexus, toutes les thèses formulées dans ce rapport sont publiées au statut « hypothèse de travail » ou « thèse consolidée » selon leur degré de validation. À la suite de la validation par le comité de lecture le 8 juin 2026 (version 1-0), quatre thèses (THESE-2026-010, 011, 012, 013) ont basculé au statut de « thèse consolidée » au sens de la section IV.2 de la Charte. Les cinq autres (THESE-2026-014 à 018) demeurent au statut d'« hypothèse de travail », et seront susceptibles de consolidation ultérieure à la lumière de données nouvelles ou d'un cycle additionnel d'objections sérieuses formulées par des tiers.

Chaque thèse est par ailleurs assortie d'un niveau de robustesse empirique, gradué en trois échelons explicites définis par la Charte. Robustesse forte : la thèse est étayée par plusieurs études convergentes, dont au moins une publication peer-reviewed de premier rang ou un rapport institutionnel d'autorité publique indépendante, et résiste à une analyse de sensibilité raisonnable aux hypothèses sous-jacentes. Robustesse moyenne : la thèse est étayée par des sources crédibles, mais reste à valider dans le contexte spécifique français, ou repose sur un nombre d'études convergentes encore limité, ou présente un effet attendu modéré. Opinion assumée : la thèse relève d'un jugement politique, démocratique ou de politique de recherche, qui s'appuie sur l'analyse empirique sans en découler mécaniquement — Nexus la défend explicitement comme telle, et invite le lecteur à la pondérer en conséquence.

Cette gradation est essentielle dans la posture épistémologique Nexus : elle invite le lecteur, et particulièrement les décideurs publics qui voudraient s'appuyer sur ces thèses, à pondérer leur usage en fonction de la qualité de la preuve disponible. Une thèse à robustesse forte (THESE-2026-010 sur le permis B comme infrastructure d'employabilité, par exemple) peut être mobilisée comme base d'une politique publique sans excessive précaution méthodologique ; une opinion assumée (THESE-2026-017 sur la doctrine nationale dédiée aux villes moyennes, par exemple) doit être mobilisée comme position politique défendable, mais non comme évidence empirique.

Chaque thèse est par ailleurs assortie de conditions de réfutation explicitement formulées. Ces conditions de réfutation sont, dans la posture popperienne assumée par la Charte Nexus (section IV.1), la garantie de la falsifiabilité des thèses. Une thèse non réfutable n'est pas, au sens Nexus, une thèse scientifiquement crédible ; elle est au mieux une affirmation politique. Les conditions de réfutation ont été substantiellement étendues dans la présente refonte v2-0 du rapport : quatre à six conditions par thèse en moyenne, contre trois conditions par thèse dans la version 1-0. Cette extension répond à une critique méthodologique légitime : trop peu de conditions de réfutation peut produire un effet de cosmétique falsificationniste sans engagement réel à la révision. Quatre à six conditions par thèse permettent de couvrir les principales familles d'objections sérieuses imaginables et de signaler concrètement les types de publications scientifiques ou de réformes politiques qui devraient déclencher une révision Nexus.

I.5 Méthode de triangulation

Conformément à la règle méthodologique transversale de triangulation formulée à la section VI.3 de la Charte Nexus, les données structurantes du présent rapport ont été triangulées sur au moins deux sources indépendantes. Pour les données contextuelles ou descriptives, une seule source de premier rang (institutions internationales reconnues : OCDE, Eurostat, BIT ; institutions publiques nationales : Insee, DARES, DREES, France Travail, France Stratégie, Cour des comptes ; publications scientifiques peer-reviewed ; rapports parlementaires) a été jugée méthodologiquement suffisante.

Les triangulations centrales du rapport sont les suivantes. Taux de chômage des 15-24 ans au premier trimestre 2026 : triangulation INSEE Informations rapides n° 113, tableau de bord du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), observations DARES — convergence sur 21,1 %, en baisse de 0,4 point par rapport au pic de 21,5 % au quatrième trimestre 2025 mais en hausse de 1,3 point sur un an. Part des NEET 15-29 ans au premier trimestre 2026 : triangulation INSEE, Eurostat

(méthodologie harmonisée), Observatoire des Territoires de l'ANCT — convergence sur 13,1 %, en hausse de 0,2 point sur le trimestre. Entrées en Contrat d'Engagement Jeune en 2025 (cumul janvier-octobre) : triangulation DARES tableau de bord poem.travail-emploi.gouv.fr, fiche 31 DREES Minimum Social 2025, rapports France Travail — convergence sur 249 900 entrées, en baisse de 1,5 % sur un an. Effectifs apprentissage à fin novembre 2025 : triangulation DARES, Centre Inffo, Direction générale du Trésor (rapport novembre 2025), observatoire Walt — convergence sur 1 013 500 apprentis en cours de contrat, en baisse de 2,6 % sur un an. Programme Action Cœur de Ville à mi-2025 : triangulation ANCT (Atlas T2 2025 et bilan officiel), Banque des Territoires, Cour des comptes — convergence sur 244 communes lauréates, 7,8 millions d'habitants couverts, 11,5 milliards d'euros mobilisés depuis 2018. Comparaison Allemagne-France apprentissage : triangulation DARES (publication Le modèle dual allemand), CEPPII, rapport Sénat 2014-2015 sur le système d'apprentissage en Allemagne et en Autriche, Connexion-Emploi (presse spécialisée) — convergence sur 67 % d'embauche post-apprentissage en Allemagne contre 33 % en France. NEET Royaume-Uni au quatrième trimestre 2025 : triangulation ONS bulletin de février 2026, House of Commons Library briefing, Resolution Foundation — convergence sur 957 000 personnes, soit 12,8 % de la classe d'âge 16-24.

Plusieurs divergences sont identifiées et signalées en cours de raisonnement, ainsi qu'à la section VIII (bibliographie hiérarchisée). Estimation du taux de détention du permis B chez les 18-25 ans en ville moyenne : sources convergent sur une fourchette 70-75 % mais sans triangulation précise (étude Auto-école Réseau 2024, enquêtes Ipsos, statistiques ONISR). Effet propre du Contrat d'Engagement Jeune sur l'accès à l'emploi durable : variance importante entre les évaluations disponibles (DARES 2023 sur l'effet à 6 mois non contrefactuel, estimations associatives, position ministérielle), ce qui justifie en propre la thèse THESE-2026-013 sur la nécessité d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse. Coût total réel de la politique du logement étudiant en métropole : estimations divergentes selon les périmètres inclus (CROUS uniquement vs aide personnalisée au logement étudiante incluse vs ensemble des dispositifs publics et privés).

La méthode de triangulation Nexus prévoit également un quatrième niveau, qui n'est pas une triangulation à proprement parler mais une mise en perspective historique. Plusieurs des analyses du rapport (notamment celles sur les trajectoires des villes moyennes et sur la mobilité résidentielle 18-25 ans) sont mises en regard de séries historiques longues, lorsqu'elles sont disponibles, pour vérifier qu'elles ne décrivent pas un phénomène conjoncturel pris pour structurel. C'est notamment le cas pour le solde migratoire négatif 18-25 ans des villes moyennes, qui est documenté de manière convergente depuis au moins le recensement de 1999 et a été confirmé par tous les recensements depuis (2008, 2014, 2019, 2024) — il ne s'agit pas d'un effet de la crise économique de 2008 ou de la pandémie de 2020, mais d'une tendance structurelle longue.

II. État empirique de référence

II.1 Indicateurs nationaux d'emploi des jeunes à la date de référence

Les données INSEE et Eurostat les plus récentes, publiées en janvier et février 2026, établissent à la date de référence du présent rapport (mai 2026) le panorama empirique suivant pour la France métropolitaine.

- Taux de chômage global au premier trimestre 2026 : 8,1 % (en hausse de 0,2 point sur le trimestre, et de 0,7 point sur un an).
- Taux de chômage des 15-24 ans au premier trimestre 2026 : 21,1 % (en baisse de 0,4 point après le pic de 21,5 % au quatrième trimestre 2025, mais en hausse de 1,3 point sur un an et de 2,8 points sur deux ans).
- Taux de chômage moyen des 15-24 ans sur l'ensemble de l'année 2025 : 19,8 %.
- Taux de chômage des 25-49 ans au premier trimestre 2026 : environ 7,0 %.
- Taux de chômage des 50 ans et plus : 5,4 %.
- Part des NEET (Not in Employment, Education or Training) parmi les 15-29 ans au premier trimestre 2026 : 13,1 % (en hausse continue depuis le troisième trimestre 2024).
- Différentiel France versus moyenne Union européenne à 27 : le taux de chômage des 15-24 ans en France est, au premier trimestre 2026, environ 7 points de pourcentage supérieur à la moyenne européenne (14,2 % UE-27 selon Eurostat).

Lecture analytique de ces données. Sur un an, le différentiel entre le taux de chômage des jeunes et celui des autres tranches d'âge actives s'est creusé. La hausse du chômage des 15-24 ans (+1,3 point sur un an) est près de deux fois supérieure à la hausse du chômage moyen (+0,7 point). La part des NEET, indicateur synthétique formalisé par le Bureau International du Travail et harmonisé au niveau européen par Eurostat, augmente continûment depuis le troisième trimestre 2024 — soit depuis sept trimestres consécutifs à la date de référence. Cette continuité est, en soi, un signal de structure : il ne s'agit pas d'un mouvement conjoncturel mais d'une dynamique de fond qui s'accroît trimestre après trimestre.

La distinction entre le concept de chômage (au sens du Bureau International du Travail : personne sans emploi, disponible pour travailler, et ayant effectué des démarches actives de recherche d'emploi dans les quatre dernières semaines) et le concept de NEET (personne ni en emploi, ni en études, ni en formation, sans condition de recherche active) est méthodologiquement importante. En France au premier trimestre 2026, parmi les jeunes 15-29 ans NEET, environ 43 % sont au chômage au sens du BIT (c'est-à-dire en recherche active d'emploi) et environ 57 % sont inactifs (ne cherchant pas activement, pour des raisons variées). L'inactivité subie ou choisie est, à la date de référence, la composante principale du NEET en France — phénomène nouveau par rapport aux décennies antérieures où le chômage actif dominait. Cette transformation structurelle a une signification politique substantielle : elle suggère que les politiques d'incitation à la recherche d'emploi (offres d'emploi, accompagnement à la candidature) atteignent moins bien la population NEET d'aujourd'hui que dans les décennies passées, et que des dispositifs spécifiques d'aller-vers et d'inclusion sociale élargie sont nécessaires.

Comparaison par âge fin au sein des 15-24 ans. Plusieurs disparités importantes existent et structurent l'analyse. Les 18-21 ans sont, par construction sociodémographique, sur-représentés dans les études supérieures (environ 80 % en formation initiale, beaucoup en alternance avec contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Les 22-25 ans, plus proches de la sortie de formation initiale, ont le taux de chômage le plus élevé au sein de la classe d'âge 15-24 : pic à environ 16 % pour les 22-24 ans en moyenne 2025 selon les Notes DARES, contre approximativement 10 % pour les 25-29 ans (qui sortent statistiquement du champ 15-24 mais qui constituent la cohorte immédiatement suivante). Les NEET de la tranche 22-25 ans représentent la population la plus à risque de désinsertion durable, et donc la cible prioritaire des politiques publiques d'emploi des jeunes.

Distinction sexuée. Le taux de chômage féminin des 15-24 ans est légèrement inférieur au taux masculin en France (de l'ordre de 1 à 2 points de différence), effet de structure largement explicable par le maintien plus long des filles dans la formation initiale. Le NEET féminin est en revanche légèrement supérieur sur certaines tranches d'âge, particulièrement les 22-25 ans, en raison du retrait du marché du travail à la parentalité précoce — effet documenté dans les régions à fécondité plus élevée et dans les milieux socio-économiques moins favorisés. Cette dimension sexuée recoupe partiellement la dimension territoriale du sujet : les villes moyennes en décroissance économique ont, statistiquement, des taux de NEET féminins parfois plus élevés que la moyenne, en raison conjointement de la fécondité plus précoce documentée en milieu non-métropolitain et du sous-emploi féminin local. C'est une dimension du sujet qui mériterait un approfondissement spécifique dans un futur rapport Nexus sur l'égalité femmes-hommes dans les territoires.

II.2 La donnée manquante : pas de statistique nationale par taille de commune

Le principal point aveugle de la statistique publique française sur ce sujet est l'absence de production systématique d'indicateurs d'emploi des jeunes croisés avec la taille démographique de la commune. Les Notes d'Information de l'INSEE et de la DARES — notamment les notes du Bilan démographique annuel et les notes trimestrielles sur l'emploi — sont publiées à l'échelle nationale, régionale (région administrative ou région NUTS-2 pour l'Union européenne), et départementale. Quelques Insee Analyses régionales croisent ponctuellement les indicateurs d'emploi avec l'aire d'attraction ou la commune (notamment les Insee Analyses Île-de-France n° 59, PACA n° 77, Hauts-de-France n° 88, Bretagne n° 62 mobilisés dans ce rapport), mais sans systématisme ni régularité.

Cette lacune empêche une lecture rigoureuse et chiffrée des écarts d'employabilité par taille de ville à l'échelle nationale. Les analyses qualitatives convergent — Cour des comptes 2025, France Stratégie 2025, ANCT, Villes de France, travaux Warnant 2024, Delpirou, Bouba-Olga — pour signaler des écarts substantiels entre métropoles et villes moyennes sur les indicateurs d'emploi des jeunes. Mais ces analyses qualitatives ne sont pas remplacées par la métrique quantifiée et régulièrement publiée qui permettrait d'en mesurer l'amplitude précise, la dispersion, et l'évolution temporelle. Ce point est repris à la section VII (Ce que ce travail ne traite pas et pourquoi) ; il fonde par ailleurs en propre la thèse THESE-2026-013 sur la transparence évaluative et son extension implicite à la production statistique territoriale.

La cause de cette lacune est multiple. Premièrement, la taille démographique de la commune n'est pas une variable de classification standardisée dans les enquêtes nationales d'emploi de l'INSEE et de la DARES, qui privilégient la classification par catégorie de commune (urbaine, périurbaine, rurale selon le zonage en aires d'attraction). Deuxièmement, la mobilisation rétrospective des fichiers d'enquête pour produire un croisement taux d'emploi 18-25 × taille de commune se heurte à des effectifs réduits par strate fine, ce qui dégrade la fiabilité statistique. Troisièmement, l'absence de demande institutionnelle systématique pour ce type de croisement (les ministères et collectivités demandent rarement ce niveau de granularité spécifique) n'incite pas l'INSEE à investir dans une production régulière. Quatrièmement, la définition même de la « ville moyenne » est, comme signalé en section I.2, méthodologiquement instable, ce qui complique la production d'une catégorie statistique stable.

Les conséquences politiques de cette lacune sont substantielles. Elle empêche notamment d'évaluer rigoureusement les effets différenciés des politiques publiques sur les villes moyennes (programme Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, dispositifs d'aide à la mobilité, Contrat d'Engagement Jeune). Elle entretient une asymétrie d'information entre l'État central et les collectivités territoriales : ces dernières disposent souvent d'une connaissance fine de leur territoire mais peinent à comparer leur situation à des références nationales. Elle favorise des politiques publiques générales qui ne ciblent pas spécifiquement les villes moyennes, ou des politiques ciblées (ACV, PVD) dont l'effet propre est mal isolé.

II.3 Apprentissage et alternance — déploiement et inflexion 2025

L'apprentissage français a connu une période de croissance forte et continue entre 2018 et 2023, sous l'effet conjoint de la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018, des primes exceptionnelles à l'embauche d'apprentis mises en place pendant la crise COVID (2020-2022), et de l'aide unique aux employeurs maintenue à un niveau élevé jusqu'en 2024 (8 000 € pour les employeurs du privé pour la première année du contrat). Cette croissance s'est traduite par une transformation profonde du paysage de l'apprentissage français.

- 879 000 nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2024, en hausse de 3,2 % par rapport à 2023.
- Plus d'un million d'apprentis en cours de contrat à fin décembre 2024.
- 1 013 500 apprentis à fin novembre 2025, en baisse de 2,6 % sur un an — premier infléchissement après cinq années de hausse continue.
- Cumul annuel à fin juin 2025 : -1,4 %. Le secondaire (CAP, Bac pro) progresse fortement (+7,4 % d'entrées), tandis que le supérieur (licence professionnelle, Master, écoles de commerce et d'ingénieurs) recule nettement (-10,5 %).
- 77 % des apprentis relèvent du secteur privé.
- En licence professionnelle 2024 : 61 % des étudiants en alternance (contre 49 % en 2021), soit une bascule majoritaire du modèle initial.
- En école de commerce : 34 % des étudiants en alternance (vs 20 % en 2021).
- En IUT : 25 % des étudiants en alternance (vs 9 % en 2021).

Lecture analytique. L'apprentissage français s'est massivement tertiarisé et supérieurisé sur la période 2018-2023, au point que la majorité des nouveaux contrats concernent désormais le supérieur (Bac+2 à Bac+5) plutôt que le secondaire (CAP, Bac pro) qui constituait historiquement la cible centrale du dispositif. La baisse 2025 témoigne d'un essoufflement du modèle de financement par aide unique : l'aide a été revue à la baisse dans le projet de loi de finances 2024 (de 8 000 € à 6 000 € pour la première année du contrat, et avec un ciblage plus strict). Le secondaire reprend significativement de la part dans la dynamique 2025, ce qui rapproche le modèle français de la cible historique de l'apprentissage (qualification professionnelle initiale plutôt que diplôme supérieur).

Cette inflexion 2025 est une donnée d'entrée importante pour la thèse THESE-2026-011 (concentrer le déploiement de l'apprentissage sur le secondaire). Elle confirme par les faits ce que plusieurs analyses critiques de l'apprentissage supérieur — Cour des comptes 2024 sur le coût budgétaire de l'aide unique, IPP 2023 sur l'effet d'aubaine probable, plusieurs économistes de la formation — avaient anticipé. Elle suggère que le marché de l'apprentissage français était devenu, dans sa configuration 2020-2023, structurellement subventionné au-delà du soutenable budgétairement.

L'apprentissage dans les villes moyennes spécifiquement. Les données ne sont pas publiées au niveau de granularité communal par la DARES ni par les opérateurs de compétences (OPCO), ce qui constitue un angle mort statistique pour le sujet du présent rapport. Les Centres de Formation des Apprentis (CFA) sont historiquement répartis selon une double logique : maillage de proximité pour le secondaire (CFA inter-entreprises, CFA des chambres de commerce et d'industrie, CFA agricoles, CFA des chambres de métiers et de l'artisanat) qui couvre densément le territoire français, dont les villes moyennes ; concentration métropolitaine pour le supérieur (CFA d'écoles d'ingénieurs, CFA d'écoles de commerce, CFA universitaires) qui suit la concentration géographique de l'enseignement supérieur français. Cette double logique signifie que les villes moyennes ont, en moyenne, un meilleur accès à l'apprentissage secondaire qu'à l'apprentissage supérieur — ce qui plaide pour le recentrage proposé par THESE-2026-011 et l'investissement dans les formations supérieures courtes de proximité proposé par THESE-2026-012.

Effet d'aubaine documenté. Plusieurs travaux (Institut des Politiques Publiques 2023, Cour des comptes 2024) documentent un effet d'aubaine significatif sur les aides à l'apprentissage supérieur — c'est-à-dire la situation où des entreprises auraient embauché de toute façon des jeunes diplômés et qui ont profité de l'aide unique sans création d'emploi nette. L'estimation de cet effet d'aubaine varie entre 40 % et 70 % selon les méthodes d'évaluation employées (différence en différences sur les déclarations URSSAF, comparaison avec des cohortes de référence, simulation macroéconomique). Au niveau secondaire (CAP, Bac pro), l'effet d'aubaine est statistiquement plus faible (estimé entre 20 et 40 %), ce qui plaide à nouveau pour le redéploiement de l'apprentissage vers ce segment. Cette divergence d'effet d'aubaine entre supérieur et secondaire est, à elle seule, un argument économique fort pour la thèse THESE-2026-011.

II.4 Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) — bilan empirique disponible

Successeur de la Garantie Jeunes créé en mars 2022 et porté par la ministre du Travail Élisabeth Borne dans le contexte post-COVID, le Contrat d'Engagement Jeune est aujourd'hui le principal

dispositif national d'accompagnement des jeunes en situation de précarité. Ses caractéristiques principales à la date de référence sont les suivantes.

- Public cible : 16-25 ans (jusqu'à 30 ans pour les bénéficiaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) en situation de précarité (NEET, ou en emploi très précaire avec un revenu inférieur à un seuil).
- Entrées 2025 (cumul janvier-octobre) : 249 900 (hors renouvellements de parcours), en baisse de 1,5 % sur un an.
- Stock de bénéficiaires actifs à fin octobre 2025 : 158 200 (44 100 accompagnés par France Travail, 114 100 accompagnés par les Missions locales).
- Répartition des entrées par opérateur : France Travail environ 30 %, Missions locales environ 70 %.
- Allocation mensuelle : 561,68 € pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 (revalorisation annuelle indexée), pour un jeune non imposable.
- Coût budgétaire annuel : supérieur à 1,5 milliard d'euros en cumul (entre allocation versée et frais d'accompagnement par les opérateurs).
- Durée du contrat : 6 à 12 mois, renouvelable une fois.

Critique méthodologique majeure. La Cour des comptes, dans son rapport public annuel 2025 publié en mars 2025 et dont le volume 1 est consacré à L'emploi des jeunes, signale explicitement que le Contrat d'Engagement Jeune n'a pas fait l'objet, trois ans après sa création, d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse. La conséquence empirique de cette absence est substantielle : on ne sait pas, à la date de référence du présent rapport, si l'effet d'accès à l'emploi durable des bénéficiaires du CEJ diffère significativement de celui qu'aurait produit le dispositif antérieur (Garantie Jeunes), ni de celui qu'aurait produit l'absence de tout dispositif (groupe de contrôle non traité). Cette lacune méthodologique est analogue à celle signalée pour le dispositif MIA Seconde dans le rapport S1 IA-école (où elle a fondé THESE-2026-008 sur la transparence évaluative). Elle fonde dans le présent rapport directement la thèse THESE-2026-013.

Évaluations partielles disponibles. Une évaluation DARES de 2023 sur l'effet à 6 mois de l'entrée en CEJ documente un taux de sortie vers l'emploi de l'ordre de 40 % (CDI, CDD long, apprentissage, alternance). Cette évaluation est méthodologiquement non contrefactuelle (pas de groupe de contrôle), donc inapte à isoler l'effet propre du dispositif sur l'accès à l'emploi. Le taux de sortie observé peut refléter en partie l'auto-sélection des bénéficiaires (jeunes les plus motivés ou les plus proches du marché du travail entrant en CEJ) plutôt que l'effet causal de l'accompagnement. L'Institut des Politiques Publiques (IPP) et France Stratégie ont annoncé en 2024 et 2025 une évaluation contrefactuelle conjointe en cours, dont les résultats sont attendus pour 2026-2027 — sans calendrier précis publié à la date de référence du présent rapport. La publication de cette évaluation, si elle a lieu dans les conditions annoncées, sera un déclencheur de révision de la thèse THESE-2026-013 et potentiellement de l'ensemble du raisonnement du rapport (cf. section IX.3 sur le protocole de révision).

Articulation institutionnelle. Le CEJ est porté principalement par les Missions locales (440 structures fédérées par l'UNML) et par France Travail (issu de la fusion de Pôle Emploi et d'autres

opérateurs depuis 2024). L'accompagnement intensif prévu par le dispositif (15 à 20 heures par semaine, ateliers collectifs, suivi individuel, mise en situation professionnelle, immersions en entreprise) est, en pratique, contraint par les ratios jeune accompagné / conseiller dans les structures opérationnelles. L'Union Nationale des Missions Locales (UNML) signale dans ses communications publiques que les Missions locales sont sous-financées au regard des missions élargies par le CEJ, et que le ratio jeune accompagné / conseiller s'est dégradé depuis 2022, au détriment de l'intensité d'accompagnement initialement prévue par le dispositif. En conséquence, l'efficacité réelle du CEJ pourrait être inférieure à celle initialement projetée — point central qui devra être éclairé par l'évaluation contrefactuelle attendue (THESE-2026-013).

Profil des bénéficiaires. Les statistiques DARES et DREES sur les bénéficiaires du CEJ permettent de caractériser le profil-type. Niveau de qualification : majoritairement infra-bac ou bac sans qualification post-bac (environ 60 % des bénéficiaires). Origine sociale : sur-représentation des familles populaires et des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Genre : environ 55 % d'hommes, 45 % de femmes. Type de territoire d'origine : sur-représentation des banlieues populaires, des villes moyennes en décroissance, et de certains territoires ruraux. Le CEJ est, à ce titre, un dispositif structurellement pertinent pour les jeunes des villes moyennes peu diplômés — la population cible centrale du présent rapport.

II.5 Trois trajectoires de villes moyennes

Une convergence empirique récente, documentée par les travaux ANCT (Atlas Action Cœur de Ville, bilans annuels), France Stratégie, et les travaux académiques d'Achille Warnant (thèse Sciences Po Bordeaux 2024 sur les jeunesses des villes moyennes), d'Aurélien Delpirou (École d'urbanisme de Paris), et d'Olivier Bouba-Olga (Université de Poitiers), est que les villes moyennes ne déclinent pas en bloc. Cette convergence est analytiquement importante : elle interdit les généralisations à l'emporte-pièce sur le « déclin des villes moyennes » qui structurent une partie du débat public depuis les années 2010, et elle invite à distinguer au moins trois trajectoires distinctes.

Trajectoire 1 — Villes moyennes en croissance attractive. Ces villes connaissent un solde démographique positif, une économie résidentielle dynamique (commerce de centre-ville, services à la personne, restauration, tourisme), et un marché de l'emploi tendu sur certains métiers (construction, hôtellerie-restauration, services à la personne). Elles sont géographiquement concentrées sur trois grands ensembles : le littoral atlantique (Bayonne, La Rochelle, Royan, Pornic), le sud-est méditerranéen (Aix-en-Provence — bien que techniquement au-dessus du seuil 60k, sa zone d'influence inclut plusieurs villes moyennes attractives ; Antibes, Toulon-La Seyne pour partie), la frontière suisse et alpine (Annecy, Annemasse, Évian, Saint-Julien-en-Genevois, Chamonix). Pour cette catégorie de villes moyennes, le solde 18-25 ans reste négatif (départ pour études supérieures) mais est compensé démographiquement par l'arrivée massive de classes d'âge plus âgées (40-65 ans, retraités, néo-ruraux, télétravailleurs). L'enjeu emploi des jeunes y est moins structurel que dans les autres catégories — l'offre d'emploi locale est dynamique, mais les jeunes peu diplômés y rencontrent une concurrence importante de jeunes diplômés revenus en ville moyenne pour le cadre de vie.

Trajectoire 2 — Villes moyennes en transition. Ces villes connaissent un solde démographique modeste ou nul, des transformations économiques en cours (reconversion industrielle, développement de secteurs nouveaux), et des marchés de l'emploi contrastés. Elles sont géographiquement diverses : ports en reconversion (Le Havre, Saint-Nazaire, La Rochelle pour partie), villes industrielles en transformation (Beauvais, Niort, Limoges, Romans-sur-Isère), chefs-lieux moyens en évolution (Vannes, Quimper, Chartres). Pour cette catégorie de villes moyennes, l'emploi des jeunes connaît des dynamiques contrastées selon les bassins d'emploi local et selon les politiques municipales et intercommunales menées. Le programme Action Cœur de Ville couvre une large fraction de cette catégorie.

Trajectoire 3 — Villes moyennes en décroissance. Ces villes connaissent un solde démographique négatif, un vieillissement accéléré de la pyramide des âges, une vacance commerciale élevée (jusqu'à 20-25 % dans les centres-villes les plus dégradés), et un tissu économique fragile dépendant souvent d'une activité industrielle ancienne en déclin. Elles sont géographiquement concentrées sur trois grands ensembles : ancien bassin industriel et minier du nord et du nord-est (Maubeuge, Roubaix, Tourcoing, Charleville-Mézières, Sedan, Forbach, Saint-Dié-des-Vosges), bassins industriels en déclin du centre et du grand est (Vierzon, Châteauroux, Saint-Dizier, Châlons-en-Champagne), villes industrielles isolées (Cherbourg pour partie, Brest pour partie). Pour cette catégorie de villes moyennes, l'emploi des jeunes est le plus difficile : double effet de la baisse globale de l'activité économique locale et du départ des jeunes les plus mobiles (diplômés, ressources sociales et financières), avec pour conséquence une concentration des 18-25 ans peu diplômés dans des bassins d'emploi à faible offre.

Cette hétérogénéité a une implication importante pour la conception et l'évaluation des politiques publiques. La généralisation « les villes moyennes ne créent pas d'emplois pour les jeunes » est trop grossière analytiquement et inadéquate opérationnellement : la géographie fine est nécessaire pour comprendre les dynamiques réelles, et les politiques doivent être différenciées selon la trajectoire. La thèse THESE-2026-015 (articulation Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain à un volet emploi-jeunes piloté) doit s'adapter à cette hétérogénéité — les besoins, les leviers, et les chances de réussite ne sont pas les mêmes selon la trajectoire de la ville.

II.6 Distinction libéral / salarié et transformation des modes d'exercice

Une dimension structurante de l'emploi des jeunes en ville moyenne, peu traitée dans le débat public mais bien documentée dans les enquêtes sociologiques, est la transformation des modes d'exercice professionnel. Les nouvelles générations de jeunes diplômés et de jeunes peu diplômés présentent des préférences professionnelles différentes de celles de leurs aînés sur trois dimensions principales.

Premièrement, la préférence pour le salariat sur le libéral. Cette préférence est documentée à travers de nombreuses enquêtes sociologiques (notamment les enquêtes Cereq Génération 2010, 2013, 2017 et leurs réenquêtés successifs) et concerne particulièrement les jeunes générations féminines mais aussi les jeunes hommes diplômés. Le salariat est valorisé pour la stabilité du revenu, la couverture sociale (assurance maladie, retraite, chômage), l'organisation du temps de travail (horaires définis, congés payés, RTT), et la possibilité d'évoluer

professionnellement sans porter le risque financier. Cette préférence transforme structurellement plusieurs métiers traditionnellement à dominante libérale : médecine, droit, expertise comptable, architecture, conseil. En ville moyenne, cette préférence salariale peut s'articuler favorablement avec l'offre locale d'emploi (administrations publiques, fonction publique territoriale, grandes entreprises locales) ou défavorablement (si l'offre salariale locale est insuffisante pour absorber les diplômés).

Deuxièmement, l'importance accordée à l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle. Les enquêtes IFOP, IPSOS et Harris Interactive auprès des jeunes actifs documentent une valorisation accrue, par rapport aux générations précédentes, de la qualité de vie au travail, du temps de loisirs, du temps familial, des engagements personnels (sport, culture, associatif). Cette valorisation a deux conséquences pour le sujet du présent rapport. D'une part, elle peut valoriser les villes moyennes par rapport aux métropoles : prix du logement plus bas, temps de trajet domicile-travail plus courts, accès facilité aux loisirs nature, qualité environnementale parfois supérieure. D'autre part, elle peut accentuer l'exigence sur les conditions de travail des emplois locaux : un jeune diplômé refusera plus volontiers qu'un de ses aînés un emploi peu valorisant ou des conditions de travail dégradées, même en l'absence d'alternative immédiate.

Troisièmement, la valorisation du sens du travail. Les enquêtes contemporaines documentent une exigence accrue de sens et de valeur sociale du travail effectué, particulièrement chez les jeunes diplômés. Cette exigence valorise les métiers à forte utilité sociale perçue (santé, éducation, action sociale, environnement, agriculture biologique, économie sociale et solidaire), même lorsqu'ils sont moins rémunérés. Elle dévalorise symétriquement les métiers perçus comme peu utiles (certaines fonctions commerciales, certains services aux entreprises, certains métiers du marketing perçus comme manipulatoires). En ville moyenne, cette valorisation peut s'articuler favorablement avec l'économie locale lorsqu'elle comporte un tissu d'économie sociale et solidaire ou de productions territorialisées (agriculture, artisanat) ; elle peut au contraire dévaloriser les bassins d'emploi locaux fortement industriels ou tertiaires standardisés.

Ces trois transformations des préférences professionnelles ne sont pas des invariants démographiques mais des évolutions sociologiques observées sur les générations nées après 1990. Elles ne signifient pas que les jeunes générations ne travaillent pas ou refusent l'emploi ; elles signifient que les conditions d'acceptabilité d'un emploi sont devenues plus exigeantes. Cette transformation structurelle n'est pas, à elle seule, suffisante pour expliquer la difficulté d'emploi des jeunes en ville moyenne, mais elle se cumule aux autres facteurs (mobilité contrainte, déficit d'opportunités locales, conditions de logement) pour produire une situation de tension durable.

II.7 Effet COVID et trajectoire post-2020

La pandémie de COVID-19 (2020-2022) a constitué, sur le sujet de l'emploi des jeunes en ville moyenne, une perturbation conjoncturelle dont les effets durables se déploient encore à la date de référence du présent rapport. Trois mécanismes sont à signaler.

Premièrement, l'effet télétravail. La généralisation du télétravail pendant la pandémie a entraîné, sur 2020-2024, un phénomène documenté de « néo-ruralité » et de redéploiement de cadres salariés des grandes métropoles vers les villes moyennes et zones péri-urbaines accessibles. Ce

phénomène, documenté par la Banque des Territoires, l'ANCT, et plusieurs études immobilières (notamment celles de la Fédération Nationale de l'Immobilier — FNAIM — et des observatoires régionaux du foncier), a eu trois conséquences principales sur les villes moyennes. Hausse des prix de l'immobilier dans les villes moyennes les plus attractives (jusqu'à +30 % cumulés 2020-2024 dans certaines communes du littoral atlantique et de la frontière suisse). Réveil d'une économie résidentielle dynamique dans certaines villes auparavant en stagnation (commerce, services, restauration). Tension du marché du logement pour les populations locales, notamment les jeunes peu diplômés qui se trouvent en concurrence avec des télétravailleurs métropolitains ayant des revenus plus élevés. À la date de référence du présent rapport (mai 2026), le phénomène télétravail s'est largement stabilisé. Le mouvement « grand départ » des métropoles ne s'est pas confirmé à l'ampleur initialement projetée ; le télétravail tend à élargir le bassin résidentiel autour des métropoles (typiquement 50 à 100 kilomètres) plutôt qu'à transférer durablement la population vers des villes moyennes éloignées.

Deuxièmement, l'effet sur l'apprentissage. La crise COVID a paradoxalement boosté l'apprentissage en France grâce aux primes exceptionnelles instaurées en 2020. Les effets durables sont mitigés : la croissance des effectifs s'est poursuivie jusqu'en 2024 mais s'est inversée en 2025 (cf. section II.3) ; l'effet d'aubaine documenté sur l'apprentissage supérieur (40-70 % selon les études) suggère qu'une partie de la croissance n'aurait pas eu lieu sans la subvention massive.

Troisièmement, l'effet santé mentale. Les enquêtes documentent une dégradation durable de la santé mentale des jeunes adultes post-COVID, particulièrement les 18-25 ans qui étaient en formation initiale pendant les confinements. Cette dégradation est, à elle seule, un facteur explicatif partiel de la hausse du NEET inactif (par opposition au chômage actif) documentée depuis 2022. Le rapport S12 du programme éditorial Nexus (Santé mentale des jeunes, août 2026) approfondira cette dimension ; elle est mentionnée incidemment dans le présent rapport mais ne constitue pas un axe d'analyse principal.

III. La distinction structurante : mobilité forcée versus immobilité subie

III.1 Énoncé de la distinction et fondements théoriques

La distinction analytique structurante de l'ensemble du présent rapport oppose deux situations symétriques mais distinctes. La mobilité forcée désigne la situation où des jeunes 18-25 ans en ville moyenne sont contraints de quitter leur territoire d'origine pour accéder aux études supérieures longues, à une formation spécialisée, à un premier emploi qualifié, ou à un parcours professionnel jugé acceptable. Cette mobilité est forcée au sens où elle n'est pas le résultat d'un projet personnel autonome mais le produit d'une contrainte structurelle (absence ou insuffisance d'offre locale équivalente), avec pour conséquence un coût personnel et collectif documenté : perte du réseau social local, désengagement vis-à-vis du territoire d'origine, fragilisation économique en phase d'installation métropolitaine (logement coûteux, isolement relationnel, charge mentale de l'adaptation).

L'immobilité subie désigne la situation symétrique : des jeunes 18-25 ans assignés au territoire d'origine, faute de capacité de mobilité quotidienne (pas de permis B, pas de véhicule fiable, transports collectifs insuffisants), résidentielle (impossibilité économique de prendre un logement autonome ailleurs), ou professionnelle (offre d'emploi locale limitée, absence d'opportunités d'évolution). Cette immobilité est subie au sens où elle n'est pas un choix de vie revendiqué mais une contrainte qui prive le jeune d'opportunités auxquelles d'autres jeunes accèdent, à compétence ou à profil égal. Les jeunes en situation d'immobilité subie présentent statistiquement des taux de NEET plus élevés, des trajectoires d'insertion plus chaotiques, et un risque accru de désinsertion sociale durable.

Les deux situations ne sont pas symétriques sur le plan politique. La mobilité forcée concerne majoritairement les jeunes diplômés ou en cours d'études supérieures, donc une population déjà dotée de ressources sociales et économiques. L'immobilité subie concerne majoritairement les jeunes peu diplômés ou non-diplômés, donc une population structurellement plus vulnérable. La politique publique de l'emploi des jeunes en ville moyenne doit traiter les deux situations, mais avec une priorité analytique et opérationnelle à l'immobilité subie qui produit, à l'échelle de la décennie, des effets de désinsertion durables documentés par les travaux du Céreq et de la DARES.

III.2 Articulation au postulat Nexus sur la transition mobilité

Le postulat Nexus sur la transition mobilité (Charte v0-2, section V.3) énonce explicitement que « mobilité forcée et immobilité subie sont les deux faces d'un même problème de fond ». Le présent rapport opérationnalise cette formulation générale à la situation spécifique des 18-25 ans en ville moyenne. L'opérationnalisation est non triviale : il ne s'agit pas seulement de constater le double phénomène, mais de documenter empiriquement son ampleur, ses déterminants, et les leviers d'action publique permettant de le réduire sans en transférer la charge à une autre population.

Le postulat Nexus invite par ailleurs à dépasser la lecture habituelle du débat public, qui tend à traiter mobilité forcée (exode vers la métropole) et immobilité subie (assignation territoriale) comme deux problèmes séparés. La grille analytique Nexus pose l'unité structurelle des deux phénomènes : ils sont les deux issues d'un même déficit d'articulation entre territoire, formation et

emploi. Réduire l'un sans agir sur l'autre risque d'entretenir une fracture territoriale par déplacement plutôt que par résolution.

III.3 Variables modératrices documentées

L'amplitude des phénomènes de mobilité forcée et d'immobilité subie est documentée comme dépendante de quatre variables modératrices principales, dont la mobilisation en politique publique peut moduler le résultat. Premièrement, le niveau de qualification initiale : les jeunes diplômés du supérieur long (Bac+5) sont structurellement plus mobiles (60-70 % quittent leur ville moyenne d'origine dans les cinq ans suivant l'obtention du diplôme selon les enquêtes Génération du Céreq), tandis que les jeunes peu ou pas diplômés sont structurellement assignés (moins de 25 % de mobilité résidentielle hors du département d'origine à 5 ans). Deuxièmement, la composition familiale et résidentielle d'origine : les jeunes issus de familles propriétaires en ville moyenne ont une probabilité plus élevée de rester dans le territoire (effet patrimonial direct et indirect). Troisièmement, la disponibilité d'une offre supérieure courte de proximité (BTS, BUT, licence pro) : sa présence dans un rayon de 30-40 km réduit substantiellement l'exode étudiant. Quatrièmement, la qualité des transports collectifs et la densité du maillage des emplois accessibles en moins de 45 minutes de trajet : la combinaison de ces deux dimensions structure le rayon d'employabilité effectif des jeunes peu mobiles.

III.4 Mécanismes économiques et sociologiques sous-jacents

Trois mécanismes économiques et sociologiques principaux sous-tendent la dynamique mobilité forcée / immobilité subie. Le premier mécanisme est celui de la prime d'agglomération métropolitaine : les économies d'agglomération (Glaeser, Moretti, Combes) produisent en métropole une productivité supérieure du capital humain qualifié, ce qui tire les salaires et l'offre d'emploi qualifié vers les villes les plus denses. Ce mécanisme, robuste à l'échelle internationale, est particulièrement marqué en France où la prime d'agglomération parisienne est documentée à des niveaux parmi les plus élevés d'Europe. Le second mécanisme est celui de la sélection migratoire des compétences : les jeunes les plus mobiles et les mieux dotés en capital social et économique partent en métropole, ce qui appauvrit symétriquement les territoires d'origine — phénomène de « brain drain interne » documenté en France comme aux États-Unis. Le troisième mécanisme est celui de la contrainte d'accès physique aux opportunités : pour les jeunes peu diplômés sans capacité de mobilité quotidienne autonome, l'offre d'emploi accessible est réduite mécaniquement au sous-ensemble géographique atteignable en transport collectif local — sous-ensemble structurellement réduit en ville moyenne par rapport à la métropole.

III.5 Approche historique de la dynamique villes moyennes

La dynamique de fragilisation économique de certaines villes moyennes n'est pas un phénomène conjoncturel récent ; elle s'inscrit dans une trajectoire historique longue. Les villes moyennes industrielles du nord et de l'est de la France ont commencé leur déclin économique dans les années 1970-1980, avec la crise sidérurgique, textile et minière. La désindustrialisation s'est poursuivie sur les années 1990-2000, accompagnée d'un solde migratoire négatif progressif des jeunes générations. Le programme Action Cœur de Ville lancé en 2018 et le programme Petites Villes de Demain lancé en 2020 constituent les premières réponses programmatiques systémiques de l'État à cette dynamique longue. La période 2020-2024 a marqué une inflexion ambivalente : effet

télétravail favorable à certaines villes moyennes attractives (cf. section II.5), confirmation du déclin pour les villes moyennes en décroissance, accentuation des écarts entre les trois trajectoires identifiées. Cette inflexion ambivalente est, en soi, un argument pour la thèse THESE-2026-017 sur la doctrine nationale dédiée aux villes moyennes : il faut une politique différenciée, pilotée, et soutenue dans la durée pour stabiliser la dynamique.

IV. Les neuf thèses Nexus

Cette section formalise les neuf thèses du présent rapport, numérotées de THESE-2026-010 à THESE-2026-018 dans la nomenclature Nexus. Chaque thèse est présentée selon le format normalisé de la Charte : identifiant unique, énoncé synthétique, statut épistémique, niveau de robustesse empirique, conditions de réfutation publiquement formulées. Pour la présente refonte v2-0, les conditions de réfutation sont étendues à quatre à six items par thèse.

THESE-2026-010 — Le permis B comme infrastructure d'employabilité prioritaire

Statut épistémique : Thèse consolidée (validée comité 8 juin 2026) • **Robustesse empirique :** Forte

Énoncé. Pour les jeunes 18-25 ans peu diplômés en ville moyenne, le permis B et l'accès à un véhicule personnel constituent, à la date de référence et dans la configuration française actuelle des transports collectifs hors métropoles, un prérequis structurel d'accès à une part substantielle des emplois disponibles localement. Les politiques publiques d'aide à l'obtention du permis B doivent en conséquence être considérées comme des politiques d'employabilité, et non comme des politiques de mobilité parmi d'autres.

Étayage. La convergence empirique mobilisée pour cette thèse est multi-sources. Les enquêtes Auto-école Réseau (2024) et Ipsos établissent à environ 70-75 % le taux de détention du permis B chez les 18-25 ans en ville moyenne (versus 50-55 % en métropole, où les transports collectifs offrent une alternative crédible). Les fiches DARES sur les caractéristiques des emplois proposés par les agences d'intérim et par France Travail en ville moyenne font apparaître la mention « permis B requis » dans 60 à 75 % des offres, selon la catégorie d'emploi (BTP, services à la personne, logistique, agriculture, hôtellerie-restauration). Le programme 1Jeune1Permis recense 458 dispositifs d'aide au permis (35 nationaux, 214 régionaux ou départementaux, 209 locaux ou territoriaux), ce qui témoigne de la reconnaissance institutionnelle de l'enjeu, sans pour autant que cette reconnaissance se traduise par une politique unifiée et lisible. La suppression de l'aide 500 € au permis pour les apprentis dans la loi de finances pour 2026 (380 000 personnes potentiellement concernées) va à contre-courant de cette convergence empirique.

Conditions de réfutation.

- Publication par France Stratégie, l'IPP ou la DARES d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse démontrant que les dispositifs d'aide au permis pour les jeunes peu diplômés en ville moyenne n'ont pas d'effet net mesurable sur l'accès à l'emploi à 12 et 24 mois (en distinguant proprement effet d'aubaine, effet propre, et effets de sélection à l'entrée).
- Transformation substantielle de l'offre de transports collectifs en ville moyenne, mesurable par l'extension du périmètre des emplois accessibles en moins de 45 minutes de transport collectif sans véhicule personnel à plus de 70 % du bassin d'emploi local.
- Évolution structurelle du marché du travail réduisant la part des emplois pour lesquels « permis B requis » figure en condition d'embauche à moins de 30 % des offres en ville moyenne (par exemple via la généralisation du télétravail ou la relocalisation territoriale des emplois numériques).

- Démonstration empirique que les bénéficiaires des dispositifs d'aide au permis présentent un profil systématiquement biaisé (sélection à l'entrée par les opérateurs), de telle sorte que l'effet observé ne peut être imputé au dispositif.
- Substitution effective et documentée de la mobilité douce (vélo électrique, scooter électrique) à la voiture pour une part majoritaire des trajets domicile-travail en ville moyenne.

THESE-2026-011 — Concentrer l'apprentissage sur le secondaire et la filière professionnelle

Statut épistémique : Thèse consolidée (validée comité 8 juin 2026) • **Robustesse empirique :** Forte

Énoncé. Le redéploiement de l'apprentissage français vers le secondaire (CAP, Bac pro) et la filière professionnelle est, à la date de référence, la voie la plus prometteuse empiriquement pour ancrer territorialement la formation et l'emploi des jeunes peu diplômés en ville moyenne. Le ciblage de l'aide unique aux employeurs doit en conséquence privilégier le secondaire sur le supérieur.

Étayage. La concentration de la croissance 2018-2023 sur l'apprentissage supérieur (Bac+2 à Bac+5) a produit deux effets non souhaités : un effet d'aubaine documenté entre 40 % et 70 % (IPP 2023, Cour des comptes 2024), et une polarisation métropolitaine de l'offre d'apprentissage qui défavorise les villes moyennes (où l'offre supérieure est statistiquement plus rare). Le secondaire présente un effet d'aubaine plus faible (20-40 %) et un maillage territorial CFA plus dense, donc plus accessible aux jeunes peu diplômés en ville moyenne. L'inflexion 2025 (+7,4 % d'entrées en secondaire vs -10,5 % en supérieur) suggère une dynamique spontanée de rééquilibrage que la politique publique peut conforter ou contrecarrer.

Conditions de réfutation.

- Évaluation contrefactuelle démontrant que l'effet propre de l'apprentissage supérieur sur l'accès à un CDI à 3 ans est supérieur à celui de l'apprentissage secondaire, à profil de jeune équivalent.
- Évolution du marché du travail en ville moyenne consacrant une demande structurelle d'apprentis supérieurs (Bac+3 à Bac+5) supérieure à la demande d'apprentis secondaires, mesurable sur trois années glissantes.
- Disparition de l'effet d'aubaine documenté sur l'apprentissage supérieur, à la suite d'un ciblage plus fin de l'aide unique aux employeurs.
- Démonstration que le maillage territorial CFA secondaire se dégrade plus vite que le maillage CFA supérieur sous l'effet de la baisse des effectifs, inversant ainsi le différentiel d'accessibilité.

THESE-2026-012 — Investir dans les formations supérieures courtes de proximité

Statut épistémique : Thèse consolidée (validée comité 8 juin 2026) • **Robustesse empirique :** Forte

Énoncé. Le développement des formations supérieures courtes de proximité (BTS, BUT, licence professionnelle, antennes universitaires) dans les villes moyennes constitue, à la date de référence, un levier majeur d'ancrage territorial des jeunes diplômés et de réduction de la mobilité forcée.

L'investissement public dans ces formations doit être renforcé et territorialisé en priorité dans les villes moyennes des trajectoires 2 (transition) et 3 (décroissance).

Étayage. Les enquêtes Génération du Céreq documentent un effet ancrage territorial significatif des formations supérieures courtes : les jeunes ayant suivi un BTS ou un BUT dans une ville moyenne ont une probabilité de rester dans cette ville à 5 ans supérieure de 15-25 points à celle des jeunes partis suivre des études supérieures longues en métropole. Les analyses qualitatives ANCT et Villes de France convergent sur le rôle structurant des antennes universitaires de villes moyennes (Belfort, Cherbourg, Roanne, Tarbes, Quimper, etc.) dans la dynamique d'emploi local. L'investissement public dans ces formations a été modeste sur la période 2015-2025 par rapport à l'investissement dans les universités métropolitaines, ce qui constitue un point d'inflexion politique possible.

Conditions de réfutation.

- Démonstration que les jeunes diplômés des formations supérieures courtes de proximité en ville moyenne présentent, à profil égal, une moindre insertion professionnelle que les diplômés des mêmes filières en métropole.
- Évolution de la demande des entreprises locales en ville moyenne consacrant une préférence structurelle pour les diplômés Bac+5 généralistes sur les Bac+2/Bac+3 spécialisés territorialement.
- Disparition progressive de l'effet d'ancrage territorial des formations supérieures courtes, sous l'effet de la généralisation du télétravail et de la dématérialisation de la formation.
- Démonstration que l'investissement public dans les antennes universitaires de ville moyenne génère un coût par diplômé supérieur de plus de 50 % au coût équivalent en métropole, sans gain compensatoire en insertion.

THESE-2026-013 — Évaluation contrefactuelle rigoureuse du CEJ avant toute reconduction

Statut épistémique : Thèse consolidée (validée comité 8 juin 2026) • **Robustesse empirique :** Forte

Énoncé. Toute reconduction substantielle, extension ou réforme du Contrat d'Engagement Jeune doit être conditionnée à la publication préalable d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse permettant d'isoler son effet propre sur l'accès à l'emploi durable des bénéficiaires, et de comparer cet effet à celui qu'aurait produit le dispositif antérieur (Garantie Jeunes) ou l'absence de tout dispositif. La transparence évaluative est, sur ce dispositif comme sur tout dispositif public à coût élevé, une condition démocratique de pilotage.

Étayage. La Cour des comptes (Rapport public annuel 2025, volume 1) signale explicitement l'absence d'évaluation contrefactuelle du CEJ trois ans après sa création. Le coût annuel du dispositif dépasse 1,5 milliard d'euros. L'évaluation DARES 2023 sur l'effet à 6 mois est non contrefactuelle. L'évaluation conjointe IPP/France Stratégie annoncée pour 2026-2027 n'a pas de calendrier précis à la date de référence.

Conditions de réfutation.

- Publication d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse démontrant un effet propre du CEJ sur l'accès au CDI à 3 ans significativement supérieur à 5 points de pourcentage par rapport au groupe de contrôle.
- Démonstration que le dispositif antérieur (Garantie Jeunes) produisait des effets équivalents ou inférieurs, justifiant à effet constant la substitution.
- Évolution du dispositif (durcissement du ciblage, augmentation de l'intensité d'accompagnement, modification de l'allocation) modifiant substantiellement les paramètres de l'évaluation requise.
- Reconnaissance institutionnelle publique de la méthode d'évaluation contrefactuelle comme standard de pilotage des dispositifs publics jeunesse, avec engagement budgétaire dédié à la production de cette donnée.

THESE-2026-014 — Harmoniser les politiques d'aide à la mobilité entre échelons

Statut épistémique : Hypothèse de travail • **Robustesse empirique :** Moyenne

Énoncé. La fragmentation des 458 dispositifs d'aide à la mobilité recensés par le programme 1Jeune1Permis (35 nationaux, 214 régionaux/départementaux, 209 locaux) produit un coût d'accès à l'information et un effet de non-recours documentés. L'harmonisation entre échelons (par mise en cohérence des barèmes, plateforme unique d'information et de demande, articulation des financements) constituerait un levier de simplification administrative à fort effet net attendu, sans coût budgétaire supplémentaire substantiel.

Étayage. L'analyse documentaire et les entretiens conduits aux étapes 1 et 3 du pipeline éditorial convergent sur le constat de fragmentation. Les analogies internationales (Allemagne, Royaume-Uni) suggèrent qu'un pilotage harmonisé est possible sans recentralisation. L'effet attendu de l'harmonisation sur l'employabilité est positif mais non quantifié dans le corpus disponible — d'où le statut d'hypothèse de travail.

Conditions de réfutation.

- Évaluation d'une expérimentation pilote d'harmonisation démontrant un coût de mise en cohérence supérieur aux gains nets attendus.
- Démonstration que la fragmentation actuelle produit un effet d'innovation locale (adaptation fine aux besoins du territoire) supérieur au coût de complexité documenté.
- Résistance institutionnelle des collectivités à l'harmonisation, rendant l'opération politiquement impossible à coût budgétaire raisonnable.
- Constat empirique que le non-recours documenté provient principalement de causes culturelles ou cognitives non adressables par la simplification administrative.

THESE-2026-015 — Articuler les programmes ACV/PVD à un volet emploi-jeunes piloté

Statut épistémique : Hypothèse de travail • **Robustesse empirique :** Moyenne

Énoncé. Les programmes Action Cœur de Ville (244 communes, 11,5 Md€ mobilisés depuis 2018) et Petites Villes de Demain (1 600 communes) traitent prioritairement l'urbanisme, le commerce et l'habitat, sans volet emploi-jeunes formellement piloté. L'ajout d'un tel volet, articulé aux acteurs locaux de l'emploi (Missions locales, France Travail, CFA), pourrait amplifier substantiellement l'effet emploi des programmes existants sans création de dispositif nouveau.

Étayage. Les bilans ANCT et Banque des Territoires documentent les effets ACV/PVD principalement sur des indicateurs urbains et commerciaux. L'effet emploi est inférentiel, non mesuré directement. Le potentiel d'articulation est cité dans plusieurs analyses sans qu'une expérimentation systématique ait été conduite.

Conditions de réfutation.

- Expérimentation pilote d'articulation ACV-emploi démontrant un effet propre nul ou marginal sur l'employabilité des jeunes de la commune.
- Démonstration que l'effet emploi inférentiel actuel des programmes ACV/PVD est déjà maximal et qu'un volet additionnel ne produirait que des doublons institutionnels.
- Évolution des programmes ACV/PVD intégrant déjà un volet emploi piloté, rendant la thèse caduque par mise en œuvre.

THESE-2026-016 — Soutenir la mobilité décarbonée des jeunes en villes moyennes

Statut épistémique : Hypothèse de travail • **Robustesse empirique :** Moyenne

Énoncé. La transition vers la mobilité décarbonée (véhicule électrique, vélo à assistance électrique, transports collectifs électrifiés) est, en ville moyenne, structurellement plus difficile et plus coûteuse pour les jeunes 18-25 ans peu diplômés que pour les autres populations. Un dispositif national dédié, ciblé sur cette population et articulé aux dispositifs d'aide au permis et à la mobilité, est nécessaire pour éviter une fracture supplémentaire entre métropole et ville moyenne sur l'enjeu environnemental.

Étayage. Le coût d'achat d'un véhicule électrique standard neuf (25-35 k€) est inaccessible à un jeune en début d'activité (revenu net moyen 1 200-1 600 €/mois). Le marché de l'occasion électrique est encore réduit. L'infrastructure de recharge est peu déployée hors métropoles. La fiabilité d'usage en zone rurale et péri-urbaine est en débat. Sans intervention publique spécifique, la transition produit une fracture économique et générationnelle aggravée.

Conditions de réfutation.

- Baisse structurelle et durable du prix du véhicule électrique neuf en dessous de 18 k€, le rendant accessible au revenu jeune sans dispositif d'aide spécifique.
- Déploiement substantiel de l'infrastructure de recharge en ville moyenne et zones rurales périphériques (couverture 90 % du bassin d'emploi à moins de 10 km).
- Substitution effective et documentée du vélo à assistance électrique à la voiture pour la majorité des trajets domicile-travail en ville moyenne.

- Évaluation contrefactuelle d'un dispositif d'aide ciblé démontrant un effet propre nul sur la transition décarbonée des jeunes en ville moyenne.

THESE-2026-017 — Adopter une doctrine nationale dédiée aux villes moyennes

Statut épistémique : Hypothèse de travail • **Robustesse empirique :** Opinion assumée

Énoncé. La France gagnerait à se doter d'une doctrine nationale dédiée aux villes moyennes, distincte de la doctrine métropolitaine et de la doctrine rurale, et pilotée dans la durée à l'échelle interministérielle. Cette doctrine devrait reconnaître l'hétérogénéité des trajectoires (croissance attractive, transition, décroissance) et différencier les leviers d'action selon la trajectoire. La position est argumentée par référence aux modèles allemand (Mittelstand, Mittelstadt) et italien (città medie), et par le constat de l'insuffisance actuelle de l'architecture française dispersée entre ACV, PVD, ANCT, et politiques sectorielles.

Statut. Cette thèse est explicitement assumée comme opinion politique argumentée et non comme déduction empirique. Elle relève d'un jugement de doctrine de politique publique, qui s'appuie sur l'analyse empirique mais ne s'en déduit pas mécaniquement.

Conditions de réfutation.

- Démonstration que les bilans empiriques des doctrines allemande et italienne dédiées aux villes moyennes ne produisent pas un avantage net mesurable sur des indicateurs comparables.
- Renforcement substantiel et durable de l'architecture institutionnelle française existante (ACV, PVD, ANCT) rendant inutile une doctrine nationale dédiée additionnelle.
- Évolution démographique et économique modifiant la pertinence même de la catégorie « ville moyenne » comme catégorie d'action publique (par exemple : effacement des frontières entre métropole, ville moyenne et péri-urbain sous l'effet du télétravail).

THESE-2026-018 — Considérer la politique du retour des 28-35 ans

Statut épistémique : Hypothèse de travail • **Robustesse empirique :** Opinion assumée

Énoncé. La politique publique des villes moyennes gagnerait à considérer explicitement le segment des 28-35 ans en mobilité résidentielle de retour, c'est-à-dire les anciens jeunes des villes moyennes ayant fait leurs études supérieures et leurs premières années professionnelles en métropole, et candidats à un retour en ville moyenne pour des raisons familiales, économiques ou de qualité de vie. Cette population est, à la date de référence, mal identifiée dans les politiques publiques, alors qu'elle constitue un levier potentiel important de redynamisation économique et démographique des villes moyennes.

Statut. Opinion politique argumentée, fondée sur des indices empiriques convergents (effet télétravail post-COVID, croissance des villes moyennes attractives sur les classes d'âge 30-45 ans) mais non encore consolidés en thèse Nexus de robustesse forte.

Conditions de réfutation.

- Démonstration que le phénomène du retour 28-35 ans est statistiquement marginal et ne peut, à coût raisonnable de politique publique, être amplifié au-delà des dynamiques spontanées actuelles.
- Évolution démographique consacrant un retour métropolitain durable des classes d'âge 30-45 ans, invalidant l'hypothèse d'une dynamique de retour en ville moyenne.
- Évaluation d'une politique pilote de retour démontrant un effet propre nul ou négatif sur l'attractivité économique de la ville moyenne d'accueil.

V. Articulation aux trois transitions transverses Nexus

V.1 Transition mobilité (cœur du sujet)

La transition mobilité est le cœur structurel de ce rapport. Les analyses présentées dans les sections II, III et IV opérationnalisent intégralement le postulat Nexus sur la mobilité (Charte v0-2, section V.3) à la situation des 18-25 ans en ville moyenne. L'apport empirique du présent rapport au postulat est triple : confirmation de la double dimension (mobilité forcée et immobilité subie) dans le cas français, documentation des variables modératrices, identification de leviers d'action publique différenciés. Le postulat reste un postulat de travail Nexus, et le présent rapport n'en justifie pas la consolidation en thèse Nexus consolidée, mais il en conforte la pertinence analytique dans le cas étudié.

V.2 Transition cognitive

La transition cognitive intervient dans ce sujet selon deux registres complémentaires. Premièrement, la qualité et la couverture territoriale de l'offre de formation supérieure courte de proximité (BTS, BUT, licence professionnelle, antennes universitaires) est un déterminant direct de l'ancrage territorial des jeunes diplômés et de la réduction de la mobilité forcée vers la métropole. La thèse THESE-2026-012 traite cette dimension. Deuxièmement, les transformations en cours du travail tertiaire sous l'effet de l'intelligence artificielle générative (rapport S15 du programme éditorial, septembre 2026) auront un impact différencié sur les emplois disponibles en ville moyenne. Si l'hypothèse à explorer (substitution prioritaire des emplois de back-office tertiaire, plus présents en proportion en ville moyenne) se vérifie, la situation des villes moyennes en décroissance pourrait être substantiellement aggravée — ce qui déclencherait une révision du présent rapport.

V.3 Transition énergétique

La transition énergétique est mobilisée dans ce rapport comme contrainte de soutenabilité. La dépendance documentée de la mobilité quotidienne en ville moyenne à la voiture personnelle est en tension avec les objectifs de décarbonation des transports inscrits dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Sans intervention publique ciblée sur les jeunes 18-25 ans peu diplômés en ville moyenne (population structurellement moins capable d'absorber le surcoût du véhicule électrique), la transition énergétique des transports risque de produire une fracture économique et générationnelle aggravée — c'est l'objet de la thèse THESE-2026-016. L'articulation explicite entre transition mobilité et transition énergétique est, à ce titre, un apport analytique différenciant du présent rapport par rapport au débat public habituel, qui tend à traiter ces deux transitions dans des registres séparés.

VI. Cadre des politiques publiques et conséquences opérationnelles

VI.1 Architecture institutionnelle française

Le sujet de l'emploi des jeunes en ville moyenne mobilise une architecture institutionnelle française dense, parfois qualifiée d'« empilement », mais qui présente l'avantage de la couverture territoriale et la difficulté de la coordination. Cinq échelons institutionnels principaux interviennent. L'État central, à travers les ministères du Travail, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, et de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, fixe le cadre législatif et budgétaire général. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), créée en 2020, pilote les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, et constitue le principal opérateur national dédié spécifiquement aux villes moyennes. Les régions, compétentes en matière de formation professionnelle et d'apprentissage depuis la décentralisation, sont l'échelon principal de pilotage des politiques de formation des jeunes. Les départements, compétents en matière d'action sociale, interviennent sur l'insertion des publics fragiles et financent une partie des aides à la mobilité. Les intercommunalités et communes pilotent les politiques de mobilité quotidienne (Autorités Organisatrices de la Mobilité, plans de déplacement urbain), les politiques de logement (PLH, opérations de renouvellement urbain) et les politiques d'animation économique locale.

VI.2 Principaux dispositifs nationaux

Les principaux dispositifs nationaux mobilisés à la date de référence sont les suivants. Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), créé en mars 2022, principal dispositif d'accompagnement des jeunes 16-25 ans NEET ou en précarité (cf. section II.4). L'apprentissage, encadré par la loi Avenir professionnel de 2018 et financé par la péréquation France Compétences (cf. section II.3). L'École de la 2e Chance (E2C), réseau de 35 établissements accueillant environ 14 000 jeunes par an. L'EPIDE (Établissement pour l'insertion dans l'emploi), 18 centres accueillant des jeunes 17-25 ans en très grande difficulté. Le service civique, qui mobilise environ 145 000 volontaires par an dans des missions d'intérêt général. Les Missions locales (440 structures, fédérées par l'UNML), opérateurs de proximité de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes 16-25 ans. France Travail, issu de la fusion Pôle Emploi-autres opérateurs depuis 2024.

VI.3 Programmes territoriaux

Les principaux programmes territoriaux à la date de référence sont les suivants. Action Cœur de Ville (ACV), 244 communes lauréates depuis 2018, 11,5 Md€ mobilisés, couvrant 7,8 millions d'habitants. Petites Villes de Demain (PVD), 1 600 communes lauréates depuis 2020. Le programme 1Jeune1Permis, lancé en 2024, qui recense 458 dispositifs d'aide au permis et tente une harmonisation par mise en cohérence de l'information. Le programme Territoires d'Industrie, qui cible 146 territoires industriels en transition (largement composés de villes moyennes industrielles en mutation). Les Pôles Territoriaux d'Industrie et d'Innovation. Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), dispositif fiscal d'attractivité couvrant une partie des villes moyennes en décroissance.

VI.4 Réformes en cours et points de vigilance

Plusieurs réformes en cours à la date de référence appellent une vigilance Nexus particulière. La suppression de l'aide 500 € au permis pour les apprentis dans la loi de finances pour 2026 (380

000 personnes potentiellement concernées) va à contre-courant de la convergence empirique documentée par la thèse THESE-2026-010 ; le présent rapport recommande explicitement la révision de cette mesure. La réforme du financement de l'apprentissage par France Compétences (réduction de l'aide unique de 8 000 € à 6 000 € pour la première année du contrat, ciblage plus strict) produit, à la date de référence, l'inflexion 2025 des effectifs ; l'évaluation des effets différenciés selon le niveau (secondaire vs supérieur) reste à conduire. La fusion Pôle Emploi-autres opérateurs en France Travail effective depuis 2024 produit des effets opérationnels sur l'accompagnement des jeunes du CEJ qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation ; ce point devra être éclairé par l'évaluation contrefactuelle conjointe IPP/France Stratégie attendue pour 2026-2027. La réforme du baccalauréat et de Parcoursup, en cours depuis 2018, modifie progressivement les trajectoires de formation post-bac ; ses effets sur la mobilité forcée des jeunes vers la métropole devront être suivis dans la durée.

VI.5 Conséquences opérationnelles des neuf thèses

Si les neuf thèses du présent rapport étaient adoptées comme cadre de pilotage par les acteurs publics nationaux et territoriaux, les conséquences opérationnelles principales seraient les suivantes. Premièrement, le maintien de l'aide 500 € au permis pour les apprentis, et l'extension de dispositifs analogues aux jeunes peu diplômés non apprentis en ville moyenne (THESE-2026-010). Deuxièmement, le redéploiement de l'aide unique aux employeurs vers le secondaire et les filières professionnelles, avec ciblage spécifique des villes moyennes en transition et en décroissance (THESE-2026-011). Troisièmement, un plan d'investissement substantiel dans les antennes universitaires de ville moyenne et dans les formations supérieures courtes de proximité, articulé aux trajectoires de ville (THESE-2026-012). Quatrièmement, la conditionnalité explicite de la reconduction substantielle du CEJ à la publication d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse (THESE-2026-013). Cinquièmement, l'harmonisation des 458 dispositifs d'aide à la mobilité par une plateforme unique d'information et de mise en cohérence des barèmes entre échelons (THESE-2026-014). Sixièmement, l'ajout d'un volet emploi-jeunes formellement piloté aux programmes ACV et PVD (THESE-2026-015). Septièmement, un dispositif national dédié de soutien à la mobilité décarbonée pour les jeunes 18-25 ans peu diplômés en ville moyenne (THESE-2026-016). Huitièmement, l'adoption d'une doctrine nationale dédiée aux villes moyennes (THESE-2026-017). Neuvièmement, la formalisation d'une politique du retour 28-35 ans (THESE-2026-018).

VII. Ce que ce travail ne traite pas et pourquoi

Conformément à la section VI.5 de la Charte Nexus, le présent rapport signale explicitement les angles morts assumés du raisonnement, c'est-à-dire les questions analytiquement adjacentes que la matière empirique disponible ou le cadrage retenu ne permettent pas de traiter dans la version actuelle.

Premier angle mort. L'absence de statistique nationale par taille de commune sur le taux d'emploi 18-25 et le taux de NEET. Cette lacune empêche une lecture chiffrée des écarts d'employabilité par taille de ville à l'échelle nationale, et oblige le rapport à mobiliser des analyses qualitatives convergentes plutôt que des indicateurs quantifiés. Une enquête INSEE dédiée croisant taux d'emploi 18-25 et taille de commune serait, en soi, un déclencheur de révision substantielle du présent rapport.

Deuxième angle mort. L'indétermination définitoire de la « ville moyenne ». Trois définitions opérationnelles concurrentes (démographique stricte 10-60k, ACV, pôles intermédiaires INSEE) coexistent, sans qu'aucune fasse consensus. Le présent rapport mobilise la définition démographique stricte mais signale les divergences avec les autres périmètres. Une convergence définitoire à l'échelle institutionnelle française serait un progrès analytique substantiel.

Troisième angle mort. L'absence d'évaluation contrefactuelle rigoureuse du CEJ trois ans après sa création (thèse THESE-2026-013). Cette lacune est traitée comme thèse à part entière par le rapport.

Quatrième angle mort. La granularité communale indisponible sur l'apprentissage. Les données DARES et OPCO ne sont pas publiées au niveau de granularité communal, ce qui empêche une lecture fine du maillage CFA et de l'accessibilité de l'apprentissage par taille de ville.

Cinquième angle mort. Les données mobilité quotidienne fragmentaires. Les enquêtes Mobilité Déplacements (EMD) sont conduites par les Autorités Organisatrices de la Mobilité de manière variable, sans systématisme ni régularité à l'échelle nationale. Le rapport mobilise les enquêtes disponibles mais ne peut produire une statistique nationale de la mobilité quotidienne par taille de ville.

Sixième angle mort. Les comparaisons internationales par taille de ville inaccessibles. Les statistiques européennes (Eurostat) sont produites à l'échelle nationale ou régionale (NUTS-2), presque jamais par taille de ville. Les comparaisons par taille de ville sont donc largement qualitatives (cas Allemagne, Italie, Royaume-Uni, États-Unis) plutôt que strictement statistiques.

Septième angle mort. Les effets de cohorte non séparables des effets d'âge. Les données disponibles ne permettent pas de distinguer ce qui revient au vieillissement de la classe d'âge 18-25 (effets d'âge) et ce qui revient à la transformation générationnelle des préférences professionnelles, des trajectoires d'études et des contraintes économiques (effets de cohorte). Une analyse longitudinale fine serait nécessaire pour séparer rigoureusement ces effets.

Huitième angle mort. L'hétérogénéité interne de la catégorie NEET. Le NEET français 15-29 au premier trimestre 2026 (13,1 % de la classe d'âge) est composé de 43 % de jeunes au chômage actif

et 57 % de jeunes inactifs. Au sein des inactifs, les causes sont multiples (maladie, handicap, charge familiale, désengagement, exclusion bancaire ou administrative). Le présent rapport mobilise le NEET comme indicateur synthétique mais ne le décompose pas finement, faute de données décomposées à l'échelle nationale et territoriale.

VIII. Bibliographie hiérarchisée

La bibliographie est hiérarchisée en quatre niveaux selon le protocole de la Charte Nexus (section VI.2). Les références mobilisées dans le présent rapport sont classées selon leur niveau d'autorité empirique et leur centralité dans l'argumentation.

Niveau 1 — Institutions publiques nationales et internationales (sources de premier rang)

- INSEE — Bilan démographique 2025 ; Informations rapides n° 113 (T1 2026) ; Insee Analyses régionales (Île-de-France n° 59, PACA n° 77, Hauts-de-France n° 88, Bretagne n° 62).
- DARES — Tableau de bord poem.travail-emploi.gouv.fr ; Notes trimestrielles sur l'emploi des jeunes ; Évaluation Contrat d'Engagement Jeune 2023 (non contrefactuelle).
- DREES — Fiches Minimum Social 2025, fiche 31 sur le CEJ.
- France Travail — Rapports d'activité 2024-2025 ; Tableaux de bord trimestriels.
- Cour des comptes — Rapport public annuel 2025, volume 1 consacré à L'emploi des jeunes (mars 2025).
- France Stratégie — Note Flash n° 4 (octobre 2025) sur les jeunes en territoires.
- ANCT — Atlas trimestriels Action Cœur de Ville (T1, T2, T3, T4 2025) ; Bilan ACV pour la relance territoriale et écologique (2024) ; Bilans annuels Petites Villes de Demain.
- Banque des Territoires — Études thématiques sur les villes moyennes et le télétravail (2022-2025).
- Eurostat — Statistiques harmonisées du chômage et du NEET (UE-27, NUTS-2) ; méthodologies du chômage BIT et du NEET 15-29.
- OCDE — Études Economic Surveys France (éditions 2024, 2025) ; Education at a Glance 2025.
- BIT — Conventions et recommandations sur l'emploi des jeunes ; Global Employment Trends for Youth 2025.

Niveau 2 — Publications scientifiques peer-reviewed

- Céreq — Enquêtes Génération 2010, 2013, 2017 et réenquêtements successifs ; Bref Céreq sur les trajectoires d'insertion des jeunes peu diplômés.
- Institut des Politiques Publiques (IPP) — Notes IPP 2023 sur l'effet d'aubaine de l'apprentissage supérieur ; évaluations conjointes France Stratégie en cours sur le CEJ.
- Warnant Achille (2024) — Thèse de doctorat Sciences Po Bordeaux, Les jeunesses des villes moyennes.
- Veltz Pierre (2017, 2022) — La France des territoires, défis et promesses ; analyses sur l'économie résidentielle.
- Davezies Laurent — L'économie résidentielle (PUF 2008) ; travaux ultérieurs sur la divergence territoriale française.
- Delpirou Aurélien — École d'urbanisme de Paris, travaux sur les villes moyennes et la dynamique urbaine.
- Bouba-Olga Olivier — Université de Poitiers, travaux sur la géographie économique des villes moyennes.

- Glaeser Edward — Triumph of the City (Penguin 2011) ; travaux sur les économies d'agglomération métropolitaine.
- Moretti Enrico — The New Geography of Jobs (Houghton Mifflin Harcourt 2012) ; travaux sur la polarisation des compétences aux États-Unis.
- Autor David — Travaux MIT sur la polarisation du marché du travail américain.

Niveau 3 — Rapports institutionnels et acteurs reconnus

- UNML — Communications publiques de l'Union Nationale des Missions Locales sur le CEJ et le sous-financement des Missions locales.
- Villes de France — Études et publications annuelles sur les villes moyennes ; Atlas des villes moyennes.
- ANDASS — Association Nationale des Directeurs de l'Action Sociale et de Santé départementale.
- Centre Inffo — Données et analyses sur l'apprentissage et la formation professionnelle.
- Direction générale du Trésor — Rapport novembre 2025 sur le financement de l'apprentissage.
- Auto-école Réseau — Étude 2024 sur la détention du permis B chez les 18-25 ans.
- Programme 1Jeune1Permis — Recensement des 458 dispositifs d'aide au permis (35 nationaux, 214 régionaux/départementaux, 209 locaux).
- Sénat — Rapport 2014-2015 sur le système d'apprentissage en Allemagne et en Autriche (mobilisé pour la comparaison France-Allemagne).

Niveau 4 — Presse spécialisée et analyses sectorielles (sources de contexte)

- Connexion-Emploi — Articles sur le modèle dual allemand et la comparaison avec la France.
- La Gazette des communes — Articles thématiques sur Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.
- AEF Info — Dépêches spécialisées sur l'apprentissage, le CEJ et les politiques de jeunesse.
- Localtis (Banque des Territoires) — Actualités quotidiennes sur les politiques territoriales.
- Le Monde, Les Échos, Libération — Articles de fond sur la dynamique des villes moyennes (sélection raisonnée).
- Resolution Foundation (Royaume-Uni) — Analyses NEET au Royaume-Uni, mobilisées pour la comparaison internationale.
- House of Commons Library (Royaume-Uni) — Briefings parlementaires sur les NEET et les Youth Guarantee Schemes.

IX. Note d'usage et clôture

Note d'usage. Le présent rapport est destiné à éclairer le débat public, à informer les décideurs publics nationaux et territoriaux, et à fournir une base de référence pour les acteurs de la formation, de l'emploi et de la mobilité des jeunes en ville moyenne. Il ne se substitue pas aux travaux des institutions publiques d'évaluation (Cour des comptes, France Stratégie, IPP, DARES), dont il mobilise les productions tout en signalant les lacunes. Il ne constitue pas une recommandation engageant Nexus dans un soutien à tel ou tel parti politique ou à telle ou telle formation institutionnelle ; il propose une grille analytique et une série de thèses argumentées, dont l'appropriation politique relève des acteurs eux-mêmes.

Protocole de révision. Conformément à la section IV.3 de la Charte Nexus, le présent rapport sera réexaminé en cas de survenue d'au moins l'un des événements suivants : publication par l'INSEE d'une enquête dédiée croisant taux d'emploi 18-25 et taille de commune ; publication par France Stratégie, l'IPP ou la DARES de l'évaluation contrefactuelle du CEJ annoncée pour 2026-2027 ; publication du rapport S15 (IA et marché du travail, septembre 2026) avec des conclusions modifiant substantiellement les hypothèses sur les effets territoriaux de l'IA générative ; évolution législative ou réglementaire substantielle sur les dispositifs analysés (CEJ, apprentissage, ACV, PVD, aides au permis) ; objection sérieuse formulée publiquement par un tiers compétent et appuyée sur une matière empirique solide. Le réexamen produira soit une note de mise à jour, soit une révision substantielle du rapport (version 3-0), soit la consolidation au statut de thèse Nexus consolidée de l'une ou l'autre des thèses actuellement au statut d'hypothèse de travail.

Clôture. Les conditions de la sortie de l'employabilité des jeunes en ville moyenne ne se trouvent pas dans un dispositif providentiel ni dans une réforme spectaculaire. Elles se trouvent dans l'articulation patiente, soutenue et évaluée de leviers connus — mobilité quotidienne comme infrastructure d'employabilité, apprentissage secondaire renforcé, formations supérieures courtes de proximité, évaluation rigoureuse des dispositifs d'accompagnement — avec une doctrine nationale qui reconnaisse la spécificité des villes moyennes. La présente refonte v2-0 du rapport entend contribuer à cette articulation, en proposant un cadre analytique opérationnel et une série de thèses falsifiables qui engagent Nexus dans la durée.

— *Comité de lecture Nexus* —

Mai 2026 — Version 2-0, refonte densifiée juillet 2026

PARTIE III

Recherche empirique source

NEXUS

Rapport de recherche empirique
Mobilité, villes moyennes et 18-25
ans

*Cartographie empirique de l'employabilité et
des mobilités contraintes des jeunes des villes moyennes*

Domaine : Économie et travail

Périmètre : communes de 10 000 à 60 000 habitants — 18-25 ans (Eurostat 15-24)

Transition transverse principale : mobilité

Mai 2026

Document de travail Nexus — matière première empirique (étape 1 du pipeline)

Aucune thèse Nexus, aucune recommandation politique formulée à ce stade

Note de cadrage

Ce rapport constitue la matière première empirique pour la synthèse exploratoire Nexus sur la question : « Comment les conditions de mobilité — quotidienne, résidentielle et professionnelle — déterminent-elles l'emploi et l'employabilité des 18-25 ans dans les villes moyennes françaises, et comment ces conditions peuvent-elles être améliorées sans accroître les fractures territoriales ? ».

Conformément à la commande, il ne formule aucune thèse Nexus, aucune recommandation politique, aucune position partisane. Il se borne à cartographier les positions, hiérarchiser les sources, trianguler les données, et signaler explicitement les limites empiriques. Le périmètre est strictement délimité par : (1) les communes de 10 000 à 60 000 habitants — soit environ 470 communes regroupant ~15 millions d'habitants — ; (2) la tranche d'âge 18-25 ans, avec un alignement Eurostat sur le 15-24 ans lorsque les données françaises 18-25 ne sont pas disponibles ; (3) l'angle taux d'emploi et NEET (Not in Employment, Education or Training) ; (4) une dimension comparative internationale sur quatre pays (Allemagne, Italie, Royaume-Uni, États-Unis).

La date de référence est avril-mai 2026.

Avertissement falsificationniste général. Le corpus disponible sur l'emploi des jeunes en villes moyennes reste, à cette date, structurellement hétérogène : les statistiques nationales d'emploi (INSEE, DARES, France Travail) sont rarement croisées avec la taille de la commune dans les publications officielles ; les enquêtes Génération du Céreq fournissent des données de trajectoires mais sur des effectifs réduits par strate ; les rapports ANCT sur le programme Action Cœur de Ville (ACV) documentent les villes moyennes mais sans focale spécifique 18-25 ans ; les comparaisons internationales sont disponibles à l'échelle nationale ou régionale, presque jamais par taille de ville. Plusieurs angles morts importants existent — ils sont systématiquement signalés.

Sommaire

1. Cartographie des positions
2. État empirique : indicateurs d'emploi et NEET des jeunes français
3. Géographie des villes moyennes : poids démographique et économique
4. Mobilité comme déterminant d'employabilité
5. Politiques publiques en direction des 18-25 ans
6. État des programmes territoriaux : Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain
7. Comparaisons internationales : Allemagne, Italie, Royaume-Uni, États-Unis
8. Mobilité résidentielle des jeunes : exode vers les métropoles
9. Articulation aux trois transitions transverses Nexus
10. Angles morts et limites empiriques
11. Sources mobilisées : liste hiérarchisée

1. Cartographie des positions

1.1 Positions ministérielles françaises

Le gouvernement, à travers le ministère du Travail, de la Santé, de la Solidarité et de la Famille, et le ministère de l'Économie, a posé depuis 2022 une doctrine d'« accompagnement renforcé des jeunes » centrée sur trois dispositifs : le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ, créé en mars 2022 en remplacement de la Garantie Jeunes), le plan France Travail (2024) qui restructure le service public de l'emploi, et le développement continu de l'apprentissage (~880 000 nouveaux contrats en 2024).

Le ministère de la Cohésion des territoires pilote, à travers l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), les deux programmes territoriaux structurants pour les villes moyennes : Action Cœur de Ville (244 villes, 7,8 M habitants, 11,5 Mds € mobilisés depuis 2018) et Petites Villes de Demain (1 600 communes, depuis 2020). Ces programmes ne portent pas explicitement sur l'emploi des 18-25 ans, mais financent des actions qui en sont des leviers indirects (commerce, logement, services).

Le projet de loi de finances pour 2026 marque un tournant restrictif sur la mobilité des jeunes : suppression de l'aide de 500 € au permis de conduire pour les apprentis (380 000 personnes potentiellement concernées), restrictions sur plusieurs dispositifs d'aide à la mobilité. Cette inflexion budgétaire est diversement appréciée selon les acteurs.

1.2 Positions parlementaires et institutionnelles

La Cour des comptes a publié en mars 2025 un rapport public annuel dont le volume 1 est consacré à L'emploi des jeunes. Le constat est sévère : multiplicité des dispositifs (apprentissage, CEJ, Service civique, contrats aidés, EPIDE, E2C, Garantie Jeunes résiduelle), absence de pilotage consolidé, difficulté à évaluer l'efficacité comparée des dispositifs. Le rapport critique en particulier l'absence d'évaluation contrefactuelle sur le CEJ trois ans après sa création.

France Stratégie (devenue Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan en 2024) a publié en octobre 2025 une Note Flash n° 4 sur la jeunesse, qui prolonge le rapport de 2023 sur les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes. Le constat structurant est que « l'origine socioéconomique des jeunes français pèse fortement sur leurs trajectoires scolaires et professionnelles » et que les politiques publiques restent « fragmentées et majoritairement curatives » — peu de politiques préventives à l'échelle territoriale.

Le Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE) et le Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ) ont chacun produit, entre 2023 et 2025, plusieurs avis sur l'emploi des jeunes, sur la formation professionnelle, et sur l'articulation entre dispositifs nationaux et politiques locales.

La Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat a produit en 2024 un rapport d'information sur Les villes moyennes face à la transition (Belrhiti / Houllégatte) qui pointe la sous-dotation en services publics, la fragilité du tissu économique post-COVID, et le départ continu des jeunes diplômés.

1.3 Positions des collectivités territoriales et de leurs associations

Villes de France (anciennement Fédération des Villes Moyennes), association d'élus représentant les villes moyennes, défend depuis 2017 une politique nationale dédiée aux villes moyennes.

Position constante : la France, contrairement à l'Allemagne (Mittelstadt) ou à l'Italie (città medie), ne dispose pas d'une doctrine ni d'une politique cohérente sur les villes intermédiaires. Le programme ACV est jugé positif mais insuffisamment doté à mesure des besoins identifiés.

Régions de France a publié en 2024 un livre blanc sur l'apprentissage régional, qui défend le pilotage régional des politiques d'orientation, de formation initiale et continue, et de mobilité des jeunes. Les conseils régionaux disposent en effet de compétences importantes sur l'apprentissage, la formation, les transports régionaux (TER) et l'aide aux mobilités (chèque permis, logement des apprentis).

L'Association des Maires de France (AMF) et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF, devenue Intercommunalités de France) signalent la difficulté croissante des collectivités à financer des politiques jeunesse, en raison de la contrainte budgétaire et de la complexité institutionnelle (qui paie quoi entre commune, EPCI, département, région, État).

1.4 Positions des partenaires sociaux et organisations de jeunesse

Le paysage est multiple et clivé. Les organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P) défendent la consolidation de l'apprentissage et signalent la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs (BTP, hôtellerie-restauration, agriculture, industrie). Les syndicats représentatifs (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC) divergent sur les modalités de soutien aux jeunes : la CFDT et la CFE-CGC sont favorables au CEJ et à l'apprentissage ; la CGT est plus critique sur la précarisation et défend l'allocation autonomie ; FO insiste sur la protection statutaire.

Les organisations de jeunesse — Union Nationale des Étudiants de France (UNEF), Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), Forum Français de la Jeunesse (FFJ), Union Nationale Lycéenne (UNL) — défendent des positions globalement convergentes sur l'allocation autonomie, l'accès au logement, et la mobilité. Le FFJ produit régulièrement des avis sur les politiques de jeunesse, lus en interministériel.

Les Missions locales (440 en France, fédérées par l'UNML — Union Nationale des Missions Locales) constituent un acteur central. Elles assurent l'accompagnement de la majorité des CEJ (70 % en 2025, environ 24 000 entrées par mois). Leur position est exposée par l'UNML, qui défend la consolidation budgétaire des missions locales et le rôle de proximité territoriale.

1.5 Positions des chercheurs français

Sur la jeunesse et l'emploi. Le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) est la référence française. L'enquête Génération 2017, enquêtée en 2020, suit 25 000 jeunes sortis de formation en 2017 sur leurs sept premières années de vie active. Travaux récents : effets de territoire, mobilité géographique, accès à l'emploi durable. Auteurs représentatifs : Florence Lefresne, Olivia Chambard, Camille Stéphanus.

Sur les villes moyennes. Achille Warnant (Sciences Po Bordeaux, doctorat 2024 sur les jeunesses des villes moyennes), Aurélien Delpirou (École d'urbanisme de Paris), Olivier Bouba-Olga (Université de Poitiers) ont contribué à renouveler la lecture des dynamiques des villes moyennes, en contestant la thèse simplifiée du « déclin universel » et en documentant la diversité des trajectoires.

Sur la mobilité et les territoires. Hervé Le Bras (EHESS), Pierre Veltz (École des Ponts), Laurent Davezies (CNAM), Christophe Guilluy ont produit, à des degrés divers et avec des positionnements souvent contradictoires, une analyse des fractures territoriales françaises. Les chercheurs académiques (Le Bras, Veltz, Davezies) divergent fortement de l'analyse plus politique de Guilluy (« France périphérique »), notamment sur la causalité et l'ampleur des écarts.

Sur les NEET. Marie-Cécile Naves (Fondation Jean-Jaurès), Tom Chevalier (CNRS, Sciences Po), Cécile Van de Velde (Université de Montréal) sont les références françaises pour la sociologie des jeunes en marge des institutions de formation et d'emploi.

1.6 Positions internationales

OCDE. Publications successives sur l'emploi des jeunes (Going for Growth, Employment Outlook), avec un constat récurrent : la France et plusieurs pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Grèce) sont en sous-performance structurelle sur l'emploi des 15-24 ans par rapport à l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas. La distinction « pays à apprentissage dual fortement développé » vs « pays à apprentissage faible » structure une grande partie de l'analyse OCDE.

Eurostat. Source de référence pour la comparabilité européenne. Indicateurs harmonisés : taux d'emploi 15-24, taux de chômage 15-24, NEET 15-24 et 15-29. Données par pays et par région NUTS-2 (régions françaises). Pas de données par taille de ville à l'échelle européenne.

Banque mondiale et BIT (Bureau International du Travail). Approches plus globales, comparaisons à l'échelle mondiale. Le BIT formalise depuis 2010 la notion de NEET comme indicateur complémentaire au taux de chômage des jeunes, particulièrement utile dans les contextes où l'inactivité (non-recherche d'emploi) est significative.

OFCE. L'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (Sciences Po) produit régulièrement des analyses sur le marché du travail français, dont plusieurs publications récentes sur les jeunes.

CEPII. Le Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales a publié plusieurs analyses comparatives France-Allemagne sur le chômage des jeunes et le modèle d'apprentissage dual allemand.

2. État empirique : indicateurs d'emploi et NEET des jeunes français

2.1 Taux de chômage et NEET — niveaux nationaux à la date de référence

Les données INSEE les plus récentes établissent à la date de mai 2026 le panorama suivant.

- Taux de chômage global : 7,9 % au quatrième trimestre 2025 ; 8,1 % au premier trimestre 2026 (en hausse de 0,2 point).
- Taux de chômage des 15-24 ans : 21,5 % au quatrième trimestre 2025 (en hausse de 2,4 points sur le trimestre, +2,8 points sur un an) ; 21,1 % au premier trimestre 2026.
- Taux de chômage des 25-49 ans : 6,9 % en 2025 (référence pour calibrer le différentiel par âge).
- Part des NEET (15-29 ans) : 12,9 % au quatrième trimestre 2025 ; 13,1 % au premier trimestre 2026.
- Taux de chômage moyen 15-24 ans en 2025 : 19,8 % en moyenne annuelle.

Lecture. Sur un an, le différentiel entre le chômage des jeunes et celui des autres âges actifs s'est creusé. La hausse du chômage des 15-24 ans (+2,8 points sur un an) est près de cinq fois supérieure à la hausse du chômage moyen (+0,6 point). La part des NEET, qui regroupe à la fois jeunes au chômage et jeunes inactifs (ni en emploi, ni en études, ni en formation), augmente continûment depuis le troisième trimestre 2024.

Distinction NEET vs chômage. Le concept de NEET, formalisé par le BIT, inclut deux populations : les jeunes au chômage (cherchant activement un emploi) et les jeunes inactifs (n'en cherchant pas, pour des raisons variées : décrochage, problème de santé, garde d'enfant, isolement, attente d'un projet). Le NEET français inclut 43 % de jeunes au chômage et 57 % de jeunes inactifs en 2025 (proche des proportions observées au Royaume-Uni).

2.2 Comparaison par âge fin

Au sein des 15-24 ans, des disparités importantes existent. Les 18-21 ans sont, par construction, sur-représentés dans les études (~80 % en formation, beaucoup en alternance). Les 22-25 ans, plus proches de la sortie de formation initiale, ont le taux de chômage le plus élevé : pic à environ 16 % pour les 22-24 ans en 2025, contre ~10 % pour les 25-29 ans (DARES). Les NEET 22-25 ans représentent la population la plus à risque de désinsertion durable.

La distinction sexe est documentée : taux de chômage féminin des 15-24 ans légèrement inférieur au taux masculin (effet de structure : les filles restent plus longtemps en formation), mais NEET féminin légèrement supérieur sur certaines tranches d'âge (effet du retrait pour parentalité, surtout en zones de fécondité plus élevée).

2.3 Apprentissage et alternance — état du déploiement

L'apprentissage français a connu une forte croissance entre 2018 et 2023 (loi Avenir professionnel de 2018, primes exceptionnelles puis aide unique). Chiffres clés :

- 879 000 nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2024 (+3,2 % par rapport à 2023).
- Plus d'un million d'apprentis en cours de contrat fin 2024.

- 1 013 500 apprentis fin novembre 2025, en baisse de 2,6 % sur un an — premier infléchissement après cinq années de hausse continue.
- Cumul annuel à fin juin 2025 : -1,4 %. Le secondaire progresse (+7,4 %), le supérieur recule (-10,5 %).
- 77 % des apprentis relèvent du secteur privé.
- En licence professionnelle : 61 % des étudiants en alternance en 2024 (contre 49 % en 2021).
- En école de commerce : 34 % en alternance (vs 20 % en 2021). En IUT : 25 % (vs 9 % en 2021).

Lecture. L'apprentissage s'est massivement tertiarié et supérieurisé sur 2018-2023. La baisse 2025 témoigne d'un essoufflement du modèle de financement par aide unique (l'aide a été revue à la baisse au PLF 2024). Le secondaire (CAP, Bac pro) reprend de la part, ce qui rapproche le modèle français de la cible historique de l'apprentissage (qualification professionnelle initiale plutôt que diplôme supérieur).

L'apprentissage dans les villes moyennes. Données non publiées au niveau de granularité commune, mais les centres de formation des apprentis (CFA) sont historiquement concentrés en grandes villes. Les villes moyennes accueillent souvent des sections d'apprentissage de proximité (CFA inter-entreprises, CFA agricoles, CFA des chambres consulaires) qui maillent le territoire mais offrent une diversité d'offres réduite. Source à vérifier : enquête Carif-Oref.

2.4 Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Successeur de la Garantie Jeunes, créé en mars 2022, le CEJ est aujourd'hui le principal dispositif national d'accompagnement des jeunes en situation de précarité.

- Public cible : 16-25 ans (jusqu'à 30 ans pour bénéficiaires d'une RQTH) en situation de précarité.
- Allocation mensuelle : 561,68 € (du 1er avril 2025 au 31 mars 2026) pour un jeune non imposable.
- Entrées 2025 (jan-oct) : 249 900 (hors renouvellements), en baisse de 1,5 % sur un an.
- Stock fin octobre 2025 : 158 200 bénéficiaires (44 100 à France Travail, 114 100 en Mission locale).
- Répartition des entrées : France Travail ~30 %, Missions locales ~70 %.

Critique méthodologique majeure (Cour des comptes, mars 2025) : le CEJ n'a pas fait l'objet d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse trois ans après sa création. On ne sait pas, à la date de référence, si l'effet d'accès à l'emploi durable des bénéficiaires diffère significativement de celui qu'aurait produit le dispositif antérieur (Garantie Jeunes), ni de celui qu'aurait produit l'absence de dispositif. Cette lacune méthodologique est analogue à celle signalée pour MIA Seconde dans le dossier IA-école.

3. Géographie des villes moyennes : poids démographique et économique

3.1 Définitions et périmètres

Le terme « ville moyenne » n'a pas, en France, de définition statistique officielle unique. Trois définitions opérationnelles coexistent.

- Définition démographique stricte (retenue pour ce rapport) : communes de 10 000 à 60 000 habitants. Périmètre : ~470 communes, ~15 millions d'habitants — environ 22 % de la population française.
- Définition fonctionnelle ANCT : périmètre du programme Action Cœur de Ville (ACV), 244 communes lauréates, 7,8 millions d'habitants. La sélection ACV combine démographie et fonction de centralité.
- Définition INSEE « pôles intermédiaires » : communes-centres d'aires d'attraction de moins de 200 000 habitants. Périmètre plus large (~800 communes-centres).

Ces définitions se recouvrent partiellement sans se superposer. La présente recherche utilise la définition démographique stricte (10-60k habitants) pour les analyses statistiques fines, mais mobilise les analyses ANCT lorsqu'elles offrent un éclairage spécifique. Les divergences entre périmètres sont signalées au cas par cas.

3.2 Poids démographique et économique

Les ~470 communes de 10-60k habitants concentrent environ 15 millions d'habitants (22 % de la population française), 13 % des emplois métropolitains, et 10 % du PIB national. Elles sont sous-représentées en emploi par rapport à la population — indice d'une plus faible densité d'emploi qu'en grande métropole et que dans les couronnes périurbaines.

Les villes moyennes sont, en moyenne, plus âgées que la moyenne française : ~22 % de population de 60 ans et plus, contre 20 % nationalement. La part des 18-25 ans est, à l'inverse, légèrement inférieure (~9 % contre 10 % nationalement), avec une accélération de l'écart entre 2010 et 2020.

Le solde migratoire des villes moyennes est globalement négatif depuis vingt ans, mais avec une forte hétérogénéité. Certaines villes moyennes attractives (Bayonne, La Rochelle, Annecy, Annemasse, Pau) connaissent un solde positif ; d'autres (Saint-Étienne, Roubaix, Tourcoing, Charleville-Mézières, Maubeuge, Châteauroux) un solde fortement négatif. Le solde migratoire des 18-25 ans, lui, est négatif quasi-universellement.

3.3 Tissu économique des villes moyennes

Le tissu économique des villes moyennes se caractérise par cinq traits structurels documentés (synthèse de travaux ANCT, France Stratégie, Banque des Territoires) :

- Une part plus élevée d'emplois publics et de services à la personne que la moyenne nationale (santé, action sociale, éducation, administration), liée au rôle de pôle de services de proximité.
- Une présence industrielle hétérogène : certaines villes moyennes conservent des bassins industriels actifs (mécanique, agroalimentaire, plasturgie) ; d'autres ont perdu l'essentiel de leur industrie depuis les années 1990.

- Une faible présence de tertiaire supérieur (sièges sociaux, fonctions de conception, services aux entreprises haut de gamme), concentré dans les grandes métropoles.
- Un commerce de centre-ville en grande difficulté depuis vingt ans, sous l'effet conjugué du commerce de périphérie, du e-commerce, et de la vacance commerciale.
- Une économie résidentielle (commerce, services, BTP, restauration) sensible à la dynamique démographique locale et au revenu disponible des ménages.

3.4 Hétérogénéité des trajectoires de villes moyennes

Une convergence empirique récente est que les villes moyennes ne déclinent pas en bloc : on observe au moins trois trajectoires distinctes.

- Villes moyennes en croissance attractive : littoral atlantique, sud-est, frontière suisse. Solde démographique positif, économie résidentielle dynamique, marché de l'emploi tendu sur certains métiers. Exemples : Bayonne, La Rochelle, Annecy, Annemasse.
- Villes moyennes en transition : régions industrielles en reconversion, métropolisation en cours. Solde démographique modeste ou nul, transformations économiques en cours. Exemples : Le Havre, Saint-Nazaire, Beauvais.
- Villes moyennes en décroissance : régions à industries anciennes en déclin, faible attractivité. Solde démographique négatif, vieillissement accéléré, vacance commerciale élevée. Exemples : Charleville-Mézières, Vierzon, Saint-Dizier, Maubeuge.

Cette hétérogénéité a une implication importante pour l'analyse de l'emploi des jeunes : la généralisation « les villes moyennes ne créent pas d'emplois pour les jeunes » est trop grossière. La géographie fine est nécessaire.

4. Mobilité comme déterminant d'employabilité

4.1 Trois échelles de mobilité

La mobilité, dans la définition Nexus de la transition transversale (Charte v0-2, section V.3), recouvre quatre échelles : (1) mobilité quotidienne ; (2) mobilité résidentielle ; (3) mobilité professionnelle et sociale ; (4) mobilité numérique. Pour l'emploi des 18-25 ans en villes moyennes, les trois premières sont déterminantes.

4.2 Mobilité quotidienne : la voiture comme prérequis

Dans les villes moyennes, la voiture personnelle reste, à la date de référence, le principal moyen de mobilité quotidienne. Les réseaux de transport collectif (bus urbains, navettes interurbaines, TER) y sont généralement moins denses et moins fréquents que dans les métropoles. Une fraction non négligeable des emplois — notamment dans le BTP, l'agriculture, l'industrie, la logistique, les services à la personne — exige une mobilité véhiculée.

Le permis de conduire est, à ce titre, un déterminant majeur d'employabilité. Les données disponibles (étude Auto-école Réseau 2024, enquêtes Ipsos) :

- Taux de détention du permis B chez les 18-25 ans : environ 80 % en zone urbaine dense, 60-65 % en zone rurale, 70-75 % en villes moyennes (estimation).
- Coût moyen du permis B en 2025 : ~1 800-2 000 € (en hausse de ~10 % en 5 ans).
- Délai moyen entre inscription et obtention : 6-10 mois selon les zones (plus long en zones rurales et villes moyennes en raison de la pénurie d'examineurs).
- Permis à 17 ans (entré en vigueur le 1er janvier 2024) : impact documenté positif sur les zones rurales, où la voiture est souvent le seul moyen de transport viable.

Réforme PLF 2026 et controverse. La loi de finances pour 2026 a supprimé l'aide de 500 € destinée aux apprentis pour financer leur permis. 380 000 personnes pourraient être concernées par une restriction d'accès au permis. Selon l'École de Conduite Française (ECF) et plusieurs associations, cette réforme « crée une fracture territoriale plus profonde » dans les zones rurales. Position défensive du gouvernement : nécessité budgétaire, dispositifs régionaux et locaux subsistent.

Les 458 dispositifs d'aide au permis recensés (35 nationaux, 214 régionaux/départementaux, 209 locaux) constituent un maillage dense mais fragmenté. La région Île-de-France finance 1 000 € le permis B des 18-25 ans en insertion ; la Nouvelle-Aquitaine cible prioritairement les jeunes ruraux en recherche d'emploi. Les régions Hauts-de-France, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes ont des dispositifs équivalents.

4.3 Mobilité quotidienne : les transports collectifs locaux

Hors voiture, les transports collectifs offrent une alternative variable selon les territoires. Les villes moyennes disposent typiquement d'un réseau urbain (bus, parfois tramway dans les plus grandes) et d'une desserte ferroviaire régionale (TER). Cinq constats structurants :

- Densité de l'offre TC urbaine plus faible qu'en métropole, fréquence moindre, amplitude horaire plus réduite (souvent pas de service tard le soir ni le dimanche).

- Desserte des zones d'activité (souvent en périphérie) faible : la mobilité domicile-travail des jeunes employés en zones d'activité requiert souvent une voiture.
- Tarification jeune souvent accessible (50-80 €/mois pour un abonnement étudiant en moyenne) mais conditionnée à la résidence dans le ressort de l'autorité organisatrice.
- L'intermodalité reste un point faible (cf. rapport Cour des comptes sur les transports régionaux 2023).
- Le vélo et les mobilités douces progressent mais restent marginaux pour les déplacements domicile-travail au-delà de 5-7 km.

4.4 Mobilité résidentielle : aller au logement, ou rester

La mobilité résidentielle des 18-25 ans est centrale à la question. Trois sous-mécanismes sont à distinguer.

Logement étudiant. Pour les 18-21 ans en études supérieures, l'accès au logement étudiant en grande ville (où sont concentrées les formations supérieures) est un déterminant majeur. Les villes moyennes ont peu d'offres de formation supérieure ; les jeunes partent étudier en grande ville. Le logement étudiant (CROUS, résidences privées) est un goulot d'étranglement national (offre insuffisante, prix en hausse de 20-30 % sur 5 ans dans les métropoles tendues).

Logement professionnel des jeunes actifs. Pour les 22-25 ans en emploi, l'accès au logement reste contraint : 30 % du revenu en moyenne, jusqu'à 50 % dans les métropoles. Les villes moyennes offrent un avantage prix mais demandent une mobilité retour (du lieu d'études vers le lieu d'emploi) que la plupart des jeunes diplômés ne font pas (cf. section 8).

Internats et logement d'apprentis. Pour les apprentis du secondaire, l'internat reste un dispositif clé. Les apprentis du supérieur recourent davantage à la colocation et au logement privé. Le statut juridique du logement apprenti reste fragile (peu de garanties spécifiques, dépôts de garantie élevés).

4.5 Mobilité professionnelle : changement d'employeur et changement de territoire

La mobilité professionnelle des jeunes en France est, à la date de référence, en évolution. Selon les enquêtes Génération du Céreq (G2017, enquête 2020) :

- 30 % des jeunes ont un accès immédiat et durable au CDI dans les 7 ans suivant la sortie de formation.
- 15 % ont un accès retardé au CDI (après une période de précarité).
- Le reste connaît des trajectoires durablement précaires ou inactives.
- Sur le plan géographique, 20 % des jeunes en moyenne changent de région dans les 3 ans suivant la fin de leurs études. Cette proportion monte à 44 % pour les diplômés de niveau Bac+3 et plus.

Lecture. La mobilité professionnelle et géographique est, en France, fortement corrélée au diplôme. Les jeunes des villes moyennes sortis de formation à un niveau intermédiaire (CAP, Bac, Bac+2) sont, plus souvent que les diplômés du supérieur long, en situation d'« assignation à territoire » —

restés dans le bassin d'emploi local, dont les opportunités sont structurellement plus limitées qu'en grande métropole.

5. Politiques publiques en direction des 18-25 ans

5.1 Architecture institutionnelle

Le système français de politiques de la jeunesse 18-25 ans articule cinq niveaux institutionnels qui se recouvrent.

- État central : ministère du Travail, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur, ministère délégué à la Jeunesse, ANCT, France Travail (ex Pôle emploi).
- Régions : compétence pleine sur l'apprentissage (depuis 2014), la formation professionnelle, l'orientation scolaire, les TER, les aides régionales aux jeunes (chèques permis, aides logement étudiant).
- Départements : compétence sur l'action sociale (RSA, aide sociale à l'enfance), les transports scolaires, les collèges, et certaines aides à l'insertion.
- Communes et intercommunalités : équipements jeunesse, soutien aux Missions locales (cofinancement), politique du logement, transports urbains.
- Acteurs intermédiaires : 440 Missions locales (PLIE, MLDS, dispositifs locaux d'insertion), 35 Écoles de la 2e Chance (E2C), 18 centres EPIDE (Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi), 4 000 organismes de formation continue.

Cette architecture est régulièrement qualifiée d'« empilement » ou de « millefeuille » par les rapports de la Cour des comptes, du Conseil d'État, et de l'IGAS. La Cour des comptes (mars 2025) signale la difficulté d'évaluer l'efficacité comparée des dispositifs en raison de leur multiplicité et du faible partage des données.

5.2 Principaux dispositifs nationaux

Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

Voir section 2.4 supra. Dispositif central depuis 2022, 158 000 bénéficiaires fin octobre 2025, allocation 561,68 €/mois, accompagnement intensif 15-20 h/sem en Mission locale ou France Travail.

Apprentissage.

Voir section 2.3 supra. 879 000 nouveaux contrats en 2024, 1 013 500 apprentis fin novembre 2025. Aide unique aux employeurs (anciennement portée à 8 000 €, ramenée à 6 000 € en 2024). Régionalement piloté pour le secondaire ; cadre national avec opérateurs de compétences (OPCO) pour le supérieur.

Service Civique.

Créé en 2010. Volontariat de 6-12 mois, indemnité 619,83 € (2025). ~150 000 entrées par an. Public 16-25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap). Articulation avec autres dispositifs en construction.

Plan 1 Jeune 1 Solution (2020-2022, prolongé partiellement).

Lancé pendant la crise COVID (juillet 2020). Cumul d'aides : embauche, formation, accompagnement. Évaluation IPP/DARES 2023 : effet positif sur l'emploi des jeunes pendant la crise, mais difficulté à isoler l'effet propre des aides par rapport à la reprise économique. Plusieurs dispositifs prolongés au-delà de 2022, d'autres absorbés dans le CEJ.

Écoles de la 2e Chance (E2C) et EPIDE.

Pour les NEET les plus éloignés de l'emploi. ~15 000 entrées par an en E2C, ~3 500 en EPIDE. Effets positifs documentés mais sur publics auto-sélectionnés (biais d'évaluation).

Pacte ambition pour l'apprentissage (2018-2023) et aides aux entreprises.

Plus de 12 Mds € de dépenses publiques cumulées sur l'apprentissage 2018-2023 (Cour des comptes 2024). Bilan : forte croissance du nombre d'apprentis, mais coût budgétaire jugé non soutenable et bénéfices disputés (effet d'aubaine ?). Réforme du financement adoptée fin 2024.

5.3 Dispositifs régionaux et locaux

Toutes les régions ont mis en place des dispositifs d'aide à la mobilité, à la formation, et au logement des jeunes. Exemples emblématiques :

- Île-de-France : Chèque permis 1 000 € (FSE+), Aide au logement étudiant.
- Nouvelle-Aquitaine : Aide au permis pour jeunes ruraux, Pass métiers.
- Hauts-de-France : Pass Génération, soutien à l'apprentissage.
- Bretagne : Karta Bretagne (chéquier multi-usages 15-25 ans), aide à la mobilité internationale.
- Auvergne-Rhône-Alpes : Pass'Région, programme apprentissage régional.

Cette diversité régionale crée des inégalités de prestations selon la région de résidence du jeune. Aucune harmonisation nationale n'est, à la date de référence, planifiée.

5.4 Le rôle des Missions locales

Les 440 Missions locales constituent l'opérateur de proximité majeur pour l'accompagnement des 16-25 ans. Elles assurent :

- 70 % des entrées en CEJ (24 000 par mois en 2025).
- L'accompagnement social et professionnel des jeunes en difficulté.
- L'interface avec les autres acteurs (France Travail, Conseil départemental, organismes de formation, employeurs locaux).

Position UNML (Union Nationale des Missions Locales) : les missions locales sont sous-financées au regard de leurs missions élargies par le CEJ. Le ratio jeune accompagné / conseiller est, en 2025, en hausse significative par rapport à 2020 — au détriment de l'intensité d'accompagnement initialement prévue par le dispositif CEJ (15-20 h/sem).

6. État des programmes territoriaux : ACV, PVD et au-delà

6.1 Action Cœur de Ville (ACV)

Programme lancé en mars 2018, pour une durée initiale de 6 ans, prolongé pour une nouvelle phase 2024-2027. Pilotage : ANCT, avec partenariat Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), Action Logement, Anah (Agence Nationale de l'Habitat).

Périmètre 2026.

- 244 communes lauréates (dont une dizaine en outre-mer).
- 7,8 millions d'habitants couverts.
- 11,5 Mds € mobilisés depuis 2018 au bénéfice des collectivités.

Bilan d'étape (2018-2025) sur les axes structurants :

- Habitat : 33 000 logements créés ou produits, 287 000 logements rénovés ou en transition.
- Commerce : restructuration de 518 commerces, dispositifs anti-vacance commerciale.
- Mobilités douces : aménagements piétons-cyclables dans la quasi-totalité des villes ACV.
- Équipements et services : modernisation de gares, médiathèques, équipements sportifs, France Services.

Critique. Le bilan emploi-jeunes du programme ACV est peu documenté à la date de référence. Les axes structurants (habitat, commerce, mobilité) sont des leviers indirects d'employabilité des jeunes, mais l'évaluation explicite (« combien de jeunes ont trouvé un emploi grâce au programme ? ») n'est pas conduite. C'est un angle mort.

Le partenariat ANCT-Apec (lancé 2024) « pour mutualiser les services pour l'emploi et le développement économique local » est un des rares dispositifs explicitement orientés emploi. Il finance des chefs de projet dans les villes ACV et PVD.

6.2 Petites Villes de Demain (PVD)

Programme lancé en octobre 2020, à destination des communes de moins de 20 000 habitants ayant une fonction de centralité.

- 1 600 communes lauréates.
- 3 milliards d'euros engagés sur 2020-2026.
- Cibles : revitalisation des centres-bourgs, transition écologique, accès aux services.

La superposition partielle ACV-PVD-Villes de France (association) génère une complexité de gouvernance. Les communes lauréates ACV ne sont pas éligibles à PVD ; les communes lauréates PVD bénéficient d'une enveloppe réduite et d'un accompagnement moins intensif.

6.3 Autres programmes pertinents

Territoires d'industrie. Programme lancé 2018, 183 territoires labellisés (dont la majorité contient ou est centrée sur une ville moyenne). Cible : maintien et développement de l'industrie en France.

Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD). Expérimentation menée depuis 2017 dans 10 territoires initiaux, élargie à 60 territoires en 2024. Modèle : création d'entreprises à but d'emploi (EBE) pour embaucher les chômeurs de longue durée du territoire. Évaluation IPP, France Stratégie, et Comité scientifique : effets emploi positifs, soutenabilité budgétaire débattue.

France Services. 2 700 maisons France Services au déploiement (objectif 2 700 atteint fin 2024). Accès aux services publics dématérialisés. Pertinence pour les jeunes : limitée (les jeunes utilisent majoritairement les démarches en ligne directement), mais utile dans certains cas (CAF, France Travail, CARSAT).

7. Comparaisons internationales

Quatre pays de référence sont mobilisés pour situer la France : Allemagne (modèle d'apprentissage dual à très haute performance), Italie (NEET massifs, fracture Nord-Sud), Royaume-Uni (NEET importants, doctrine post-Brexit en construction), États-Unis (small towns en déclin et brain drain). Les comparaisons par taille de ville ne sont disponibles dans aucun des quatre pays au niveau de granularité communal — elles seront restituées au niveau national ou régional, en signalant la limite.

7.1 Allemagne — référence sur l'apprentissage dual

L'Allemagne présente, à la date de référence, l'un des taux de chômage des jeunes les plus bas de l'Union européenne.

- Taux de chômage 15-24 ans : 5,8 % en 2025-2026 (le plus bas de l'UE).
- Taux d'emploi 15-24 ans : ~51 % (vs ~30 % en France).
- Effectifs en apprentissage : ~1,5 million d'apprentis (vs ~1,0 M en France ; mais l'Allemagne a 84 M d'habitants vs 68 M en France, soit un ratio apprentis/population presque double).
- Taux d'embauche post-apprentissage : 67 % des apprentis sont embauchés par l'entreprise d'accueil (vs 33 % en France).
- Taux NEET 15-24 ans : 9,2 % en 2021 (selon données comparées) ; estimé ~9 % en 2025.

Le modèle dual allemand combine formation théorique en Berufsschule (école professionnelle, financée par les Länder) et formation pratique en entreprise (financée par l'employeur, qui rémunère l'apprenti). La quasi-totalité des métiers qualifiés non-académiques exige le passage par ce système. La transition école-emploi y est, en moyenne, plus rapide et plus fluide qu'en France.

Géographie. Les Mittelstadt (villes moyennes allemandes, 20-100k habitants) abritent une part substantielle des PME industrielles, le fameux Mittelstand. Cette articulation territoriale ville moyenne / industrie / apprentissage / emploi des jeunes est, en Allemagne, un système intégré. La France a peu développé cette intégration.

Limites du modèle allemand. Le système est performant mais critique en cas de transition économique forte : la disparition de certains secteurs (industrie lourde, charbon) y a produit des « régions perdues » (Ostdeutschland post-réunification, Saarland post-sidérurgie). Le modèle suppose aussi un tissu de PME stable et engagé dans la formation initiale — ce qui n'est pas reproductible à volonté.

7.2 Italie — référence sur les NEET

L'Italie présente la situation la plus dégradée des grands pays de l'Union européenne.

- Taux de chômage 15-24 ans : 20,50 % en décembre 2025.
- Taux d'emploi 15-24 ans : 23,1 % en 2023 (le plus bas de l'UE, à égalité avec la Grèce).
- NEET : plus de 2 millions de jeunes Italiens (15-24 et 15-29 confondus, selon ISTAT).
- Taux NEET 15-29 ans estimé : 19-21 % en 2025 (plus du double du taux français).

Fracture Nord-Sud. Les disparités régionales sont fortes : Mezzogiorno (Sud) à taux de chômage des jeunes parfois supérieur à 30 % ; Nord industriel (Lombardie, Vénétie, Émilie-Romagne) à taux inférieur à 15 %. Cette fracture, structurelle depuis l'unification italienne, structure largement les flux migratoires internes : Sud vers Nord, puis émigration extérieure (vers l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suisse).

Politiques en réponse. Le programme Garanzia Giovani (Garantie Jeunes italienne) existe depuis 2014 dans le cadre du dispositif européen. Effets jugés modestes (rapports de l'ANPAL). Le PNRR (Plan National de Relance et de Résilience) italien a inclus une enveloppe pour la formation des jeunes (~5 Mds €), mais avec une exécution lente.

Lecture comparative. L'Italie illustre l'effet auto-entretenu de la fracture territoriale : le départ des jeunes diplômés du Sud vers le Nord aggrave la situation économique du Sud, qui devient encore moins attractif. La France n'est pas à ce niveau de dégradation, mais certaines régions françaises (Hauts-de-France, Grand Est sidérurgique, Centre-Val de Loire) présentent des tendances analogues à plus petite échelle.

7.3 Royaume-Uni — référence sur les NEET structurels

Le Royaume-Uni présente une situation intermédiaire mais structurellement préoccupante.

- NEET 16-24 ans : 957 000 personnes au quatrième trimestre 2025, soit 12,8 % de la classe d'âge.
- Composition : 43 % au chômage, 57 % inactifs.
- Causes d'inactivité : maladie / handicap = 28 % des NEET en 2025 (en très forte hausse depuis 2019).
- Tendances : la difficulté est qualifiée par la Resolution Foundation de « moins cyclique, plus structurelle » que dans les années 2010.

Programme « Youth Guarantee » lancé en 2025 pour 55 000 jeunes 18-21 ans ayant passé au moins 18 mois en Universal Credit. Placements garantis 25 h/sem au salaire minimum. Pilotes « youth unemployment trailblazers » dans 8 régions anglaises en 2025.

Géographie : « left behind towns ». Le débat public britannique est structuré depuis le référendum Brexit de 2016 par la notion de « left behind towns » — anciennes villes industrielles et minières, à population vieillissante et à perspectives économiques limitées. La problématique recoupe partiellement celle des villes moyennes françaises en décroissance.

Lecture comparative. L'augmentation de la part des NEET pour cause de maladie ou handicap au Royaume-Uni (28 %) est un signal d'alerte qui mérite d'être surveillé en France, où une dynamique analogue est documentée par la DREES sur les arrêts maladie longue durée des jeunes adultes.

7.4 États-Unis — référence sur le brain drain des small towns

Le contexte américain est, par construction, peu comparable à la France : taille du territoire, fédéralisme, absence de système national de formation professionnelle, marché du travail très flexible.

- Taux de chômage des 16-24 ans : environ 9-10 % en 2025-2026, en hausse depuis 2024.
- Taux NEET 15-24 ans : ~10-12 % (méthodologie de calcul différente, non strictement comparable Eurostat).
- Apprentissage : effectifs réduits (~600 000 apprentis en 2024), modèle de formation professionnelle moins structuré qu'en Europe continentale.

La problématique pertinente pour la comparaison est celle des small towns en déclin : anciennes villes industrielles du Midwest, du Rust Belt et des Appalaches, à brain drain documenté depuis trente ans. La littérature économique (Glaeser, Moretti) documente une polarisation territoriale forte : les jeunes diplômés se concentrent dans une vingtaine de métropoles à forte densité d'emploi qualifié, tandis que les small towns vieillissent et se vident des jeunes actifs.

Le programme fédéral Workforce Innovation and Opportunity Act (WIOA) finance les politiques de l'emploi à travers les États ; les small towns en bénéficient indirectement. Les community colleges (universités courtes professionnalisantes) jouent un rôle d'ancrage territorial important, sans équivalent direct en France.

Lecture comparative. Le brain drain américain des small towns est un avertissement sur ce que pourrait devenir une France où la fuite des jeunes diplômés vers les métropoles s'accentuerait. Les écarts territoriaux français sont, à la date de référence, moins extrêmes qu'aux États-Unis, mais la tendance est de même direction.

7.5 Synthèse comparative

Pays	Chômage 15-24	NEET 15-24/29	Taux emploi 15-24	Caractéristique structurelle
France	21,5 % (Q4 2025)	12,9 % (15-29, Q4 2025)	~30 %	Apprentissage en croissance mais qui plafonne ; fragmentation des dispositifs ; assignation territoriale en villes moyennes
Allemagne	5,8 %	~9 %	~51 %	Apprentissage dual à grande échelle, intégration ville moyenne/PME industrielle (Mittelstand)
Italie	20,5 % (déc 2025)	~20 % (15-29)	23,1 %	Fracture Nord-Sud massive, exode des jeunes du Mezzogiorno
Royaume-Uni	~14 %	12,8 % (16-24)	~50 %	NEET structurel en hausse, dont 28 % pour

				maladie/handicap ; « left behind towns »
États-Unis	~9-10 %	~10-12 %	~50 %	Polarisation métropolitaine très forte ; brain drain des small towns documenté

Note méthodologique. Les indicateurs ne sont pas strictement comparables entre pays : les méthodes BIT, Eurostat et nationales diffèrent. Les ordres de grandeur sont robustes ; les valeurs précises doivent être traitées avec prudence.

8. Mobilité résidentielle des jeunes : exode vers les métropoles

8.1 Le pattern français

La concentration des jeunes 18-25 ans dans les grandes métropoles françaises est, à la date de référence, un phénomène documenté de longue date par l'INSEE.

- 30 grandes aires urbaines regroupent 75 % des étudiants de métropole.
- 60 % des arrivants dans la métropole du Grand Paris ont entre 15 et 29 ans (INSEE Analyses Île-de-France n° 59).
- Solde migratoire des 18-21 ans pour Paris, Lyon, Toulouse, Lille, Amiens, Strasbourg, Metz, Marseille-Aix : largement positif (effet attractivité études).
- Solde migratoire des 25-29 ans pour Paris : négatif (départs après études vers couronnes ou régions). Pour Toulouse, Lyon, Marseille-Aix, Strasbourg : positif (effet emploi qualifié).

Ce pattern produit, à l'échelle des villes moyennes, un solde migratoire 18-25 ans négatif quasi-universel — y compris pour les villes moyennes en croissance par ailleurs (Bayonne, La Rochelle), dont la croissance est tirée par les classes d'âge plus âgées (40-65 ans, retraités).

8.2 Mécanismes documentés

Plusieurs mécanismes convergents expliquent l'exode des 18-25 ans des villes moyennes.

- Concentration des formations supérieures longues (Master, Doctorat) dans les grandes métropoles universitaires.
- Concentration des emplois qualifiés tertiaires (cadres, professions intellectuelles supérieures) dans les métropoles.
- Effets de pair et de capital culturel : les jeunes diplômés rejoignent leurs pairs en métropole, où se reconstituent des écosystèmes professionnels et amicaux.
- Anticipations de carrière : les opportunités professionnelles de moyen terme sont perçues comme supérieures en métropole, même si l'emploi initial pourrait être trouvé en ville moyenne.
- Logement : la difficulté d'accès au logement en métropole est compensée par l'anticipation salariale et par les effets d'agglomération sociale.

8.3 Effet de retour : qui revient en ville moyenne ?

Une fraction des jeunes diplômés revient en ville moyenne, mais à des âges plus tardifs (typiquement 28-35 ans), souvent au moment de la fondation d'une famille. Ce « retour » bénéficie davantage aux villes moyennes attractives par cadre de vie qu'aux villes moyennes en décroissance industrielle.

Le télétravail post-COVID a, sur 2020-2024, brièvement modifié l'équilibre en faveur des villes moyennes (effet « néo-ruraux » documenté par la Banque des Territoires et l'ANCT). À la date de référence, le mouvement s'est largement stabilisé : le télétravail élargit le bassin de résidence accessible depuis une métropole (typiquement 50-100 km en rayon), ce qui bénéficie aux villes

moyennes les plus proches des métropoles, sans modifier substantiellement la trajectoire des villes moyennes plus éloignées.

8.4 Conséquences pour les villes moyennes

Le solde migratoire 18-25 ans négatif a quatre conséquences documentées pour les villes moyennes :

- Vieillesse accélérée de la pyramide des âges, et baisse de la population active.
- Tension sur certains métiers en pénurie (médecine, BTP, hôtellerie-restauration) du fait du départ des jeunes qualifiés.
- Affaiblissement du tissu associatif, culturel, et politique local — assuré historiquement par des jeunes actifs.
- Baisse de la base fiscale (impôts locaux, IR), avec conséquences sur la capacité d'investissement public local.

Ces conséquences sont, en boucle de rétroaction, des facteurs supplémentaires de moindre attractivité pour de nouveaux jeunes — un mécanisme connu en économie spatiale sous le nom d'« effet d'agglomération inversé ».

9. Articulation aux trois transitions transverses Nexus

Conformément à la Charte Nexus (section V), ce rapport identifie l'articulation de la matière empirique aux trois transitions transverses.

9.1 Transition mobilité (transition principale)

La transition mobilité, telle que définie à la section V.3 de la Charte Nexus, intègre quatre échelles : mobilité quotidienne, résidentielle, professionnelle et sociale, numérique. Toutes les quatre sont mobilisées dans ce sujet.

- Mobilité quotidienne : voiture personnelle comme prérequis d'emploi, transports collectifs moins denses, réforme PLF 2026 sur l'aide au permis.
- Mobilité résidentielle : exode 18-25 ans des villes moyennes vers les métropoles ; effet de retour décalé.
- Mobilité professionnelle et sociale : assignation territoriale des jeunes non-diplômés du supérieur long ; effet bouclier du diplôme sur la mobilité géographique professionnelle.
- Mobilité numérique : potentiel du télétravail comme levier de redéploiement en ville moyenne, mobilité conditionnée à l'infrastructure haut débit (zones blanches résiduelles).

Le postulat Nexus sur la mobilité (« mobilité forcée et immobilité subie sont les deux faces d'un même problème de fond ») est directement éclairé par la matière empirique de ce rapport. Les jeunes des villes moyennes peuvent être en situation soit de mobilité forcée (départ vers la métropole pour études ou emploi), soit d'immobilité subie (assignation territoriale faute de moyens, de qualification, ou d'opportunités locales). Les deux situations relèvent du même problème structurel.

9.2 Transition cognitive

La transition cognitive intervient sur deux registres :

- Formation initiale : la qualité de la formation supérieure de proximité (IUT, BTS, écoles, antennes universitaires) en ville moyenne est un déterminant majeur de l'employabilité locale des jeunes. Le déficit d'offre supérieure de proximité est un facteur d'exode étudiant.
- IA et marché du travail : les transformations en cours du travail tertiaire sous l'effet de l'IA (cf. THESE-2026-004 sur IA et marché du travail, à venir en S15) auront un impact différencié sur les emplois disponibles en ville moyenne. Hypothèse à explorer : les emplois de back-office, administratifs, et de support, plus présents en proportion en ville moyenne qu'en métropole, sont les plus exposés à la substitution IA.

9.3 Transition énergétique

La transition énergétique intervient à deux titres :

- Mobilité décarbonée : la dépendance à la voiture personnelle en ville moyenne est en tension avec les objectifs de décarbonation des transports. La transition vers le véhicule électrique exige un coût d'achat plus élevé (frein pour les ménages modestes), une infrastructure de recharge dense (peu déployée hors métropoles), et une fiabilité d'usage rural à confirmer.

- Tissu industriel : les villes moyennes hôtes d'industries énergétiquement intensives (sidérurgie, ciment, chimie, papier) sont à risque de délocalisation ou de fermeture sous l'effet conjugué du CBAM, des prix de l'électricité, et des transitions techniques. L'emploi des jeunes y est, en cascade, fragilisé.

Cette articulation triple est l'élément le plus original de la matière empirique de ce rapport. Les rapports antérieurs sur les villes moyennes (Cour des comptes, France Stratégie, ANCT) traitent généralement les trois dimensions séparément.

10. Angles morts et limites empiriques

Cette section systématise les limites empiriques du corpus mobilisé, conformément à la règle méthodologique de signalement des angles morts (Charte VI.3).

10.1 Pas de statistiques nationales par taille de commune

Les statistiques INSEE de l'emploi et du chômage par âge sont publiées à l'échelle nationale, régionale et départementale, mais rarement par taille d'unité urbaine. Les croisements taux d'emploi 18-25 × taille de ville sont disponibles ponctuellement (études Insee Analyses régionales), pas systématiquement. C'est l'angle mort statistique le plus structurant du sujet.

10.2 Périmètre flou des villes moyennes

Trois définitions opérationnelles coexistent (démographique stricte, ACV, pôles intermédiaires). Aucune n'a, à la date de référence, le statut de définition officielle française. Les comparaisons inter-études sont rendues fragiles par cette indétermination.

10.3 Absence d'évaluation contrefactuelle du CEJ

La Cour des comptes (mars 2025) signale l'absence d'évaluation contrefactuelle rigoureuse du CEJ trois ans après sa création. On ne sait pas, à la date de référence, si l'effet sur l'accès à l'emploi durable diffère significativement du dispositif antérieur (Garantie Jeunes), ni d'une absence de dispositif.

10.4 Pas de granularité commune sur l'apprentissage

Les statistiques de l'apprentissage sont disponibles par région, parfois par académie, rarement par bassin d'emploi ou commune. Le poids relatif de l'apprentissage en ville moyenne, et sa contribution à l'emploi des jeunes des villes moyennes, sont peu documentés.

10.5 Données mobilité quotidienne fragmentaires

Les enquêtes EMD (Enquête Ménages Déplacements) sont conduites par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), de manière variable selon les territoires. Les comparaisons inter-villes moyennes sont difficiles. La donnée nationale est l'Enquête nationale Mobilité et Modes de Vie (CGDD/Ministère de la Transition écologique), trop large pour les granularités utiles.

10.6 Données permis de conduire par âge × territoire imprécises

Les statistiques de détention du permis B par âge et par territoire sont produites par l'ONISR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière) et la Sécurité Routière, mais avec des granularités hétérogènes. Les estimations de taux de détention par taille de ville sont indicatives.

10.7 Comparaisons internationales par taille de ville inaccessibles

Aucun des quatre pays comparés (DE, IT, UK, US) ne publie de statistiques d'emploi des jeunes par taille de ville à un niveau de granularité communal et de manière standardisée. Les comparaisons restent à l'échelle nationale ou régionale.

10.8 Effets de cohorte non mesurés

Aucune étude longitudinale ne sépare effet d'âge et effet de cohorte (génération née en 2000-2005 vs génération née en 1990-1995) sur les indicateurs d'emploi. Les baisses observées en 2025 sont attribuées tantôt à des causes conjoncturelles (ralentissement économique), tantôt à des causes structurelles (changement de comportement des jeunes vis-à-vis du travail, hausse des arrêts maladie longue durée). Le tranchage n'est pas, à la date de référence, possible.

10.9 NEET sous-typé

La catégorie NEET, telle que définie par le BIT et Eurostat, est extrêmement hétérogène : elle inclut des jeunes en mauvaise santé (28 % au Royaume-Uni), des jeunes parents au foyer, des jeunes en transition entre formations, des jeunes en errance, des décrocheurs. Sans sous-typage, les analyses NEET restent globalement orientantes mais peu actionnables.

10.10 Position FCPE et organisations de parents non identifiées

Comme pour le dossier IA-école, aucune position publique structurée d'associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) n'a été identifiée sur la question de l'emploi des jeunes en ville moyenne. C'est un angle mort des positions citoyennes documentées.

11. Sources mobilisées : liste hiérarchisée

11.1 Premier rang — peer-reviewed et autorités publiques

Statistiques publiques françaises

- INSEE — Enquête Emploi en continu, Informations rapides trimestrielles (n° 198 / 279 / 34 / 113 pour Q2 2025 à Q1 2026), L'essentiel sur le chômage.
- INSEE — Emploi, chômage, revenus du travail (édition 2025) ; Emploi et chômage des jeunes, comparaisons européennes (2025).
- INSEE — Insee Focus n° 229 « Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes ».
- INSEE Analyses — études régionales sur les migrations résidentielles des jeunes (Île-de-France n° 59, PACA n° 77, Hauts-de-France n° 88, Bretagne n° 62).
- DARES — études sur l'apprentissage, le CEJ, les NEET. Tableau de bord des politiques de l'emploi (poem.travail-emploi.gouv.fr).
- DREES — Études et résultats sur le CEJ, les politiques jeunesse, les Missions locales.
- France Travail (ex Pôle emploi) — statistiques mensuelles, étude des bassins d'emploi.
- Direction générale du Trésor — L'apprentissage en France : quel bilan pour quels objectifs ? (novembre 2025).
- L'Observatoire des Territoires (ANCT) — Part des 15-24 ans non insérés (NEET), Atlas Action Cœur de Ville T2 2025.

Rapports parlementaires et institutionnels

- Cour des comptes — Rapport public annuel 2025, volume 1 : L'emploi des jeunes (mars 2025).
- Cour des comptes — Rapport sur les transports régionaux (2023) ; Rapport sur l'apprentissage (2024).
- France Stratégie / Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan — Note Flash n° 4 sur la jeunesse (octobre 2025), Rapport sur les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes (2023).
- Sénat — Délégation aux collectivités territoriales, Rapport d'information Les villes moyennes face à la transition (Belrhiti / Houllegatte, 2024).
- Sénat — Rapport Chaize/Houllegatte sur la transition numérique écologique, n° 555 (2019-2020).
- Assemblée nationale — Mission d'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes (CEC, présentation rapport France Stratégie).
- IGAS — Plusieurs rapports sur les Missions locales et les dispositifs d'insertion.
- Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ) — avis successifs.
- ANCT — Bilan ACV pour la relance territoriale et écologique ; Atlas ACV ; études Petites Villes de Demain.

Publications du Céreq

- Céreq — Enquête Génération 2017, enquêtée en 2020. Quand l'école est finie (2023, 2024).

- Céreq — Point sur : la mobilité géographique des jeunes, 20 ans d'études (2024).
- Céreq — Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ? (juin 2020).
- Céreq — 20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions.

Institutions européennes et internationales

- Eurostat — Statistics on young people neither in employment nor in education or training (NEET), Statistics Explained.
- Eurostat — données harmonisées chômage et emploi 15-24, par pays et par région NUTS-2.
- OCDE — Employment Outlook 2024-2025, Going for Growth 2025.
- Bureau International du Travail (BIT) / ILO — Measuring what matters: NEET vs youth unemployment.
- Office for National Statistics (ONS, Royaume-Uni) — Young people not in education, employment or training (février 2026, données Q4 2025).
- ISTAT (Italie) — données NEET par région, fracture Nord-Sud.
- Statistisches Bundesamt (Destatis, Allemagne) — données apprentissage et emploi 15-24.

11.2 Second rang — think tanks, presse de référence, organismes professionnels

Think tanks et observatoires

- OFCE (Sciences Po) — publications sur l'emploi et les jeunes.
- CEPII — analyses comparatives France-Allemagne, modèle d'apprentissage dual.
- Institut Montaigne — études sur l'emploi des jeunes et l'apprentissage.
- Fondation Jean-Jaurès — travaux Marie-Cécile Naves sur la jeunesse.
- Terra Nova — études sur le marché du travail.
- Resolution Foundation (UK) — analyses NEET, sickness benefits.
- Lancaster University Work Foundation — Beyond the youth unemployment headlines (2025).
- IBA-OIE — données NEET et marché du travail européen.
- Sciences Po LIEPP — Tom Chevalier, Bernard Gazier sur les NEET français.

Presse et organismes professionnels

- Le Monde, Les Échos, AEF Info, La Croix, Café Pédagogique, Slate FR, Toute la France, Localtis.
- Banque des Territoires — Localtis, publications sur ACV et PVD.
- ANCT — actualités et ressources sur Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain.
- Connexion-Emploi — Marché du travail en Allemagne, comparaisons France-Allemagne jeunes.
- La Gazette des Communes — En Allemagne, un système de transition vers l'apprentissage très élaboré.
- Villes de France (association) — publications et plaidoyers sur les villes moyennes.
- Régions de France — Livre blanc apprentissage régional 2024.
- Trading Economics — séries longues taux de chômage des jeunes par pays.

Travaux académiques mobilisés

- Achille Warnant — thèse Sciences Po Bordeaux 2024 sur les jeunes des villes moyennes.

- Aurélien Delpirou — École d'urbanisme de Paris, publications sur les territoires.
- Olivier Bouba-Olga — Université de Poitiers, économie territoriale.
- Pierre Veltz — École des Ponts, Mondialisation, villes et territoires.
- Laurent Davezies — CNAM, économie résidentielle.
- Hervé Le Bras — EHESS, démographie territoriale française.
- Edward Glaeser, Enrico Moretti — économie spatiale, brain drain, polarisation.

11.3 Sources écartées et notes méthodologiques

- Sites SEO et contenu marketing déguisé en études — exclus systématiquement.
- Communications commerciales d'organismes de formation et d'auto-écoles sans démarche éditoriale identifiable — exclues.
- Métriques auto-déclarées par les CFA et les organismes de formation sans audit indépendant — signalées comme telles ou écartées.
- Analyses politiques partisans (« France périphérique » de Christophe Guilluy notamment) — mobilisées comme positions identifiées, sans validation factuelle automatique. Les divergences avec l'analyse académique (Le Bras, Veltz, Davezies) sont signalées.

11.4 Note méthodologique de triangulation

Les chiffres structurants ont été triangulés sur plusieurs sources :

- Taux de chômage 15-24 ans Q1 2026 : INSEE Informations rapides n° 113 ; tableau de bord du COE ; observations DARES.
- NEET Q4 2025 : INSEE ; Eurostat ; Observatoire des Territoires ANCT.
- Entrées CEJ : DARES (poem.travail-emploi.gouv.fr) ; DREES Fiche 31 ; rapports France Travail.
- Apprentissage 2024 : DARES ; Centre Inffo ; Direction générale du Trésor ; Walt Asso.
- Programme ACV : ANCT (Atlas T2 2025 ; bilan officiel) ; Banque des Territoires ; Cour des comptes.
- Comparaison Allemagne-France apprentissage : DARES (modèle dual allemand) ; CEPII ; Sénat 2014-2015 ; Connexion-Emploi.
- NEET UK : ONS bulletin février 2026 ; House of Commons Library briefing ; Resolution Foundation.

Divergences identifiées et signalées : amplitudes du chômage des jeunes en Allemagne (sources à 5,8 % vs 6,7 % pour 14-24, selon méthodologie) ; effets du CEJ (effet annoncé ministère vs lacune évaluative Cour des comptes) ; rythme de croissance de l'apprentissage français en 2025 (effet baisse aide unique non encore stabilisé).

— *Fin du rapport empirique* —